Cf. Caton, Agr. 6, 2, *si in loco crasso aut caldo seueris, hostus nequam erit et ferundo arbor peribit*; et Varron le définit exactement, R. R. 1, 24, 3, *hostum uocant quod ex uno facto olei reficitur. Factum dicunt quod uno tempore conficiunt, quod alii CLX aiunt esse modiorum, alii ita minus magnum, ut ad CXX descendat, exinde ut uas⟨a⟩ olearia quot et quanta habeant, quibus conficiunt illud.* Dans Varron, le mot désignerait plutôt le « produit d'un pressurage », d'où l'explication par *haurīre*, **hōrīre* « épuiser ». Mais ce peut être un sens et une étymologie populaire. S'y rattache sans doute *hostō-rium*; cf. *hostia*.

hūc : v. *hic*.

hui : exclamation d'étonnement ou d'admiration. Langue familière.

hūmānus : v. *homō*.

humeō : v. *umeō*.

humerus : v. *umerus*.

humilis : v. *humus*.

(h)umor, (h)umidus : v. *umor*.

humus, -ī f. (comme les autres noms de la terre, *tellūs*, *terra*; par réaction du genre sur la forme, ablatif *humū* dans Varron cité par Non. 488, 5 sqq., génitif *humūs* dans les inscriptions; inversement, quelques traces du genre masculin dans Laevius et T. Gracchus) : terre (en tant que partie basse), sol; locatif *humī* « par terre, sur le sol »; cf. Varr., L. L. 5, 23, *terra, ut putant, eadem et humus; ideo Ennius* (Sc. 411 V.) *in terram cadentis dicere « cubitis pinsibant humum », et quod terra sit humus, ideo is humatus mortuus, qui terra obrutus... et dicitur humilior qui ad terram demissior, infimus humillimus, quod in mundo infima humus.* Souvent mis en rapport par l'étymologie populaire avec *(h)umidus*. Pas de pluriel.

Dérivés et composés : *humilis* « qui reste à terre, qui ne s'élève pas de terre », et au sens moral « humble, bas », etc.; *humiliter, -tās, -tātula, -tūdō* (Gloss.); *per-humilis, thelohumilis* (très tardifs); et à basse époque *humiliō* (*humilō*, cf. *leuāre/leuis*, etc.), *humiliātiō* et *humilitō, -ās* = ταπεινόω (cf. *nōbilis, nōbilitō*), *humi-litātiō* (Gloss.); *humilificō* (Tert.), tous termes fréquents dans la langue de l'Église; *humō, -ās* « enterrer » (les morts), d'où *humātiō, -tor* (rare), *-tus, -ūs* m.; *inhumātus* « non enterré », sens classique : ce n'est qu'à partir de Pline qu'on voit apparaître *inhumāre* avec *in-* local, « mettre en terre, inhumer », d'où *inhumātor* : *pollinctor* (Gloss.); *circum-, ob-humō*. Il est à noter que les Latins n'ont jamais eu **terrāre*, **interrāre* dans ce sens. Cf. aussi *homō*.

Humus se rencontre à toutes les époques. Mais le mot courant est *terra*, qui l'a supplanté dans les langues romanes; les représentants de *humilis* sont de la langue savante; cf. M. L. 4235. Le celtique a : irl. *uim, humal*; le britt. *ufyll, ufylldod*.

Des deux noms indo-européens de la « terre » qui figurent en grec, le latin n'a pas conservé celui qui répond à gr. ἐρᾱ et à all. *erde*. L'autre, χθών, χαμαί, a pour correspondant le mot dérivé *humus*, qui, dès la date la plus ancienne, tend en italo-celtique à être remplacé par le groupe de *terra*. Ce nom avait à l'initiale une forme alternante, à groupe de consonnes dans vēd. *kṣáḥ*. locatif *kṣámi*, génitif *jmáḥ* (et *gmáḥ*), gr. χθών, v. irl. *dú* (génitif *don*), v. Rev. celt., 40, 437, à consonne simple dans gr. χαμαί et sans doute dans av. *zå*, génitif *zəmō*, locatif *zemi*. Le hittite a *tegan*, génitif *dagnas*, loc. *dagan* issu de **g(h)eđhōm-*, le tokh. A *tkaṃ* (B *kaṃ*) « terre », dont la dentale rappelle celle de gr. χθών; cf. Pedersen, *Groupement*, 41 sqq., et aussi Kretschmer, Glotta, 20, 65. Au lieu du nom racine, il y a des dérivés, en *-ā-* : gr. χαμᾶζε et χαμαί (avec le composé νεο-χμι-ός « nouveau, étrange »), en *-y-* suivi de voyelle longue dans v. sl. *zemlja* et lit. *žẽmė*, en *-o-* dans lat. *humus*. Malgré la forme en *-o-*, lat. *humus* a gardé le genre féminin en général; le locatif *humī* peut appartenir au type consonantique : cf. *Karthāgini* et l'adverbe *herī*, et M. Niedermann se demande si le nominatif *humus* n'en serait pas tiré.

Lat. *humilis* rappelle gr. χθαμαλός et χαμηλός (de dérivé en *-ā-*) pour les suffixes. En tenant compte du sens de ces mots et de lit. *žẽmas* « bas », *žemỹn* « en bas », lette *zem* « sous », v. pruss. *semmai* « en bas », on admettrait un radical **hom-* « terre » pour expliquer l'adverbe osco-ombrien attesté par ombr. *hondra*, hutra (et huntrus?) « infrā », *hondomu* « infimō », osq. hutruis « inferīs »; il s'agirait, comme dans *infrā*, d'un mot artificiel, créé pour des raisons religieuses; en osque, le mot figure dans la table d'exécration de Vibia.

V. le dérivé *homō*.

Le traitement *u* de l'*o* radical n'est pas clair; cf. le cas de *umerus* (et de *hūmānus*?).

hybrida (*ibrida*; *hybris, ibris* dans Dracontius), **-ae** m. : hybride, bâtard, de sang mélangé. Se dit des animaux et des hommes. Sert de cognomen, notamment à Q. Varius de Sucro, *propter obscurum ius ciuitatis* (Val. Max. 8, 6, 4). Terme technique de couleur populaire; peut-être demeuré en celtique : britt. *efrydd* « estropié »? A rapprocher sans doute des gloses : *iber*, ἡμίονος et *imbrum*, ἡμίονον,, πρόβατον, cf. Plin. 8, 199, (*musimonum*)... *e genere et ouibus natos prisci imbros* (si, toutefois, il ne faut pas lire *umbros*, v. *umber*) *uocauerunt*.

La graphie *hybrida* est celle des meilleurs manuscrits d'Horace et de Valère Maxime et se retrouve dans les inscriptions (CIL IX 4013); elle a sans doute été influencée par un faux rapprochement littéraire avec ὕβρις, ὕβρισμα; cf. Eurip., H. f. 181, τετρασκελὲς ὕβρισμα.

hymnus, -ī m. : hymne. Emprunt au gr. ὕμνος, fréquent dans la langue de l'Église, qui en a dérivé *hymnizō, hymni-dicus, -sonus*; *hymnificātus*; *hymnoperītus*. Celtique : irl. *immon*.

hyoscyamos (*-mum*), **-ī** m. : jusquiame. Emprunt d'abord savant au gr. ὑοσκύαμος, depuis Celse. Passé dans la langue courante avec des déformations diverses (*eosci-, iusqui-, uosqui-, bosqui-*). M. L. 4250.

hysex, -icis (*isex*) : nom d'un animal inconnu dans Plin. Valer. Peut-être corruption de *esox*.

hystrix, -icis f. : porc-épic. Emprunt au gr. ὕστριξ, M. L. 4250 c.

Dérivé : *hystriculus* : aux poils raides (depuis Tert.); confondu dans les gloses avec *hirsūticūlus*, δασύπρωκτος.

I

iacca, -ae f.? : mangeoire, crèche (Vég., Mulom. 1, 56, 5). Mot populaire, attesté par ce seul exemple et conservé dans les parlers sardes; cf. M. L. 4561 a. L'explication par *iac(c)ulum* est invraisemblable.

iaceō, -ēs, -uī, -ēre : « être dans l'état de quelqu'un ou de quelque chose de jeté », « être gisant (enterré), être étendu » et « être abattu », sens physique et moral (opposé à *stāre*). Le verbe, marquant l'état, est surtout employé aux temps de l'infectum; le parfait a uniquement la valeur de passé. Pas de supin; l'adjectif *iacitūrus* est rare et récent. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 4562; B. W. *gisant*.

Ni substantifs, ni adjectifs dérivés, sauf un *iacentīuus* de la Lex Burg.; toutefois, certaines formes romanes supposent **iacīle*, **iacīna*, **iacium* « lit », cf. M. L. 4564, 4565, 4566, et un dérivé **iaciāre* « être couché », M. L. 4563.

Composés : *ad-iaceō* (= παράκειμαι), cf. M. L. 169 et 168, **adiacēns, adiacentia* (Aug.), substantif sans doute tiré du nominatif pluriel *adiacentia, -ium* « régions voisines » qu'on trouve dans Tacite et Pline (v. B. W. sous *aisance*), *circum-, con-, dē-, inter-, ob-, prae-, re-, subiacēre*, tous d'emploi rare, souvent très tardifs et créés à l'imitation des composés de κεῖμαι et évités (sauf *adiacēre*) par Cicéron et César. Quintilien emploie *circumiacentia, -ium* pour désigner le « contexte »; Rufin *subiacentia, -ae* pour traduire τὸ ὑποκεῖσθαι; Boèce *iacēre* pour τὸ κεῖσθαι « la situation », etc.; cf. Thes. VII 1, 31, 37 sqq. — V. le suivant.

iaciō, -is, iēcī, iactum, iacere : jeter, lancer. Usité de tout temps.

Formes nominales, dérivés et composés : un second terme *-iex, -icis* des composés : 1° *ob(i)ex, ŏbicis* « ce qui est jeté en avant, digue, obstacle; barre de porte, barrières ». Le nominatif singulier est à peu près inusité; *obex* est refait sur *obicis*; Virgile et Ovide scandent *obice* comme un dactyle; Silius, 4, 24, *ŏbicēs*, par réaction de l'orthographe sur la quantité.

2° *subicēs* f. cité par Fest. 394, 33 (cf. Gell. 4, 17), *subices Ennius in Achille pro subiectis posuit cum dixit nubes* (2) : « *Per ego deum subices umidas; unde* (*inde* codd.) *oritur sonitu saeuo ⟨et⟩ spiritu* »; proprement « ce qui s'étend en dessous ».

iactus, -ūs m. : jet, lancement, M. L. 4569; en particulier « fait de lancer par dessus bord », *iactum mercium facere leuandae nauis causa*, Dig. 14, 2, 1 sqq., sens qu'on retrouve dans *iactūra, -ae* (cf. Cic., Off. 3, 23, 89), qui en est venu à signifier « perte, dommage ». Ni **iactiō*, **iactor* n'existent dans le simple. De *iactūra* : *iactūror, -āris* (Ital.), *iactūrārius* « *qui frequenter patitur iacturam* » (Gloss.).

iaculus : de jet; substantivé dans diverses acceptions techniques : *iaculus* (scil. *fūnis, laqueus*) : lasso; *iaculus* (*serpēns*) : sorte de serpent qui se jette sur sa proie; *iaculum* (*rēte*) : épervier (d'où *rēteiaclārī* (Fronton); *iaculum* (*tēlum*) : javelot, M. L. 4570. Dénominatif : *iaculor, -āris* (*iaculō*) « lancer, darder, frapper d'un trait », et au figuré « lancer des paroles, etc. », avec ses nombreux dérivés; *ēiaculor* (*-lō*).

Fréquentatifs de *iaciō* : *iactō, -ās* : lancer, jeter souvent ou avec force; et par suite : 1° agiter (sens physique et moral); 2° mettre en avant (sens moral), *sē iactāre, iactāre genus, nōmen* « jeter sans cesse en avant » et « vanter »; cf. *iactātor, iactātiō* et *iactantia* (ce dernier usité seulement sous l'Empire et au sens figuré). Adjectifs : *iactābundus* (à partir d'Aulu-Gelle), *iactābilis* (Greg. Naz.), *iactanticulus* (tardif). *Iactāre* (*iectāre*; cf. M. L., *Einf.*[3], p. 158), qui, à basse époque, s'emploie comme synonyme de *iaciō* (il traduit βάλλω dans les textes chrétiens), a seul subsisté et a remplacé *iacere* dans les langues romanes, M. L. 4568. Panroman, sauf roumain; *iactitō, -ās* (T.-L., Plt.) : même sens que *iactō* et mêmes dérivés tardifs.

Iaciō a fourni de nombreux composés en *-iciō* : *abiciō, adiciō, circumiciō, co(n)iciō, dēiciō, dissiciō, ēiciō*, etc., dont le préverbe, quand il se termine par une voyelle *co-, dē-, ē-, prō-, rē-*, est tantôt scandé long, quelle que soit la quantité de sa voyelle : *cōiciō, dēiciō, ēiciō, prōiciō, rēiciō* (c'est-à-dire *co-i-iciō, dē-i-iciō*), tantôt se contractant avec l'*i* qui le suit : *eîciō, reîciō*, cf. *rēī, ēī* et *reî, eî*; *ei(i)us* dissyllabe et *eîus*. Quand le préverbe se termine par une consonne : *ab-, ad-*, etc., il est généralement scandé long; mais il y a des traces de scansion brève; et *amicīre*, dont la parenté avec *iaciō* n'était plus sensible, a toujours la première syllabe brève. L'état de choses est ici complexe et obscur et ne semble pas pouvoir s'expliquer uniquement par la phonétique; les composés à préverbe « vocalique » ont dû exercer une action analogique sur les autres; de même aussi les formes de parfait, du type *ab-iēcī*, dans lesquelles le préverbe était long « par position ». La graphie a dû aussi jouer un rôle. Il est possible qu'à l'origine *abiciō* se lisait et se prononçait *abjiciō*, avec un groupe *-ii-* noté par un seul *i*, à cause de l'aversion des Latins pour les groupes *ii* et *uu* (cf. *iuenta* = *iuuenta, oinuorsei* = *oinuuorsei*, etc.; v. M. Niedermann, Mélanges F. de Saussure, en particulier, p. 61 et 63, n. 1). Une confirmation indirecte de ce fait se trouve dans des graphies comme *deiēcit* (présent) du Mediceus et du Romanus dans Vg., G. I 133, etc. (cf. Havet, *Manuel*, § 920), qui sont exactement comparables aux graphies du type *seruos, uolt*, etc. Mais la graphie par un seul *i* dissimulait l'allongement « par position » du préverbe et a amené les scansions du type *ăbiciō, ădiciō*, qui semblent, du reste, postérieures à *ābiciō, ādiciō*, cf. Thes. s. u. V., entre autres, Mather, Harv. Stud. 6, 84-

BDD-B178-I © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:05 UTC)

151 ; Exon, Hermathena 13 (1904), 129-162 ; Lindsay, *Early latin verse*, p. 140 ; Niedermann, *Phonét.*, p. 34 sqq.

abiciō, -is, abiēcī, abiectum, abicere (= ἀφίημι et, pour le sens, ἀποβάλλω) : jeter loin de soi, rejeter ; jeter à bas, abaisser (sens physique et moral) ; *sē abicere* : se jeter à bas, se jeter aux pieds de ; se laisser abattre (Cic., Tusc. 2, 23). De là *abiectus* : bas, abattu (sens moral), abject (cf. ἀπόβλητος) ; *abiectiō* « abjection, bassesse » (seul sens classique ; ce n'est qu'à très basse époque que *abiectiō* a désigné le « rejet »).

adiciō (προσβάλλω) : jeter en outre ou auprès ; souvent, simplement « ajouter » (= *addere*) ; de là *adiectiō, adiectīuus*, dont le neutre traduit le gr. ἐπίθετον (irl. *adiecht*) ; *adiectum*, M. L. 170.

amiciō, -īs, -īre : v. ce verbe.

circumiciō : jeter autour, entourer (= *circumdare*, περιβάλλω) ; *circumiectus, -ūs* m. : enceinte (cf. περιβολή).

coniciō (*co-*) = συμβάλλω et συνίημι : jeter ensemble, rassembler ; dans la langue augurale : « conjecturer » (de *conicere sortēs*). Souvent synonyme de *colligō* ; employé souvent aussi comme prononominal : *conicere sē* : *c. sē in fugam, in pedēs*, le préfixe, perfectif, marquant l'aspect déterminé de l'action. De là *coniectus, coniectiō, coniector* « devin », *coniectūra*. Composé : **exconiciō* dans quelques dialectes italiens, M. L. 2984 a.

dēiciō : jeter à bas (καταβάλλω), M. L. 2529, *dēiectus*.

disiciō (*dissiciō*) : jeter de tous côtés, disperser, dissiper (διαβάλλω). La forme et la graphie *dissiciō* sont difficilement explicables. On admet, sans preuves, l'influence analogique de *dissecō, dissipō* ; cf. Sommer, *Hdb. d. lat. Laut- u. Formenl.*, 2e éd., p. 266. *Disiciō* lui-même est une forme refaite ; phonétiquement on attendrait **dīiciō*, comme *dīiungō*. Sur l'ablatif *disice*, v. *obicēs*.

ēiciō : jeter dehors, chasser (ἐκβάλλω).

iniciō : jeter dans ou sur (εἰσβάλλω et ἐνίημι).

intericiō : jeter entre, interposer ; d'où, dans la langue de la grammaire et de la rhétorique, *interiectiō* ; cf. Quint. 1, 4, 19 ; et 8, 2, 15, *interiectio... ut medio sermone aliquam inserant sententiam* (traduit le gr. παρένθεσις) ; irl. *interiecht*.

obiciō : jeter devant, opposer. Cf. *obicēs*.

praeiciō (Festus).

prōiciō (cf. *proiecitad* « prōicitō », Lucérie, CIL I² 401, mais la forme est incertaine ; gr. προίημι) : jeter en avant, et « jeter en dehors, rejeter » ; *prōiectus*, M. L. 6774 « [enfant] abandonné » ; *prōiectūra*.

reiciō : rejeter ; d'où *reiculus* (Varron, mot de la langue rustique comme *dēlicus*) : de rebut. M. L. 7183.

subiciō : jeter sous, soumettre (= ὑποβάλλω et ὑποτίθημι), etc. ; M. L. 8368, *sŭbjĭcere*, et 8367, **sŭbjĭcāre*. Pour *subicēs*, v. *obicēs*.

supericiō (Hor.).

trāiciō et *trānsiciō* : jeter au delà ; faire traverser. M. L. 8842, 8844, 8845.

Sans apophonie : *inter-, per-, prae-, subter-, super-, suprā-, trāns-iaciō*.

Iactō a à son tour fourni de nombreux composés qui doublent les composés de *iaciō* : *coniectō, disiectō, ēiectō*, M. L. 2835 ; *in-*, M. L. 4441 ; *ob-, prae-, pro-, re-*, M. L. 7189 ; *sub-, super-, tra-iectō*, M. L. 8843, avec quelques formes sans apophonie.

Iaciō, iēcī est à gr. ἵημι (de **yi-yē-mi*) « je lance en avant, je jette », ἧκα ce que *faciō, fēcī* est à τίθημι, ἔθηκα ; seulement la forme sans élargissement n'est pas conservée comme, en regard de *faciō*, elle l'est dans *con-dō, red-dō*, etc., ou au second terme de composé *sacer-dōs*. Toutes les formes à préverbe sont du type de *con-ficiō* etc. Rien ne prouve, il est vrai, que l'*h* initial de ἵημι, ἧκα repose sur un ancien **y* plutôt que sur **s* ; mais le rapprochement de ἵημι avec *serō, sēuī* (v. ce mot) est à écarter pour le sens, tandis que la concordance de sens de ἵημι et de *iaciō* est complète à tous égards ; et les composés se répondent exactement. Quant à *iaceō*, il s'oppose à *sedeō*, comme en slave *ležati* « être couché » à *sědĕti* « être assis » ; cf. aussi, pour la forme, lit. *guléti* « être couché » en face de *gulìu, gulĕti* « se coucher ». Ainsi que le montre l'emploi, la forme est récente en latin, de même que *pendeō*, où se retrouve le *-d-* du suffixe du présent de *pendō* ; comme pour *iaceō*, il n'y avait pas de parfait propre à *pendeō*, et il n'en a pas été créé ; la création de la forme peu courante *iacuī* tient à ce que l'on ne pouvait, à cause du sens, employer *iēcī* comme perfectum de *iaceō*.

iāiūnus : v. *iēiūnus*.

iam, adverbe de temps : désormais, dès maintenant, déjà, bientôt. Se dit du présent (par opposition à *mox*) et du futur immédiat, mais peut s'employer aussi en parlant du passé, comme le fr. « déjà ». Souvent joint à un impératif pour exprimer la hâte ou l'impatience. Du sens de « au moment où je parle », on est passé à celui de « précisément », puis « en vérité », et *iam* a pu s'ajouter à une affirmation pour la renforcer ; cf. Cic. Brut. 18, 70, *pulcriora etiam Polycleti et iam plane perfecta*.

Redoublé, *iam* indique l'instantanéité de l'action : *iam iam linquo acies*, Vg., Ae. 12, 875 ; *iam iamque uideo bellum*, Cic., Att. 16, 9 fin. Joint à *nunc*, il signifie « dès à présent », cf. *nunciam* ; avec *nōn*, il a le sens de « ne... plus ». *Iam* forme le premier terme d'adverbes composés : *iamdiū, iamdūdum, iamprīdem*. Il figure aussi comme second terme dans *etiam, nunciam, quoniam, quispiam, uspiam*. Usité de tout temps. Panroman (sauf roumain), seul ou renforcé par une autre particule. M. L. 4572 ; B. W. *déjà, jadis, jamais*.

Iam appartient au type des adverbes en *-am* tels que *tam, quam, nam, -dam*, qui est peu représenté hors du latin. *Quam*, qui se retrouve en osco-ombrien, n'a un correspondant qu'en arménien (v. *quam*). Il n'est donc pas surprenant que *iam* n'ait pas de correspondant. On rapproche le groupe germanique de got. *ju* « maintenant » et les groupes baltique et slave de lit. *jaũ*, v. sl. *ju* « maintenant » ; lat. *iam* serait à got. *ju* ce que *nam* est à got. *nu* « maintenant » (v. sous *nu-dius* et *nunc*). L'élément radical serait celui de *is, ibī, ita*, etc. Cf. peut-être *iuuenis*.

ianitrīcēs f. pl. : femmes de frères (Dig., Isid.). Le mot n'est attesté qu'à basse époque et seulement au pluriel. Seule une glose a *ianitrix*, σύνυμφος, CGL II 446, 58. Il a été déformé par l'étymologie populaire ; en particulier, il a emprunté au type *genetrix* son suffixe. *L'i* intérieur, qui ne peut s'expliquer qu'en syllabe ouverte, suppose que le passage de **ianiter* à *ianitrīx* est peu ancien. Comme la plupart des termes indiquant l'alliance ou la parenté, a été remplacé par des appellations nouvelles dans les langues romanes.

Vieux terme, désignant la « femme du frère du mari », de la série des noms indo-européens indiquant les membres de la famille du « mari » (cf. *socer, socrus* et *lĕuir*). Semble n'avoir survécu en latin que dans la langue juridique (cf. la remarque faite sous *glōs*). La forme du type **yenəter-* est attestée par lit. *jéntė* et les survivances grecques, hom. εἰνατέρες (au pluriel, comme en latin) et le datif singulier ενατρι d'une inscription grecque de Lydie ; la forme du type **yºnəter-* sur laquelle repose *ianitrīcēs* survit dans véd. *yātā* (thème *yātar-*), phryg. ιανατερα. On ne peut déterminer le vocalisme radical de sl. **jętry* (v. russe *jatry*, v. pol. *jątry*). — Le nom arménien *ner* de la « femme du frère du mari » doit être apparenté ; mais la forme n'est pas expliquée ; v. Cuny, *Recherches sur le vocalisme en nostratique*, p. 66.

ianŭō, ientŭō : v. *iēiūnus*.

iānua : v. le suivant.

iānus (*Iānus*), **-ūs** : dat. *Iānuī* dans Fest. 204, 17 L. *Ianuī Quirino* ; et *Iānus, -ī* m. : passage, cf. Cic., N. D. 2, 27, 67, *transitiones peruiae iani nominantur*, et spécialement, à Rome, passage voûté, galerie où se tenaient entre autres les banquiers et les changeurs. Personnifié et divinisé, *Iānus* symbolise le passage par ses deux visages opposés l'un à l'autre et placés l'un devant, l'autre derrière la tête (*Iānus anceps*), et par la forme de son temple, qui comporte également deux portes opposées. A *Iānus* est consacré le mois de Janvier, *Iānuārius* (scil. *mēnsis*), qui est devenu le mois de passage d'une année à l'autre, *Iānus* étant considéré comme le dieu des commencements : *penes Ianum sunt prima, penes Iouem summa*, Varr. ap. Aug., Ciu. D. 7, 9 ; sa colline est le *Iāniculum*. Il est aussi un dieu rural : *I. Consŭuius*, comme *Ops*, mais secondairement. Attesté depuis Caton. Étr. *ani*?

Dérivés (en grande partie de **iānu-* et non de **iānc-*) : *iānua* f. : passage, entrée, cf. Vg., Ae. 6, 106, *inferni ianua regis* ; 6, 127, *atri ianua Ditis* ; de là « porte (de maison particulière) » ; *iānuālis* (*Iānālis*, Ov.) : *Iānuālis porta*, cf. Varr., L. L. 5, 165 ; *iānual* n. : *libi genus quod Iano tantummodo delibatur*, P. F. 93, 5 (cf. *Ceriāle lībum*, Ov., F. 1, 127) ; *iānitor, -trīx* : portier, portière (cf. *portus/portitor, holus/holitor*, etc.) ; *iāneus* : *iānitor*, P. F. 92, 2 ; *Iānigena* (Ov.).

Les formes romanes et celtiques (irl. *enair*, britt. *ionawr*) remontent à *iānua, *iēnua* ; *Iēnuārius* (attesté épigraphiquement, v. Lindsay, *Lat. Spr.*, p. 18, et Niedermann, *Contrib. à la crit. des gloses lat.*, 27 a 3 ; cf. *iāiūnus* et *iēiūnus*). Panroman, sauf roumain, cf. M. L. 4575, 4576, et *Einf.*³, p. 158 ; B. W. s. u. *Iānua*, au contraire, est peu représenté dans les langues romanes, où sont demeurés surtout les représentants de *ōstium* et de *porta*.

Le rapprochement usuel avec véd. *yáti* « il va (en véhicule) », lit. *jóti* « aller (en véhicule) », ne convient pas pour le sens ; ces mots ne se prêtent pas à fournir le sens de « passage », à plus forte raison de « passage destiné à des piétons » et la racine *yā-* n'est pas attestée hors de l'indo-européen oriental. — Irl. *áth* « gué » est loin de toutes manières. Les dérivés attestent l'ancienneté du thème en *-u-*, comme dans *Cōnsus, Sancus*.

Peut-être nom de divinité indigène ; utilisé comme nom commun. Associé à *Iūturna*, sa femme, et à *Sāturnus*, qu'il avait accueilli à Rome.

iaspis, -idis f. : jaspe. Emprunt d'abord savant au gr. ἴασπις passé dans la langue commune avec des déformations (*iasper* dans les traductions d'Oribase). M. L. 4251 a ; B. W. sous *diaprer*.

iber : v. *ibrida*.

ibex, -icis m. : chamois (Plin., Isid., St Jér.). M. L. 4251 b. « Sans doute mot alpestre comme *camox* » (M. Niedermann).

Dérivé : *ibicīnus* (Pl. Val.).

ibĭ : ici (sans mouvement ; remplace toutefois *eō* en bas latin). Sens local et temporel. En corrélation avec *ubĭ*. Usité de tout temps. M. L. 4252 ; B. W. *y*.

Composés : *ibīdem* : ici même, au même endroit ; *inibĭ* : en cet endroit, en ce moment ; *inibi esse* « être sur le point de se faire » (archaïque, bien qu'encore dans Cicéron).

Pour le radical, v. *is*.

La formation a été influencée par celle de *ubī*. Le *-dh-*intervocalique attesté par skr. *ihá* (prak. *idha*), av. *iδa* aurait abouti à *d* sans cette influence. Ombr. if e, *ife* « ibi » ne permet pas de juger si l'action du type *ubi* est de date italique commune ou de date latine.

ibiscus : v. *hĭ-*.

ibrida : v. *hybrida*.

īcō, -is, īcī, īctum, īcere (*ī* attesté par la scansion dans Lucr. 3, 160, *īcit* ; 4, 1050, *īcimur*, et par la graphie dans Plt., Mi. 205, où l'Ambrosianus a *eicit* (avec *ei* = *ī*), malgré Prisc., GLK II 509, 22, qui enseigne que l'*i* est bref au présent ; *icio* a été faussement tiré des composés de *iaciō* ; cf. Prisc., GLK II 497, 18, et Gell. 4, 17, 4. Les formes d'actif, infectum et perfectum, et de passif, infectum, sont rares et pour la plupart archaïques, cf. Non. 132, 33 ; chez Cicéron et après lui, elles ne figurent guère que dans l'expression fixée *foedus īcere*, où *īcī*, doublant *percussī*, sert de parfait à *ferīō* ; cf. Neue-Wagener, *Formenl.*³, III 417. Les seules formes usitées sont le participe *ictus* et les temps périphrastiques qu'il sert à former) : frapper. Même sens que *ferīre*, qui lui-même n'a pas de perfectum. *Ictus* est en quelque mesure le participe en *-tus* de *ferīō*, et le nom d'action *ictus* sert, en effet, à *ferīō* (dont la racine ne fournit pas de perfectum) et à *percutiō, percussī*.

ictus, -ūs m. : coup (sens propre et figuré), battement (de la mesure, du pouls). On en dérive le port. *eito* « série », cf. M. L. 4254, mais l'étymologie est contestée ; cf. Corominas, Vox Rom. XII, 1954, p. 374 ; *ictuātus* (Greg. Tur.) ; *ictiō* : *missio*, βολή (Gloss.).

Sans correspondant clair. On cite ἰκτέα · ἀκόντιον Hes., et cypr. ιγμαμενος, qui semble dérivé d'un substantif ιγμα « coup », avec d'autres mots plus lointains.

BDD-B178-I © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:05 UTC)

Īcona, -ae f. : image. Forme tardive tirée de l'accusatif de εἰκών ; cf. *lampada*, etc.

***Īda, -ae** f. (?) : mot sans doute ibérique, attesté dans les C. E. 479, 5 avec le sens de « territoire, contrée ». En tout cas, non latin.

idcircō : pour cela, pour cette raison ; *idcircō quod* = *ideō quod*. Cf. *quōcircā* = *quāpropter*, *quamobrem*, *quārē*. Synonyme de *ideō*, sans doute créé pour renforcer par le renouvellement une expression vieillie. Doit être de création relativement récente, bien qu'on le trouve déjà dans Plaute. D'emploi plus rare que *ideō*, sauf dans Cicéron ; v. tableau comparatif dans Thes. s. u.

īdem, eadem, idem : pronom-adjectif d'identité composé de *is* + la particule *-dem* qu'on retrouve dans *ibīdem*, *indidem*, *itidem*, *tantīdem*, *totidem*, etc. Proprement « celui précisément », puis « le même ». Souvent joint à des pronoms personnels ou démonstratifs : *ego īdem* « moi précisément », *hic īdem* « celui-ci même ». Souvent employé dans les comparaisons : *qui et moribus eisdem essent quibus dominus*, Cic., Verr. 2, 3, 25, 62. On voit que le corrélatif de *īdem* est *quī* ; mais, d'après l'analogie des autres mots introduisant une comparaison, on rencontre aussi après *īdem*, *atque*, *ac*, *et*, *quam* (*quasi*), *ut*, et même l'ablatif [*Homerus*]... *eadem aliis sopitus quiete est*, Lucr. 3, 1038 (l'ablatif est plus vraisemblable que le datif d'après *similis*). *Idem* n'a pas survécu dans les langues romanes, où il a été remplacé par des formes dérivées de *ipse*. Composé : *identidem* (de **idemitidem*?) : de même et de même, à plusieurs reprises. La formation est obscure. Créations tardives : *identitās* (= ταυτότης) ; *idemloquium* (= ταυτολογία).

L'étymologie de *īdem* a été beaucoup discutée et l'on n'est arrivé à rien de certain. Au point de vue latin, *īdem*, *eadem*, etc., et de même *ibīdem*, *itidem*, *tandem*, etc., se coupent naturellement en **is-dem*, *ea-dem*, etc., *ibī-dem*, **ita-dem*, **tam-dem*, etc., et une particule *-dem* n'a rien de surprenant en regard de *-dam*, *-dum*. Mais le neutre *idem* a un *-d-* simple, à la différence de *quoddam*, *quiddam* ; ceci suggère une coupe *id-em*. Or, l'abrégé de Festus, 67, 5, a une glose *emem*, *eundem* (et un glossaire porte *imeum*, τὸν αὐτόν, CGL II 77, 23, qu'il faut sans doute corriger en *imem* ou *emem*, à moins qu'il ne faille couper *im-eum*?) ; le *em-* qui est ici serait l'accusatif de *is*, qui est attesté par ailleurs ; le *-em* final serait une particule pareille à celle qu'on a dans le démonstratif skr. *im-ám* « celui-ci » ; dès lors *idem* se couperait *id-em* et répondrait à skr. *id-ám* « ceci ». Une particule lat. *-em* figure, du reste, dans *it-em*, avec la même valeur que dans *idem*, et, avec un sens plus vague, dans *quid-em*, *aut-em*, *tam-en* (de **tam-em*?) ; v. aussi sous *enim*. Mais il ne résulte pas de là qu'il faille tirer d'une fausse coupe de *īdem* ou *eōdem* la particule *-dem* ; le *d* de *eōd* s'est amui trop tard, et la forme *idem* ne se coupait pas naturellement en *i-dem*. Tout se passe donc comme s'il y avait eu une particule *-em*, d'origine indo-européenne, et une particule *-dem*, de même type que *-dē* (*quan-dē*), *-dam*, *-dum* (v. la bibliographie dans Stolz-Leumann, *Lat. Gramm.*[5], p. 285). Le procédé qui consiste à exprimer l'identité par un démonstratif suivi d'une particule d'insistance se retrouve en ombrien, avec *er-ont* « īdem », i s u n t « item », *surur-ont* « item », etc., et en arménien, où l'on a : *so-yn*, *do-yn*, *no-yn* « même », avec les trois démonstratifs personnels ; le latin n'ajoute la particule qu'au démonstratif anaphorique ; à ceci près, les types ont même structure. L'osque i s d u m « īdem » doit sans doute s'analyser *is-id-om*.

identidem : v. *īdem*.

ideō : composé de *id* accusatif neutre de relation « (et) ceci » et de *eō* ablatif instrumental de *id* qui annonce ou reprend un *quod* (et secondairement un *quia* ou un *ut*) qui suit ou qui précède, donc proprement « ceci par ce [que], pour que ». C'est là l'emploi premier de *ideō* ; cf. Lucr. 1, 1054-1056, *ideo mundi naturam stare sine ullis ictibus externis... quod in medium summa omnia nixa*. L'ablatif *eō* n'est d'ailleurs pas nécessairement exprimé ; cf. Tér., Hec. 368, *laetae exclamant « uenit ! », id quod me aspexerant*. Puis *ideō* s'est employé absolument avec le sens de « pour cette raison ». Ancien classique. Cf. le précédent et *idcircō*.

idiōta, -ae m. : ignorant. Emprunt au gr. ἰδιώτης, terme de la langue des écrivains et des artistes, passé dans la langue commune, et notamment dans la langue de l'Église, avec son dérivé *idiōticus*, M. L. 4255.

īdōlum, -ī n. : image. Terme de la langue philosophique, emprunté au gr. εἴδωλον ; répandu par la langue de l'Église au sens de « statue de faux dieu ; idole », avec ses composés ; passé en germanique : ags. *idel-gild* et celtique : irl. *idal*, britt. *idol*.

idōneus, -a, -um : propre à, apte à. S'emploie absolument, ou avec un complément introduit par *ad*, *in*, au datif, ou même à l'ablatif (d'après *dignus*) ; plus rarement avec *in* ou avec l'infinitif. Comme *dignus*, peut être également suivi de *quī* ; cf. Cic., Lael. 1, 4, *idoneus mihi Laeli persona uisa est quae de amicitia dissereret*. Ancien, usuel, classique. Appartient surtout au vocabulaire de la prose (les poètes préfèrent *aptus*). Comparatif tardif : *idōneior* (Dig.). Adverbe : *idōneē* (rare). Substantifs : *idōnitās* (S[t] Aug.) ; *idōnitās* ; *idōnīō*, -*ōnis* (Loi Sal.) ; *peridōneus* (classique). — N'est demeuré que dans le v. fr. demi-savant *aoine* (= idoine), M. L. 4256, et irl. *idan*.

Étymologie obscure. Certains y voient un dérivé de *ideō*, issu de *id*(*e*)*ōneus* par dissimilation et comparent *ultrōneus*, *extrāneus*. Osthoff, IF 5, 290 sqq., l'explique comme dérivé de **id-dō* « vers ceci » ; pour *dō*, cf. *dōnec* et v. h. a. *zuo*, all. *zu*. Construction arbitraire.

***idurīō, -ōnis** m. : mot de sens inconnu, qui figure dans une inscription, CIL VIII 23422 ; cf. Thes. s. u.

īdūs (*eidūs*, cf. osq. e í d ú i s « īdibus », thème en *-e-*) **-uum** f. pl. : les ides, division du mois qui tombait le 15 en mars, mai, juillet, octobre, et le 13 dans les autres mois. Mot étrusque d'après Varr., L. L. 6, 28, *ab eo quod Tusci itus, uel potius quod Sabini idus dicunt* ; Macrobe, Sat. 1, 15, 17, attribue également aux Étrusques un verbe *īduāre* : *dīuidere*, purement imaginaire. Ancien usuel ; conservé en campidanien, M. L. 4257 ; et en celtique : irl. *id*.

Dérivés : *īdūlis ouis... quae omnibus idibus Ioui mactabatur*, P. F. 93, 3 ; *īduārius*, CIL II 4468.

L'explication ancienne par une racine indo-européenne signifiant « briller » (il s'agirait de « nuits claires, en pleine lune »), cf. lat. *aedēs* (v. ce mot), a été abandonnée parce que la racine est de la forme **aidh-* dans les langues occidentales. La forme osque y contredit et le sens n'y est pas favorable ; car αἴθω signifie « je brûle » plutôt que « je brille ». Mais on n'a trouvé aucune autre étymologie indo-européenne qui satisfasse. Les mots étrusques cités supposent plutôt un emprunt du latin à l'étrusque, et il n'y a pas de raison de ne pas se tenir à l'indication de Varron.

iecur (*iocur*, époque impériale), **iecoris** ou, plus tardif, **iecinoris** (*iocinoris*, *-eris*) n. : foie. Souvent au pluriel dans la langue populaire, cf. gr. τὰ ἥπατα (Sept.), fr. « les foies », le foie se composant de plusieurs parties ; v. Vendryes, Rev. Phil., 36, 204. La flexion ancienne devait être *iecur*, **iecinis* ; le génitif *iecoris* a été refait sur le modèle *tempus*, *temporis* ; *iecinoris* est une contamination de **iecinis* et de *iecoris* (le *iocinus* cité par Charisius, GLK I 48, 20, est refait à son tour sur *iocinoris*) ; cf. *iter* et *femur*. L'*o* de *iocur* est sans doute dû à l'influence du vocalisme de la syllabe suivante.

Dérivés : *iecusculum* : petit foie. Fait d'après *corpusculum*, avec le sentiment que *r* de *iecur* représentait un ancien *s* ; cf. *rōbur*, *rōbustus*, *honor*, *honōs*, *arbor*, *arbōs*, etc. C'est ainsi que s'expliquent les nominatifs *iocinus* et *femus* dans Audollent, *Defix. Tab.* 135 ; **iecunānum* : *uictimarium*, P. F. 101, 23.

Bas latin : *iecorōsus* « (h)épaticus », CGL II 582, 13, et *iecorālis*, II 325, 29 ; *iecorūticus* ; *iocinerōsus* ; *iequāria* (?).

Usité de tout temps en latin, *iecur* a été remplacé dans les langues romanes par un terme de cuisine, *fīcātum* ; v. *fīcus*.

Mot indo-européen à suffixe *-r/n-* et variation du vocalisme radical : *ĕ* dans skr. *yákṛt*, *yaknáh*, pers. *ǰigar*, v. lit. *jeknos* ; *ē* dans gr. ἧπαρ, ἥπατος, av. *yākarə* ; le mot est altéré dans lit. *eknos*, *āknos* (on a aussi *jāknos*) et dans arm. *leard* (pour *l*, cf. v. pruss. *lagno*, si *l* n'y est pas une simple faute), et a disparu dans d'autres langues : germanique, slave, celtique.

iēiūnus, -a, -um (*iāiūnus*, Plt.) : qui est à jeun, affamé ; de là « maigre, sec, pauvre », etc., M. L. 4582. Sur *iēiūnum* « intestin grêle » (= νῆστις), v. Celse, 4, 1, et Isid. 9, 19, 65.

Dérivés : *iēiūnium* n. « jeûne », comme *(in)fortūnium*, *pecūnia*, M. L. 4581 a ; celtique : irl. *óine*, *cét-óin* ; *iēiūnitās*, comme *ōpportūnitas* ; *iēiūniōsus* (ἅ. λ., Plt.), comme *pecūniōsus*. A basse époque apparaît dans la langue de l'Église *iēiūnō*, *-ās* (et *iēiūnor*) « jeûner » et ses dérivés, M. L. 4581 ; et 2670, **disiēiūnāre* ; *iēiūnidicus* (Gell.), traduction de ἰσχνολόγος.

Iēiūnus est sans doute en rapport avec le verbe : *ientō* (*iantō*), *-ās* et *iēientō* (*iāientō*) : faire son premier déjeuner ; d'où *iēientāculum* (*iā-*), *ientāculum* (*ian-*, P. F. 473, 1). Les manuscrits se partagent entre les formes en *-a-* et les formes en *-e-*, les formes à redoublement et les formes sans redoublement ; cf. Non. 126, 8 sqq. ; Plt., Cu. 73 ; Suét., Vit. 7, 3 et 13, v. Skutsch, ALLG 7, 527. De même, les formes romanes remontent à *ientāre* et *iantāre*, M. L. 4584, et *Finf.*[3], p. 158 ; comme à *iānuārius* et *iēnuārius*.

Mot de type populaire à redoublement expressif, de forme instable et sans étymologie. La longue initiale est peut-être une longue de « position », comme dans *maiior*, et faut-il lire *ieiiūnus*.

igitur : *nunc quidem pro completionis significatione uadet, quae est « ergo ». Sed apud antiquos ponebatur pro « inde » et « postea » et « tum »*, P. F. 93, 7. Particule de liaison, signifiant « alors » et « donc », qui se place, comme *enim*, tantôt en tête de la phrase, si on veut lui donner une valeur forte, tantôt (le plus souvent) après le premier mot, s'il est considéré comme enclitique (*tum igitur* quinze fois dans Plt., qui a deux fois *igitur tum* ; *igitur deinde*, St. 86 ; *igitur demum* quatre fois contre un exemple de *demum igitur* ; cf. Lodge, *Lex. Plaut.*, s. u.) ; on le trouve aussi, mais plus rarement, à l'intérieur de la phrase, cf. Plt., Epid. 151, *quid illa fiet fidicina igitur* ; cf. Quint. 1, 5, 39.

Chez Plaute, le sens de « alors » pour *igitur* est encore fréquent ; la conjonction est souvent jointe à un mot interrogatif comme *quid*, et pléonastiquement à *tum* ou à *post* pour les renforcer ; cf. l'emploi du fr. « alors » dans la conversation. En corrélation aussi avec *ubī*, *quandō*. Cf. Lindsay, *Synt. of Pl.*, p. 99. Du sens temporel on est passé facilement au sens logique ; il en est de même pour « donc » en français. Usité de tout temps. Non roman.

On a supposé que *igitur* serait *agitur* avec le traitement *i* d'intérieur du mot ; en effet, *igitur* se trouve souvent employé comme mot accessoire après le premier mot de la phrase. Mais Lindsay, *Latein. Spr.*, p. 630, et Brugmann, IF 16, 495, ont écarté cette idée, assez arbitraire, parce que, à date ancienne, *igitur* est souvent en tête de la phrase. Le mot serait dès lors sans étymologie. Aussi J.-B. Hofmann, dans Walde-Hofmann, *Lat. et. Wört.*, s. u., retient-il l'hypothèse suggérée par la forme du mot.

ignārus : v. *gnārus*.

ignāuus : v. *nāuus*.

***ignia** : *uitia uasorum fictilium*, P. F. 93, 14. Non attesté en dehors de cette glose. Emprunt au gr. ἴκνιον · κονίαν, σμῆμα, Hésych.?

ignis, -is m. : feu. Se dit aussi au pluriel, *ignēs*, comme *aquae*, et comme *aqua*, auquel il s'oppose et avec lequel il forme couple (cf. *ignī et aquā interdīcere*), a le genre animé ; cf. Varr., L. L. 5, 61, *mas ignis, quod ibi semen* ; *aqua femina, quod fetus ab eius umore*. Souvent employé en poésie pour désigner des objets faits de feu ou qui répandent de la chaleur ou de la lumière : éclairs, astres. En est arrivé à désigner l'éclat lui-même : *ignis oculōrum*, *metallī*, *zmaragdī*. Au sens moral se dit des « feux » de l'amour, de la colère, etc. ; et Virgile arrive à dire *meus ignis*, *Amyntas*, B. 3, 66, dans le sens où les poètes du XVII[e] siècle diront « ma flamme ». Noter enfin l'emploi de *ignis* dans *sacer ignis* « feu sacré, érysipèle ».

Ignis, ancien, usuel, mais concurrencé par un terme nouveau et plus concret, *focus*, n'a pas passé dans les langues romanes, sauf dans un dérivé attesté en vieux roumain, M. L. 4257 a.

Dérivés : *igniculus* : petit feu ; *ignicula* : πυραλλίς

BDD-B178-I © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:05 UTC)

(Gl.) ; *igneus* (*igneolus*) : de feu, igné ; *ignītus* (Cic.), sur lequel on a refait à basse époque *igniō* (Prud., Ital.) ; *ignītulus* (Tert.) ; *ignātus* (Orib.) ; *ignēscō*, *-is* : s'enflammer ; *igniārius* (*ignārius*, *ignārius*) *i. lapis* « pierre à feu », d'où *igniārium* (Plin.), *igniāria* n. pl. « briquets » ; *ignitābulum* n. « ignis receptāculum », d'après *acētābulum* ; *ignicāns* (Jul. Val., d'après *albicāns*).

Nombreux composés en *igni-* : *igni-fer*, *igni-color*, *igni-potēns*, etc., poétiques et faits sur des modèles grecs en πυρ-, πυρι-, πυρο- ; *ignefaciō*, tardif, d'après *ferūefaciō*.

Il n'y a pas en latin de représentant de la forme de genre inanimé (neutre) attestée en ombrien pir, *purom-e* « in ignem », pure abl., cf. gr. πῦρ, etc., pas plus qu'il n'y a un nom neutre de l'eau en face de ombr. utur, gr. ὕδωρ, etc. : v. *unda*. Le correspondant de *ignis* se retrouve dans skr. *agniḥ* (auquel est emprunté le hitt. *Agniš*), mot de caractère religieux (mais non en iranien), et dans v. sl. *ognjĭ*, lit. *ugnìs*, lette *uguns*.

Le slave paraît avoir le degré *o* du vocalisme radical, et le lituanien le degré zéro (sous forme *u-*) ; l'a sanskrit est ambigu ; *ignis* suppose **egnis* ou **ŋgnis*.

ignōbilis, -e : v. (*g*)*nōscō* et *nōmen*.

ignōminia, -ae f. (*-nium*, Comm.) : ignominie, déshonneur qui résulte, pour un civil, du blâme infligé par le censeur (*nota cēnsōria*) ou, pour un soldat, de la cassation de grade ou du renvoi infamant (opposé à la *missiō honesta*) infligé par un général. Cf. Non. 24, 5, *ignominia est nominis nota. M. Tullius de Republica lib. IV* (6) : *censoris iudicium nihil fere damnato obfert nisi ruborem. Itaque, ut omnis ea iudicatio uersatur tantum modo in nomine, animaduersio illa ignominia dicta est.* Terme technique de la langue du droit ; attesté depuis Lucilius. A basse époque traduit ἀσχημοσύνη « indécence ».

Dérivés : *ignōminiōsus* (époque impériale) ; *ignōminiō* (Gell.).

Composé de *in* privatif + *nōmen*, cf. *nōmen* et *cognōmen*, *ignōbilis*. Pour la formation, cf. *iniūria* ; *infāmia*.

ignōrō : v. *gnārus*. M. L. 4258.

ignōscō, -is, -ere, ignōuī, ignōtum (on trouve aussi un participe futur *ignōscitūrus* à côté de *ignōturus*, cf. *nascitūrus*) : pardonner, *i. aliquid alicuī*. Ancien, classique. Remplacé en roman par *perdōnō*.

Les dérivés *ignōscentia*, *ignōscibilis* sont très rares et tardifs (*ignoscentiae* pl. Gell. 6, 3, 47, cf. *induigentia* ; *ignoscibilis* = συγγνωστός, T. Castricius, rhéteur contemporain d'Hadrien, ap. Gell. 13, 22, 1). Le « pardon » se dit *uenia*, qui est le substantif de *ignōscō*, ou *ignoscendī ratiō* (Cic., Sex. Rosc. Am. 1, 3).

Les grammairiens latins voyaient dans *ignōscere* un composé avec le préfixe privatif *in-* ; cf. la glose *ignoscere* : *non noscere*, Loewe, *Prodromus* 409, et Thes. gloss. emend. s. u. *ignōscō*. Mais la négation *in-* ne s'emploie pas devant un verbe, cf. plus loin sous *in-* ; et c'est arbitrairement que l'on suppose (encore récemment Immisch, Glotta, 19, 16-24) que *ignōscō* aurait été créé sur *ignōscēns* (*sīs*, *fuās*) ; l'exemple de *indecet* formé sur *indecēns* n'est pas probant, car *indecet* est rare et d'apparaît pas avant Pline le Jeune, tandis que *ignōscō* est ancien et usuel. D'autre part, le participe présent n'est pas d'un usage tellement fréquent ; et, sémantiquement, il marque un état qui dure. *Ignōscēns sīs* ne saurait donc se dire dans le sens de « pardonne » ; quand Terence dit *animus ignōscentior*, Heaut. 635, il l'emploie comme adjectif pour marquer une disposition de l'esprit avec le sens de « porté au pardon ». Le grec a également avec le même sens un composé de la même racine, mais avec un autre préverbe : συγγιγνώσκω, συγγνώμη, ceci suggère un développement de sens tel que « s'accorder avec, sympathiser ». Wackernagel, Mél. Danielsson, p. 383 sqq., a rapproché avec ingéniosité *ignōscō* de skr. *anujñā* « permettre ». *Ignōscō* renfermerait un préverbe *in-* comparable au skr. *anu-*, que M. Leumann propose de voir aussi dans *inueniō*, *indeō* ; mais l'existence de ce préverbe dans ces mots est des plus douteuses, et le passage de **enu* à *in-* malaisé à admettre. On a proposé **in-gnōscō*, mais le sens n'est pas expliqué par là.

Que *ignōscō* n'apparaissait pas aux Latins comme pouvant signifier « ignorer », ceci résulte d'un emploi comme celui qu'en fait Sénèque, Const. 14, 3, *maiore animo non agnouit quam ignouisset.*

ignōtus : v. *nōscō*.

īlex, -icis f. : yeuse, chêne vert. Depuis Ennius. Les langues romanes attestent aussi un doublet *ēlex*, sans doute d'origine dialectale, cf. M. L. 4259 ; *Einf.*[3], p. 148.

Dérivés : *īlicēus*, M. L. 4262, et celtique : irl. *ilcech*, *īlicētum*, M. L. 4261 ; *īlicīnus*, cf. M. L. 4263, **ilicīna* ; *īlignus*, *īligneus*.

M. Cuny, IF 26, 21, a supposé un mot « méditerranéen » qui se retrouverait dans le second terme de gr. αἰγ-ίλωψ, sorte de chêne à glands comestibles. Le gr. ἴλαξ (Hes.) est plus proche.

īlia, -ium n. pl. (déclinaison hybride ; datif pluriel *īlīs* dans Celse 4, 1 ; singulier rare et de forme incertaine *īleum*, *īle*, *īlium*, refait secondairement sur le pluriel ; bas latin *īlia*, *-ae* f.) : flancs, parties latérales du ventre qui s'étendent depuis le bas des côtes jusqu'à la naissance des cuisses. Se dit des animaux et de l'homme ; *i. dūcere*, *trahere*, *rumpere*. Attesté depuis Catulle 63, 5 (dans un passage dont le texte est, du reste, peu sûr) au singulier (?) avec le sens de *inguen*, M. L. 4260.

Composés tardifs : *interīlia* ; *subīlia* (Mul. Chir.), d'où **subīliāre*, M. L. 8362 a, « tondre sous les flancs » ; par contre, l'adjectif *īliōsus* (Plin. 20, 26) se rattache plutôt à *īleus*, transcription de εἰλεός « obstruction intestinale ». Peut-être aussi *exīlīātus* (Tab. deuot) ; cf. *ēnuātus*.

Le rapprochement de gr. ἰλια· μόρια γυναικεῖα est loin pour le sens, et celui de ἰξύς « flancs », loin pour la forme.

īlicet : *semper ilicet finem rei significat, ut actum est. Sic iudices de concilio dimittebantur, suprema dicta cum praeco pronuntiasset « ilicet », quod significat ire licet* Donat, Phorm. 208 (cf. Plt., Cap. 90, Ps. 1182). D'abord formule de congédiement, fréquente dans la langue des comiques, analogue à *nil uos moror*, indiquant que tout est fini (dans une assemblée, une cérémonie funèbre, etc.) ; puis que tout est perdu, qu'il n'y a plus rien à faire. A tendu à se confondre avec *īlicō*, avec lequel il n'a qu'une ressemblance extérieure ; cf. Vg., Ae. 2, 424, *ilicet obruimur numero* ; 8, 223, *fugit ilicet ocior Euro.* Sous l'Empire, n'est plus employé que par les poètes et, à basse époque, par Grégoire de Tours avec le sens de « donc ». V. Ernout, Philologica, I, p. 125.

Expliqué comme *īre licet*, ce qui cadre avec la construction plautinienne : *ilicet parasiticae arti maxumam malam crucem*, Cap. 469, où *ilicet* équivaut exactement à *īre licet*. Du même type sont *scīlicet*, *uidēlicet*, avec la même formation d'infinitifs que dans *calēfaciō*, etc. Certains voient dans le premier terme l'impératif de *eō* : *ī*, *licet* « va-t'en ; c'est permis », ce qui est moins vraisemblable.

īlicō : premier sens « sur place » ; cf. Non. 325, 7, *ilico, in eo loco. Naeuius Belli Poenici lib. VI* (44) : *septimum decimum annum ilico sedent.* Par suite, s'emploie en parlant du temps « sur le champ », sens déjà dans Plaute, et le seul qui se soit conservé. Cf. *statim*, *extemplō* et gr. ἐνὰ ou κατὰ τόπον, ἐπὶ τόπου.

Īlicō est issu de **en stlocōd* > **i(n) s(t)locō(d)* > *īlicō* (v. *locus*). Il n'y a jamais eu de double *l* dans le mot ; la graphie tardive *illico* est due à un faux rapprochement avec *illīc*. Le mot semble appartenir au langage familier : fréquent dans les comiques, rare chez Cicéron, inusité chez les dactyliques à cause de sa forme ; cf. J. B. Hofmann, *Lat. Umgangs.*, 84.

ille, illa, illud (et avec particule épideictique *illīc*, *illaec*, *illuc*) : celui-là, cela ; lui, elle. S'oppose à *hic* et à *iste* dans le système des trois démonstratifs personnels. Pour opposer ce qui est près à ce qui est loin, on emploie souvent *hic* : *hic… ille* ; *hoc… illud* : celui-ci… celui-là ; ceci… cela. Quelquefois a une valeur emphatique : *Xenophon*, *Socraticus ille*, Cic., De Or. 2, 14, 58. Est souvent joint à d'autres pronoms : *ille ipse*, *idem ille* ; et même *hic ille* « lui-même, le même, celui-là » ; cf. Plt., Mo. 162, *haec illa est tempestas mea* ; Vg., Ae. 7, 255, *hunc illum fatis externa ab sede profectum | portendi generum…* La valeur de *ille* est moins nette que celle de *hic* et de *iste*, et elle a tendu à s'affaiblir. Dans la langue parlée (comédie, etc.), *ille* tient souvent le rôle du pronom personnel de la 3e personne, e. g. Plt., Am. 752, *audiuistin tu hodie me illi dicere ea quae illa autumat?* ; et 766, *nimis demiror*, *Sosia*, *| qui illaec illi me donatum esse aurea patera sciat.* Quand le système ancien du démonstratif s'est disloqué, *ille* a tendu à remplacer *is*, sans doute pour substituer une forme plus pleine à un monosyllabe, et l'a finalement éliminé ; près d'un substantif, *ille* a fini par se réduire à la valeur d'article préposé ou postposé en roman. Cf. Lindsay, *Synt. of Plautus*, p. 46 ; F. Muller, *Z. Gesch. des Artikels*, IF 42, 1-60.

Formes locales : *illī(c)* ; *illō*, *illūc* ; *illim*, *illinc* ; *illā(c)*.

Ille s'emploie précédé de la particule *ecce* : *eccillum*, *eccillam*, cf. *eccistum*. Ce sont ces formes composées qui ont fourni le démonstratif du type *celui* (v. fr. *cil*), etc., tandis que *ille*, s'étant affaibli, fournissait le pronom de la 3e personne *il(s)*, *elle(s)*, *lui*, *le*, *les*, *leur*, et l'article *le*, *la*, *les* ; cf. M. L. 4266 et B. W. sous *il* et *le*, *la*, *les*. Panroman.

Les formes adverbiales de *ille* ont également survécu ; cf. M. L. 4265, *illāc*, **illāce* (panroman) ; 4268, *illīc*, **illīce* ; 4269, **illinc*, **illince* ; 4270, *illōc*, **illōce*.

La structure de *ille* doit être la même que celle de *hic* et de *iste*, c'est-à-dire qu'on y cherche une particule initiale suivie d'un ancien démonstratif. Mais les deux éléments sont obscurs.

Le premier terme comprend *l* ; et, en effet, il y a une particule de la forme *ol-* dans de vieux textes (v. l'art. *ollus*) qui rappelle le *ul-* de *uls*, *ultrā* et le *ōl-* de *ōlim*. L'ombrien a ulu, *ulo* « illūc », et l'osque ulas « illius ».

On a affaire au groupe de *l* indiquant l'objet éloigné ; v. *uls*, *ultrō*, *ōlim* et *alius*. L'irlandais a ce même radical *l* dans irl. *t-all* « là », etc. (v. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, I, p. 556), et *l* se retrouve notamment dans v. sl. *lani* (**ol-n-*) « l'année dernière ».

Au second terme il peut y avoir *l* ou *n* ; car **il-ne*, **ol-ne* donnent *ille*, *olle* aussi bien que **il-le*, **ol-le*.

Or, il y a pour l'objet éloigné un radical *n*, notamment dans sl. *onŭ*, lit. *añs*, arm. *na*, *ayn*, v. h. a. *enēr*, ion.-att. ἐκεῖνος, dor. τῆνος.

On ne peut donc sans arbitraire analyser *ille*.

inlex (*ē*) : v. *lēx*.

inlex (*ĕ*) ; **inliciō** (*il-*) : v. *lax* ; *laciō* ; *illectō*.

imāgō, -inis f. : image (avec tous les sens du mot français) et par suite « représentation, portrait, fantôme (poétique), apparence (par opposition à la réalité) ». Dans la langue de la rhétorique : image, comparaison. Correspond à gr. εἰκών et à φάντασμα, comme *imitor*, *imāginor* à εἰκάζω et à φαντάζω (toutefois, le latin dit aussi *figūrā*). Ancien, usuel. Les formes romanes sont en partie savantes. M. L. 4276. Représenté en v. angl. dans *moég-wlite* « Aussehn » et en irl. *imágin*, *imaig* ; gall. *auain*.

Imāgō suppose peut être un verbe à radical **im-*, dont il serait dérivé comme *uorāgō* est dérivé de *uorō*, sans doute par l'intermédiaire de *uorāx*. De ce verbe existe le fréquentatif : *imitor*, *-āris* (et *imitō* chez les archaïques) : chercher à reproduire l'image, imiter. *Imitor* a de nombreux dérivés : *imitātor*, *-trīx*, *-tiō*, *-tābilis* (et *inimitābilis*, Quint. = ἀμίμητος), *-tāmen* (mot d'Ovide), *-tāmentum* (époque impériale), *-tātuus*, *-tātōrius* (tous deux tardifs) ; composé : **reimitō*, M. L. 7185.

De *imāgō* existe, à l'époque impériale, le dénominatif *imāginor* (et *imāginō*), créé peut-être sur φαντάζω, avec les dérivés attendus : *imāginārius*, *-nātiō* (= φαντασία), *-nābilis*, *-nālis* (d'après εἰκονικός), etc. ; cf. M. L. 4274 et 4275. On y trouve aussi *imāgineus*, *imāginifer*, *imāguncula*, etc. La langue de l'époque républicaine ne connaît que *imāgō*, *imitor* ; *imāginōsus* (Catul. 41, 8).

Cf. *aemulus*? Sans étymologie claire.

imbēcillus, -a, -um (*-cillis*, *-e* ; et, à basse époque, *imbeccillis* avec *c* géminé, cf. *imbeccilitās*, Peregr. Aeth. 3, 4, et *baccillum* sous *baculum*) : faible, sans force (opposé à *ualēns* ou à *firmus*) ; se dit du corps et de l'esprit. La forme *imbēcillus* est la plus ancienne et la plus fréquente ; le superlatif est *imbēcillissimus*. Ancien (Accius) ; usuel et classique.

Dérivés : *imbēcillitās* et, dans la langue de l'Église, *imbēcillōsus* ; *imbēcillor*.

On trouve dans les Scolies de Leyde de Juvénal 3, 28 l'explication *imbecillis* : *quasi sine baculo* ; étymologie

BDD-B178-I © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:05 UTC)

reprise généralement par les modernes. Toutefois, Lucrèce et Horace scandent *imbēcillus* avec *ē*; la scansion *imbĕcillus* n'apparaît qu'à partir de Prudence. Faut-il admettre chez Lucrèce et Horace déjà la forme *imbeccillus*, qui serait à *imbecillus* comme *uaccillō* à *uacillō*, ou bien un allongement imposé par une nécessité métrique? Ou plutôt l'étymologie du scoliaste ne repose-t-elle pas sur un calembour?

imbellis : v. *bellum*.

imber, -bris m. : pluie ; cf. P. F. 96, 21, *imbrica tempestate pluuiam uidetur significare* ; et par extension « eau, élément liquide », emploi poétique sans doute sur le modèle de gr. ὄμβρος. Ancien (Plt., Enn., Cat.), usuel. Conservé seulement en logoudorien. M. L. 4278. *Imber* ne diffère pas de *pluuia* dans l'emploi, quoique certains établissent entre les deux mots la même distinction qu'il y a en grec entre ὄμβρος et ὑετός. *Imber* a dû désigner à l'origine la pluie qui tombe, et *pluuia* ⟨*aqua*⟩ « l'eau de pluie ». Mais les deux sens se sont rapidement confondus et *pluuia*, qui se rattachait à un verbe, a triomphé de *imber* dans les langues romanes. V. le tableau comparatif des emplois de *imber*, *nimbus*, *pluuia* dans Thes. VII 1, 421, 60 sqq.

Dérivés et composés : *imbrex*, *-icis* f. et m. : tuile faîtière (sur la différence avec *tēgula*, v. Rich, s. u., et Isid., Or. 19, 10, 15, *tegulae uocatae quod tegant aedes, et imbrices quod accipiant imbres*). M. L. 4282 ; d'où *imbricō*, *-ās*, *imbricātus*, *imbricātim* ; *imbriculus* « petite tuile creuse », M. L. 4284 ; et **imbriceus*, M. L. 4283 ; *imbricus* ; *imbridus* (comme *umidus*) ; *imbriālis* (cf. *pluuiālis*) ; *imbrīlis* ; *imbrinōsus* (cf. *grandinōsus*) ; *imbrifer* = ὀμβροφόρος (poétique) ; *imbri-citor* : qui amène ou appelle la pluie (Enn. ; épithète d'Apollon et de Jupiter) ; *imbri-ficō* ; *imbrigenus*.

Le *b* de *imber* peut reposer soit sur **bh*, soit sur **b*. Si le sens de osq. anafríss était sûr, on aurait une indication pour *bh* ; mais l'interprétation du mot dans la Tablette d'Agnone est très hypothétique ; cf. Buck, *Osc. Umbr. Gramm.*, § 98 *b*. De plus, la forme ne concorde pas avec la forme latine. L'indo-iranien a, d'une part, skr. *abhrám* « temps sombre, nuée », av. *awrəm* « nuage » et, de l'autre, skr. *ámbhaḥ* « eau » et *ambuḥ* « eau ». La consonne finale de arm. *amb*, *amp* (génitif *amboy*, *ampoy*) « nuage » est ambiguë, par suite de faits phonétiques propres à l'arménien et de l'incertitude graphique qui en résulte. Le grec a ὄμβρος « pluie », thème en *o-* ; le thème en *i-* du latin est dû à l'influence des mots du type *september*, *-bris* (cf. *cancer*). Le celtique a : gaul. *Ambris*, nom propre féminin. Aucun de ces mots ne concorde pleinement avec les autres, si bien qu'il est impossible de poser une étymologie exacte. Cf. *ambricēs*.

imbractum, -ī n. : sauce piquante (Apicius). Emprunt au gaul. εμβρεκτον (Hes.).

Dérivé : *imbractārium* (Inscr. de la Graufesenque).

imbrex : v. *imber*.

imbūbinō, : v. *būbinō*.

imbulbitō, -ās, -āre : *-are est puerili stercore inquinare, dictum ex fimo, quod Graeci appellant* βόλβιτον, P. F. 29, 2. Hybride latino-grec attesté seulement dans Lucilius (1186), qui l'emploie en antithèse avec *inbinō*.

imbuō, -is, -uī, -ūtum, -ere : imprégner ; sens physique et moral : *i. cadōs amurcā*, Plin. 15, 33 ; et *i. animum tenerum opīniōnibus*, Cic., Att. 14, 13 B, 4. Ancien (Enn., Plt., Acc.), classique. De là *imbūtus* : imprégné, imbu, qui a une teinture de. Cf. M. L. 4286, **imbūtum* et *imbūtiō* (Quint.) ; *imbūmentum* (Gl.) ; *imbūtāmentum* (Fulg.). Non roman.

Le rapprochement avec skr. *ambuḥ* « eau » est phonétiquement possible, mais suppose la persistance en latin d'un nom qui n'est pas attesté hors du sanskrit et dont le *b* suffit à rendre problématique le caractère indo-européen (v. sous *imber*). Du reste, ni la dérivation ni le sens ne s'expliquent par là.

imitor : v. *imāgō*.

immānis : v. *mānis*, *mānus*.

immēnsus : v. *mētior*.

immineō : v. *minae*.

immō (scandé peut-être aussi *ĭmmŏ* chez Plaute et Térence dans des groupes comme *ĭmmŏ uérō* ; cf. Stolz-Leumann-Hofmann, *Lat. gr.*[5], p. 16 et 169 ; Lindsay, *Early Latin verse*, p. 256, et *Captiui*, p. 40 ; Thes. VII 1, 473, 17 sqq.) : particule exclamative qui, dans la langue parlée, introduit une réponse négative à une question posée ou une réponse contraire à la réponse attendue, ou un renchérissement : « mais non (ou mais si), au contraire, bien plutôt ». Souvent joint comme proclitique à une autre exclamation qui le renforce : *hercle*, *ecastor*, *edepol*, *enim*, *uērō*, *potius*, *uērō etiam*, *contrā*, etc. Forme expressive, ce qui explique la présence de la géminée. Ancien, usuel. Conservé en logoudorien ; cf. M. L. 4288.

Sauf le rapprochement avec hittite *imma* « encore, en plus », étymologie inconnue.

immolō, -ās : v. *mola*.

immūnis : v. *mūnis*.

immusulus : v. *in-*.

impaestātor : v. *empaestātus*.

***impanerāre** (*in-*) : *est inuadere : uerbum a graeco tractum quasi πᾶν χρέας consumere. Varro* (587) : « *ecclesia* (?) *in regiam arcam impanerarunt* », Non. 59, 18. Les gloses ont *impancrare*, *inuadere*, CGL V 650, 58. On y trouve aussi un mot *pancra* glosé *rapīna*. Sans explication ; il n'y a rien à tirer de Nonius, dont le texte est corrompu.

impediō : v. *pes*.

impendō, -dium : v. *pendō*.

imperō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : commander.

Dérivés : *imperium* : pouvoir, commandement ; *imperātor* (forme archaïque ou archaïsante *induperātor*, usitée par les poètes dactyliques pour éviter *imperātor*, Enn. Lucr.) ; *imperātrīx* ; *imperātōrius* ; *imperātīuus* (époque impériale ; *i. modus* gramm. = προστακτικὴ ἔγκλισις) ; *imperābiliter* (Caton) ; *impritō, -ās*, substitut de *impĕrō* dans la poésie dactylique, cf. B. Axelson, *Unpoet. Wörter*, p. 28 ; *imperātrissa* (cf. *abbatissa*, bas latin) ; *imperantia*, *imperātus*, *-ūs*, créations rares et tardives ; le seul abstrait dérivé ancien est *imperium* ; *imperiālis* n'apparaît que dans le Digeste.

Imperium désigne le pouvoir souverain (par exemple du père de famille sur ses enfants, du maître sur ses esclaves) ; *imperāre* veut dire « commander en maître ». De là, dans la langue politique, le sens de *imperium* « commandement, pouvoir souverain de prendre toutes mesures d'utilité publique, même en dehors des lois » ; cf. Tac., A. 3, 69, *minui iura quoties gliscat potestas, nec utendum imperio ubi legibus agi possit*, et la définition de l'*imperātor* dans César, B. C. 3, 51, 4 : *aliae sunt legati partes, aliae imperatoris : alter omnia agere ad praescriptum, alter libere ad summam rerum consulere debet.*

Imperō est composé de *in* + *parō* et signifie proprement « prendre des mesures, faire des préparatifs pour qu'une chose se fasse », « forcer à produire » (cf. Vg., G. 1, 99 ; Sén., Tranq. an. 14, et l'emploi de *imperium* dans Cic., Cat. M. 15, 51). Le développement du sens de « commander » rappelle celui de « ordonner » en français ; cf. *iubeō*. *Imperāre* s'emploie encore au sens de « se faire délivrer, réquisitionner », *imperāre arma*, *obsidēs*, *frūmentum*, *pecūniam* ; cf. au passif P. F. 92, 10, *iusti dies dicebantur triginta cum exercitus esset imperatus et uexillum in arce positum* (sans doute souvenir d'une vieille formule). Dans la langue médicale, il a le sens de « ordonner » à côté de *ordināre*. La forme phonétique avec *e* intérieur a été conservée dans *imperāre*, dont le sens est séparé de celui de *parāre* ; mais *a* du simple figure dans *comparāre*, *praeparāre* (cf., toutefois, **comperāre*, **seperāre*), etc. Ancien, usuel. *Imperātor* est représenté dans les langues romanes, en partie par des formes savantes, et en albanais, M. L. 4305 ; *adimperō* en vieux provençal, M. L. 165 a ; *imperium* en sarde, cf. IF 55, 306. Le celtique a : irl. *impir*, britt. *amherawdr*.

Osq. embratur « imperātor », pél. *empratois* « imperātīs » peuvent être empruntés au latin.

impes, impetīgō : v. *petīgō* et *petō*.

impetriō, -īs, -īuī, -ītum, -īre : prendre les augures, inaugurer ; cf. Cic., Diu. 1, 16, 28, *ut nunc extis, sic tunc auibus magnae res impetriri solebant*. Verbe rare et technique. A l'époque impériale, on ne rencontre plus que *impetrītum*, *-ī* avec le sens de « présage favorable » dans Valère Maxime et Pline. L'abrégé de Festus note seulement *impetritum* : *impetratum*, P. F. 96, 5. Peut-être doublet de *impetrāre*, cf. *fulguriō* et *fulgurō*, *artō* et *artiō* (Caton, Nov.), à valeur désidérative (v. H. Vogt, Symbolae Osloenses, 8, 98). Dans ce cas, v. *patrō*.

impetrō : v. *patrō*.

impetus : v. *impetō*, s. *petō*.

impĭlia n. pl. : chaussons de feutre (Plin., Dig.). Emprunt au gr. ἐμπίλιον.

Dérivé : *impĭliārius* (Inscr.) ; cf. J. B. Hofmann, Philologus 91, 463.

***impōmenta** : *quasi imponimenta quae post cenam mensis imponebant*, P. F. 96, 16. Sans autre exemple. Mot corrompu ou étymologie populaire?

imporcō : v. *porca*.

importūnus : v. *portus*, *portūnus*.

impos : v. *potis*.

impraesentiārum : v. *praesēns*.

improperō, -ās, -āre : blâmer, faire des reproches (avec le datif). Mot populaire, qu'on trouve pour la première fois dans Pétrone, puis dans la Vulgate. Contamination de *improbō* et de *uituperō*? Dérivé : *improperium* (Itala, Gl.) ; cf. *opprobrium*. Le rapprochement de *properō*, ordinairement proposé, ne convient pas pour le sens. Conservé en italien, cf. M. L. 4320 et 4321.

īmus, -a, -um : qui est tout en bas. Forme de superlatif qui s'oppose à *summus* ; cf. ital. *da imo a sommo*. Neutre substantivé : *īmum* « bas, fond » et par extension « fin ». Catulle, 25, 2, en a tiré un diminutif *īmulus*, non autrement attesté, amené par *ōricilla*, auquel il est joint. Adverbe : *īmitus*, synonyme tardif de *funditus* (Gell., Apul.). Le substantif *īmitās* est une construction de grammairien. Attesté depuis Caton. Conservé dans quelques dialectes romans, M. L. 4327.

La forme ancienne est déterminée par osq. imad-en « ab īmō », qui exclut plusieurs des possibilités d'étymologie envisagées. Au point de vue latin, *īmus* semble être à *inferus* (v. ce mot) ce que *summus* est à *superus* ; *infimus* aurait été refait ensuite, sur le modèle de *intimus*, *extimus*, *citimus*, *ultimus*, etc., pour rétablir la transparence étymologique. Il faudrait donc partir de **inf-mo* . Mais l'*i* initial ne s'explique pas en osque (à moins d'admettre un emprunt au latin), de sorte que l'on n'arrive à aucune certitude.

in- (*im-* devant labiale *b*, *p*, *m* : *imberbis*, *improbus*, *immodestus* ; *il-* devant *l* : *illaudātus* ; *ir-* devant *r* : *irritus* ; nasale gutturale dans *ĭgnōtus*) : préfixe privatif employé pour créer des formes adjectives et adverbiales, comme *ἀ-*, *ἀν-* en grec ; cf. *probus*, *improbus*, et demeuré naturellement dans leurs dérivés *improbō*, *improbitās*, etc. Ne s'emploie pas devant un verbe : le contraire de *sciō* est *nesciō* (malgré *inscius*) ; de *legō*, *neglegō* ; de *uolō*, *ne uolō* > *nōlō*, etc. (*indecet* est tardif et isolé, cf. sous *ignōscō*) ; inusité également devant un substantif : le contraire de *ōtium* est *negōtium* ; mais Quintilien écrit *inōtiōsus* pour traduire ἄσχολος. Cf. encore *īnfandum* à côté de *nefās*. Des formations comme *iniūria*, *incūria* sont au moins virtuellement dérivées d'adjectif ; *ingrātiīs* ne vient pas de **ingrātia*, mais a été bâti sur *grātiīs* (adverbe, etc.), sous l'influence de *ingrātus* ; *iniussū* sur *iussū* ; *inluuiēs* est un calque poétique de ἀλουσία ; *inperfundiēs*, *inbalnitiēs* sont des créations artificielles de Lucilius d'après *inluuiēs*. Avec les substantifs, le latin a parfois des composés d'un type plus récent : *āmēns*, *dēmēns*, *dēformis*, *exlex* ; cf. aussi *male*, dans *male sānus*.

L'usage de *in-* privatif s'est particulièrement développé dans la latinité impériale (dans Ovide seul, on compte comme néologismes *incommendātus*, *incōnsumptus*, *incustōditus*, *indēflētus*, *indēlectus*, *indēlēbilis*, *indēplōrātus*, *indēstrictus*, *indigestus*, *innābilis*, *innūbus*, *inobrūtus*, *irrequiētus*) ; la poésie, les langues techniques et la langue de l'Église ont créé un nombre considérable d'adjectifs de ce type, dont beaucoup ont servi à traduire des adjectifs du type grec correspondant en *ἀ-* :

BDD-B178-I © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:05 UTC)

cf. *incrēdulus* = ἄπιστος ; *illabōriōsus* = ἀκάματος ; *illacrimābilis* = ἀδάκρυτος ; *illaesus* = ἀβλαβής ; *illaetābilis* = ἀχαρής ; *illāmentātus* = ἄκλαυστος, etc. Cette formation s'est étendue à des substantifs : *inapparātio* (= ἀπαρασκευσία), *infīnītiō* (= ἀπειρία), *imperturbātiō* (= ἀπάθεια), *indēfīnītiō* (= ἀοριστία), *inērudītiō* (= ἀπαιδευσία, ἀμαθία), etc. Ce sont des formes de la langue écrite et savante ; les langues romanes en offrent peu d'exemples : les seules formes abondamment représentées sont *īnfāns*, dont le sens ne correspondait plus à l'étymologie ; *infirmus*, spécialisé dans le sens de « malade, infirme » et sans rapport sémantique avec *firmus* ; *inīmīcus*, loin également de *amīcus* ; *īnsipidus*, *īnsapidus* « fade », en face de *sapidus*, spécialisé le plus souvent dans le sens de « sage » ; *integer*, dont le rapport avec *tangō* n'apparaissait plus nettement ; *inuītus*, en face duquel il n'y a pas de simple **uītus*. Quelques autres adjectifs ont survécu sporadiquement : *immundus* : log. *bundu* « diable », M. L. 4289 (mot d'Église) ; *incrēdulus*, M. L. 4362 (autre mot d'Église) ; *iners*, M. L. 4390 ; *inīquus*, M. L. 4439 ; *īnsulsus*, M. L. 4476 ; *intactus*, M. L. 4477 ; *inualidus*, M. L. 4526. Par contre, les langues savantes ont repris et développé cette formation à l'infini.

In- représente la forme à degré zéro **n̥-* de la négation *nĕ* (v. ce mot) ; devant consonne, il répond à indo-iran. *a-*, gr. *ἀ-*, germ. *un-*, celt. *an-* ; un composé comme *ignōtus* répond exactement à skr. *ájñātaḥ*, gr. ἄγνωτος. Devant voyelle, l'indo-iranien a *an-* et le gr. *ἀν-* ; lat. *in-* devant voyelle est analogique de la forme employée devant consonne ; on attendrait **en-*. En revanche, l'osco-ombrien *an-*, employé devant consonne, ainsi dans osq. *am-prufid* « improbē », ombr. an-takres « integrīs », est analogique de la forme employée devant voyelle, qu'on a dans ombr. *an(h)ostatu* « inhastātōs ».

in : préverbe et préposition. N'existe plus à l'état de particule indépendante ; une trace de son indépendance ancienne demeure peut-être dans les tmèses, du reste artificielles, de la poésie dactylique du type *inque gredī*. *In* représente un ancien *en* (cf. sans doute *enmanom* de l'inscription de Duenos, CIL I² 4, *en urbid*, inscription du lac Fucin, CIL I² 5), dont l'*e* passait phonétiquement à *i* devant certains groupes de consonnes (cf. *imber*, *inciēns*, *simplex*), et en position atone (toutefois, on ne peut guère faire état de l'opposition *enque* (tonique), *inaltod* (atone) qu'on lit sur l'inscription de la Colonne Rostrale, CIL I² 25, en raison de l'inconséquence et des fautes de graphie du texte) ; la forme de *in* s'est ensuite généralisée : « en, dans » et « sur », en parlant de l'espace et du temps, que l'on considère les choses en état de mouvement vers un but (*in* et l'accusatif : gr. εἰς), d'où un sens moral de « pour, en vue de » ou de repos (*in* et l'ablatif-locatif : gr. ἐν). Le sens est le même quand *in* est préverbe : cf. *sum et insum*, *ferō* et *inferō*, *eō* et *ineō*, *mittō* et *immittō*, *iacīō* et *iniciō*, etc. *In-* s'ajoute souvent à des inchoatifs, pour marquer l'entrée dans un état nouveau : *incalēscō*, *inueterāscō*, *īnsuēscō*, etc. Le plus souvent se place devant le mot qu'il détermine ; mais la langue poétique l'emploie aussi postposé, le plus souvent dans des groupes substantif + adjectif : *tempore in omni*, Lucr. 1, 26, etc. Panroman. M. L. 4328. B. W. sous *en* et *dans*.

La littérature archaïque ou archaïsante a conservé quelques traces d'une forme renforcée de *in* : *endo indu*, cf. P. F. 67, 2, 12 et 15, qui a subsisté dans plusieurs composés : *indāgō*, *indaudiō*, *indipiscor*, *indigeno indigeō*, *indiges*, *indigitāmenta*, *indolēs*, *induō*. La langue poétique hellénisante (Ennius) a en outre gardé, ou construit, quelques formes de mots, qui autrement n'auraient pu entrer dans l'hexamètre, du type *indegrĕdī*, *indŭpĕrātōr*.

In, dans le latin vulgaire, a servi, comme *ab*, *de*, à renforcer certains adverbes : ainsi *inante*, M. L. 4335 ; *incontra*, M. L. 4361 ; *incōram*, Apul. ; *insimul*, M. L. 4465 ; *intunc(e)*, M. L. 4518. Il y apparaît aussi comme préfixe augmentatif, par exemple *inopīmus* « ualdē opimus », *impinguis* « ualdē pinguis » d'après *impinguāre*, *insobrius* « ualdē sobrius », *innoxius* (conjecture de Martin, dans Commodien, Inst. I 28, 3) « ualdē noxius » ; cf. Niedermann, *Essais d'étym. et de crit. verb. lat.*, p. 61 ; cf. *indēbilis*, M. L. 4369.

Cf. gr. ἐν, en face de ἐνί (le latin ne permet pas de déterminer si le point de départ de *in* est *en* ou *eni* ; v. irl. *in*, britt. *yn*, got. *in*, arm. *i* (*y-* devant voyelle), et, avec degré zéro, lit. *į̃* (sans doute v. sl. *vŭ(n)*, avec vocalisme zéro sous forme **ŭn*). On retrouve en osco-ombrien *en*, mais presque toujours postposé : osq. *censtom-en* « in censum », ombr. arvam-en « in aruum », pél. *pritrom-e* « in prius » ; toutefois, l'osque a une fois *en eituas* (latinisme?). A côté de ces formes, on a soit l'ancien accusatif, soit l'ancien locatif ; le latin, qui n'a gardé le locatif que dans des survivances telles que *Rōmae*, *domī*, *Karthāginī*, a remplacé le locatif par la forme commune d'ablatif-instrumental-locatif là où figure *in*. — La forme *en*, d'où *in*, du latin peut représenter soit **en* (cf. gr. ἐν, got. *in*), soit **n̥* (cf. lit. *į̃*). L'osco-ombrien a, comme préverbe, *an-* à côté de *en* ; ce *an-* peut représenter **on-* devant voyelle, ainsi dans ombr. *anouihimu* « induiminō » ; de là *an-* se serait étendu par analogie, ainsi dans ombr. *andendu* à côté de *endendu* « intenditō ». Mais l'ombrien a encore *enetu* « inītō ». Le hitt. *anda* « dans, à, sur » correspond à *endo*.

Comme préposition et préverbe, l'indo-iranien n'a pas de correspondant du lat. *in*, etc., mais *ā*, dont on a, sous forme brève, un correspondant dans sl. *-e*, lit. *-e* postposés.

A *in* se rattachent une série de formations dérivées :

inter, préverbe et préposition (un seul emploi adverbial dans Val. Fl.) « entre ». Proprement « à-l'intérieur de deux », par exemple Cic., Verr. 2, 2, 52, *dies XLV inter binos ludos* « quarante-cinq jours dans l'espace compris entre deux jeux ». S'emploie au sens local « entre, parmi » ou temporel « durant, dans l'espace de ». Sert de premier terme à de nombreux adverbes composés : *intereā* (sur lequel on a refait *interhaec*), *interibi*, *interim* (cf. *intrinsecus* ; la finale est la même que celle de *exim* en face de *exinc*, *illinc*, *istinc*, etc. ; peut-être demeuré en v. espagnol, cf. M. L. 4513 a), *interdum*, *interdiū* (cf. *diēs*), qui ont plutôt le sens temporel.

L'abrégé de Festus signale aussi, p. 98, 25, *interdutim* et *interātim* comme doublets anciens de *interdum*, *interim*, le premier de *interduō*?, le second d'après *paulātim*?

Comme préverbe, *inter-* (*intel-* devant un *l* qui suit : *intel-legō*) a le sens de : 1° « entre », *inter-calō*, *-cēdō*, *-pōnō*, *-ueniō*, etc. ; 2° « par intervalles, de temps en temps », *inter-aestuō*, *-mittō*, *-uīsō* ; 3° enfin, dans quelques composés, *inter*, comme *per*, introduit une idée de privation, de destruction, de mort ; cf. *intereō*, *interficiō*, *interimō* (cf. *pereō*, *perimō*) ; aussi *interdīcō* (de là, la valeur intensive de *inter-morior*, *inter-necō* dans la langue familière). Ce dernier sens est ancien, comme le montre l'existence dans les gâthâs de l'Avesta de *antarāmruye* (v. *interdīcō*). Toutefois, l'origine n'en est pas aussi claire que pour *per*. Peut-être faut-il partir de la valeur spéciale prise par *interdīcō* (ou ses équivalents) dans la langue religieuse, où l'interdiction, la prohibition devait être marquée à l'origine moins par le verbe lui-même que par l'ablatif qui l'accompagnait : *interdicere alicuī ignī et aquā* « prononcer contre quelqu'un l'interdit qui l'éloigne du feu et de l'eau ». *Interdīcō* a pu servir de modèle aux autres composés qui sont souvent employés comme litotes (e. g. *interficiō* en face de *occīdō*) et qui ont à côté d'eux des composés en *per-*, de type plus courant, avec une valeur semblable : *perdō*, *pereō* ; v. Benveniste, *Noms d'agent et noms d'action en i.-e.*, p. 120. — Pour *intersum*, *interest*, v. ces mots.

Inter est bien représenté dans les langues romanes, M. L. 4485 a et 2526, *deinter* (depuis l'Itala) ; il figure aussi dans le groupe *interambōs* « tous les deux », ital. *entrambi*, etc., M. L. 4486. Il a servi aussi à former des composés tardifs du type *intercilium* = μεσόφρυον (tiré de *inter cilia*, cf. *intercus*, *interuallum*) ; **intercoxium*, M. L. 4488 ; **interfurcium*, 4490 ; **interrūscum*, 4497 ; *interlīgnium*, 4498 ; **interuiscum*, 4500 ; **interuītīle*, 4501 ; *intermedium*, 4492 (cf. *permedium* « parmi »).

Locatif, ancienne forme en **-ter* ou **-teri*, qui a des correspondants hors du latin. Le vocalisme radical n'est pas net. Il y a un vocalisme plein, avec un *a* ambigu, dans skr. *antár* (et *antari-* dans *antárikṣam* « atmosphère »), av. *antarə*, v. p. *antar* ; degré zéro dans v. h. a. *untar* « entre ». Le celtique, ambigu, a v. irl. *eter*, *etar*, corn. *ynter*. L'osco-ombrien a un *a-* initial qui ne peut être que prothétique : osq. anter, ombr. anter, *ander* ; ceci peut répondre à l'initiale de v. sl. *ǫtrĭ* « à l'intérieur », dont le *ǫ* initial pourrait, il est vrai, reposer aussi sur **on-*.

A côté de *inter* il a dû y avoir un adjectif **interus* « du dedans, intérieur », qui n'est plus usité, parce que le suffixe marquant l'opposition de deux a cessé d'être productif en latin (cf. *alter*, *uter*), et qui a été remplacé par la forme munie du suffixe de comparatif, *interior*, comme dans tous les cas comparables, *exterior*, *superior*, etc. De *interior*, le neutre pluriel a été employé comme substantif : *interiōra* « l'intérieur » ; cf. M. L. 4490 a. A *interior* correspond un superlatif *intimus* (cf. *extimus*) « tout à fait intérieur, intime », cf. gr. ἐνδότατος, ἐσώτατος ; substantif au neutre pluriel *intima*, *-ōrum* « la partie intime », M. L. 4503, et au masculin *intimus* « un intime ». Dénominatif (tardif) : *intimō*, *-āre* : faire pénétrer dans ; spécialement « faire pénétrer dans les esprits, intimer ». Il y a aussi des dérivés, l'un classique et usuel, *inter-nus* (cf. *exter-nus*, etc) ; l'autre, tardif et rare, *interulus* : *-a tunica*. A **ent(e)ro-* se rattachent les adverbes, anciens ablatifs :

intrō : à l'intérieur (question *quō* ; cf. Lucil. 1215 Marx). Adverbe, puis préposition à basse époque (Orose, Chiron, etc.). M. L. 4514 et 2527, *deintro*. D'où *intrōrsum*, *intrōrsus* (opposé à *extrōrsum*), M. L. 4515 a ; v. *uertō* ; et les composés dont *intrō* est le premier terme, *intrō-dūcō*, *-eō*, *introitus*, M. L. 4515, *-rumpō*, *-spiciō*.

intrā, prép. : à l'intérieur de, sans dépasser, dans les limites de (contraire : *extrā/citrā*). M. L. 4508.

Hors du latin, *interus* a des correspondants (pour le vocalisme radical, cf. ce qui a été dit de *inter*) au sens de « intestins, entrailles » : gr. ἔντερα, arm. *ənderk'*, véd. *āntrám*, skr. *antrám*, v. isl. *iđr* ; le slave a à la fois *jętro* « foie » et *ǫtroba* « entrailles ». Au sens général : skr. *ántarah*, av. *antāro*, à côté de skr. *ántamah*, av. *antəma-* et lat. *interior*; *intimus*. En revanche, le groupe opposé de *extrā*, *exterior* est propre au latin.

De *intrā* dérive sans doute : *intrō*, *-āre* : aller à l'intérieur de, entrer dans : *i. līmen*, *postēs*, *pōmērium*. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 4511. Ni dérivés, ni composés. La langue recourt à *introitus* (classique) pour désigner « l'entrée ». Une étymologie souvent adoptée le fait dériver de *in* + *trō*, verbe hypothétique dont le participe présent serait conservé dans la préposition préverbe *trāns* ; mais, outre que *trāns* peut être autre chose qu'un participe, les Latins ne séparaient pas *intrāre* de *interus*, *intrā*, comme le montre le vers d'Afranius (R³ fr. 5) qui oppose à *intrāre* une création analogique *extrāre* : *simul limen intrabunt, illi extrabunt ilico*. La formation de *intrāre* rappelle celle de *penitus*, *penetrāre*, cf. aussi *recontrō*, *-āre* dans Tertullien ; et le type de dénominatif est aussi régulier que dans *minister/ministrō*, *magister/magistrō*. Cf. ags. *inne* « vers », *innian* « entrer ».

A *inter* se rattache encore l'adjectif de l'époque impériale *interāneus* (d'après *extrāneus*), substantif au neutre *interāneum* dans le sens de *intestīnum*, peut-être sur le modèle de gr. ἔντερον ; cf. M. L. 4487, *interanea*. Cf. aussi *interāmen* (comme *abdōmen*) dans Oribase et *interāmenta*, *intrālia* (Gl. Reich.) ; B. W. *entrailles*.

intus, correspondant à gr. ἐντός, avec un suffixe indo-européen qui est bien attesté en sanskrit, grec et latin ; le latin n'a pourtant pas le correspondant de ἐχθός, ἐκτός à côté de *ex* : de l'intérieur (= ἐνδόθεν ; sens ancien ; c'est le sens, du reste, des formations adverbiales en *-tus*, *sub-tus*, *caelitus*, *rādīcitus*, etc. ; cf. Plt., Amp. 770, *intus pateram proferto foras*) ; puis simplement « à l'intérieur » (question *ubi*), cf. Apul., Met. 8, 29, *intus aedium*, sans doute d'après gr. ἐντὸς οἰκίας. M. L. 4520 ; et 2528, *deintus* (fr. *dans*), *abintus*.

De *intus* dérive *intestīnus* : de l'intérieur. Substantivé *intestīnum*, *-ī* n. (surtout au pluriel et féminin *intestinae*) « l'intestin », cf. gr. ἔντερον, et *intestīnus* m. M. L. 4501 a (*stentīna*, issu de **istentīna*, avec métathèse). Cf. aussi *intestīnāriius* (= *subaedānus*) ; *exintesterō* comme *exenterō* (un exemple tardif).

L'*e* intérieur ne saurait guère s'expliquer par l'influence du type *fūnus/fūnestus*, *tempus/tempestās*, *tempestīuus*. L'explication de Brugmann, IF 28, 295 sqq., par **entero-stīno-*, skr. *antara-sthā-* est peu vraisemblable. Cf. *clandestīnus* et *caelestīnus*. L'hypothèse qui rattache

BDD-B178-I © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:05 UTC)

intestīnus à *intexere* (cf. Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*[5], p. 225) n'est pas davantage à retenir.

īna, -ae f. : mince feuille de papier ; *ilia dicta ab ino, quae pars chartae est tenuissima*, P. F. 92, 31 ; cf. 71, 4. Emprunt à l'accusatif de gr. ἶς, ἰνός.

inānis, -e : vide (par opposition à *plēnus* ; joint à *uacuus, cassus*, cf. Lucr. 1, 439, *scilicet hoc id erit uacuum quod inane uocamus*), de là « vain » (sens moral) et « privé de, manquant de ». Dans la langue philosophique, *ināne* traduit τὸ κενόν. Ancien, usuel. Non roman.

Dérivés : *inānitās* ; *ināniae* (mot plautinien) ; *ināniō, -īs* (rare, Lucr. et Pline) ; *inānītiō* (Isid.) ; *inānītus* (Gloss.), d'après κένωσις ; *inānīmentum* (Plt.) ; *exinānīō* (classique, usuel) ; *exinānītiō*, etc. ; *inānēscō*. Composés : *ināniloquus* (Plt.) = κενολόγος (cf. *inānilogistae*, Plt., Ps. 255), d'où *ināniloquium* = κενολόγιον, κενοφωνία (Ital.).

Sans doute composé dont le premier terme serait *in-* négatif et dont le second est obscur.

inaurēs : v. *auris*.

incānus : v. *cānus*.

incarduum, -ī n. : cœur du bois (Vit. patr.). Emprunt au gr. ἐγκάρδιον ; peut-être à corriger en *incardium*. L'influence de *carduus* s'explique mal, en raison de la différence de sens.

incendō : v. *candō, candeō*.

incentiō, incentīuus : v. *incinō*, s. u. *canō*.

inceps : *deinceps*, P. F. 95, 10. De **im-cap-s* ; cf. *exim*, etc., et *is*. Forme non attestée dans les textes et peut-être tirée arbitrairement de *deinceps*.

incessō, -is, -īuī (un parfait *incessī* dans Tac., H. 2, 23 ; 3, 77 ; Luc. 5, 680), **-ere** : attaquer (sens physique et moral ; synonyme de *inuādō, petō*). De là *incessus* avec le sens de « attaque » dans Tacite, alors qu'ailleurs *incessus* a seulement le sens de « marche » (cf. *incēdō*). Semble une formation désidérative de *incēdō* ; cf. Fest. 226, 18 : *petissere antiqui pro petere dicebant, ea quidem forma uerbi qua sunt lacessere et incessere*. Toutefois, étant donné l'apparition tardive de *incessō*, qui ne semble pas attesté avant l'époque impériale, il est possible qu'il soit formé sur *incessus*, d'après le rapport *impetus/petō*, par besoin de renouveler l'expression. Il est peu vraisemblable que *incessō* ait été refait sur *incessī*.

incestus : v. *castus*.

incicor (Pacuvius, Trag. 386) : v. *cicur*.

inciēns, -entis adj. : pleine, se dit d'une femelle. Difficile à séparer du gr. κυέω « je suis enceinte » et de skr. *çváyate* « il se gonfle » (cf. *cumulus*?). La ressemblance avec le mot grec et le caractère technique du mot, qui est de la langue des éleveurs (Varr., Plt., Col.), amènent à se demander s'il n'y aurait pas d'emprunt au gr. ἔγκυος avec substitution d'un suffixe de participe présent d'après ἐγκυέω, comme dans *praegnāns*, q. u.

Conciēns semble une forme créée par Apulée, Mund. 23, sur *inciēns* analysé *in-ciēns* (de *cieō*).

incīlis, -e : adj. employé au singulier dans *incili fossa* « fossé, tranchée » ; ou au pluriel *incīlia, -ium*, *fossae quae in uiis fiunt ad deducendam aquam de riuo communi factae*, P. F. 94, 23. Rare et rare.

Nom d'instrument qu'on a parfois rattaché à *caedō, in-cīdō* « ex eo dictus quod incidatur » Ulp., Dig. 21, 1, 5.

Pour la formation, cf. *ancīle, ancīlia*.

incīlō, -ās, -āre : *increpare uel improbare*, Non. 36, qui cite des exemples d'Accius, Pacuvius, Lucilius. En dehors de ces exemples, ne semble attesté que dans Lucr. 3, 963. Pas de dérivés. Sans étymologie.

incipiō : v. *capiō*.

incitēga : *machinula in qua constituebatur in contubernio uini amphora, de qua subinde deferrentur uina*, P. F. 25. Emprunt au gr. ἐγγυθήκη venu peut-être par l'étrusque. Non autrement attesté.

incitus, -a, -um ; incitae, -ārum : v. *citus*, sous *cieō*.

inclutus : v. *clueō*.

incohō (*inchoō* ; sur la graphie, v. Thes. VII 1, 966, 56 sqq.), **-ās, -āuī, -ātum, -āre** : commencer, entreprendre, ébaucher. D'après Servius, Ae. 6, 252, *tum Stygio regi nocturnas incohat aras*, le mot appartiendrait au vocabulaire religieux : *est uerbum sacrorum*. Mais en dehors de cet emploi, aucun exemple attesté ne confirme la remarque de Servius ; le *nouum delubrum inchoare* de Cic., Dom. 51, peut s'expliquer par le sens ordinaire. Peut-être Servius le faisait-il dériver du gr. χοή « libation ». Ancien (Enn.), classique. Peut-être conservé en provençal, cf. M. L. 4359 b. Dérivés : *incohātiō, -tor, -tīuus, -mentum*, tous tardifs. Étymologie obscure : le verbe est rattaché par les uns à *cohum* « pièce du joug où s'adapte le timon », *incohāre* serait « [se] mettre sous le joug, [s']atteler à », *in cohum agere* (ce qui ne va pas avec le sens religieux que Servius attribue à *incohāre*) ; d'autres le rapprochent de l'ar. kahad « capiat », et *incohāre* serait équivalent de *incipere*. Vocalisme?

Une forme radicale *coh-, cah-* n'a guère de chance de remonter à un type indo-européen. La graphie *-ch-* semble influencée par des considérations étymologiques : rapprochement de χάος ou de χόη.

incola : v. *colō*.

incolumis, -e : intact, sans dommage, sain et sauf, vivant (par opposition à *mortuus*). Joint à *saluus* (L. 29, 27, 3). Mis en rapport avec *calamitās* dans cette phrase de Cic., Planc. 5, 12, *incolumis a calamitate iudicii*.

Dérivé : *incolumitās*, expliqué par Cic., Inu. 2, 56, 169, *salutis tuta atque integra conseruatio*. Ancien (Plt.), classique ; rare à l'époque impériale. Non roman.

A pris en partie la place de *saluus* ; c'est un terme tout profane en regard de *saluus* qui est lié à *salūs*.

Évidemment à couper *in-columis* ; sur le second terme du composé, v. *calamitās, clādēs, *cellō* (2) et **columis*.

incoxō : v. *coxim*.

incroceō : v. *croccus*.

incumō (*inco-*), **-ās, -āre** : passer à la toise. Mot technique de la langue militaire, attesté à basse époque (Passio Maximiliani). Se dit des recrues. Dénominatif dérivé de *incuma*, emprunt populaire au gr. ἔγκομμα « entaille » (cf. *incomma*, Vég., Mil. 1, 5, *proceritatem tironum ad incommam scio semper exactam*), la toise étant marquée d'un certain nombre d'encoches fixant la taille réglementaire. Pour la forme, cf. *glaucūma*.

incūria : v. *cūra*.

incūs : v. *cūdō*. M. L. 4367.

indāgō, -inis f. : terme de vénerie « action de pousser le gibier à l'intérieur d'une enceinte entourée de filets et de chasseurs ; encerclement » ; puis au sens concret « enceinte, réseau, cordon (de chasseurs, etc.) » ; enfin, à l'époque impériale, « investigation, poursuite ». Attesté depuis Hirtius (mais le verbe est dans Plaute) ; doublet tardif : *indāgēs, -is* f.

A *indāgō* correspond un verbe *indāgō, -ās* (comme à *colligō, cālīgāre* ; *formīdō, formīdāre* ; *propāgō, propāgāre*) et *indāgor* déponent (Varr., L. L. 5, 95) « suivre à la trace, traquer, dépister », puis, dans la langue commune, « rechercher » et « découvrir ».

Dérivés : *indāgātiō, -tor, -trīx, -tus, -ūs, -bilis*. Non roman.

Sur *indāgātus* coupé *in-dāgātus* a été formé à basse époque *perdāgātus* (Claud. Mamert.) = *peruestīgātus* ; cf. *inuestīgātus*.

De *ind-* (pour le préfixe, cf. *ind-audiō, ind-ipiscor*) + *āg-* ; cf. *amb-āgēs*.

inde : adverbe de lieu, du groupe de *is*, corrélatif de *unde*, marquant l'origine, le point de départ dans l'espace ou dans le temps « à partir de là, ou de ce moment ». S'emploie également à la place d'un ablatif partitif ou d'origine (avec *ex*), e. g. Plt., Amp. 429, *cadus erat uini, inde* (= *ex eō*) *impleui hirneam*, d'où le sens de fr. *en*. Cf. *indidem* « du même endroit ». Fournit le second terme de nombreux composés ; cf. *deinde* (*dein*), M. L. 2525 ; *exinde* (*exim*), *perinde, proinde*, M. L. 6773 ; *subinde*, M. L. 8363. Ancien, usuel. M. L. 4368.

A juger par *hin-c, istim, illim* et par *exim*, l'élément *-de* serait une particule non essentielle à la forme, peut-être la même qu'on trouve avec *ē* dans *dē* ; un *t* qui peut répondre à un ancien **-dē* figure dans des adverbes arméniens indiquant le point de départ : *anti* « de là », *usti* « d'où », *andust* « de là », etc. Mais on ne voit pas d'où sort la finale lat. *-im* : elle n'a de correspondant nulle part. Or, *unde* rappelle v. sl. *kǫdǫ, kǫdŭ* (*otŭ kǫdu* a le sens de *unde*), où il y a une nasale comme dans *inde*. *unde*.

indemnis : v. *damnō*.

index : v. *dīcō*.

indigena, -ae c. : indigène (opposé à *aduena*), autochtone = gr. ἰθα-, αὐθι-γενής. De **endo-gena*, v. *gignō* 5°.

indiges, -getis : épithète appliquée à une catégorie de dieux, *Dī indigetēs*, qui s'oppose aux *dī Nouensidēs* (*Nouensilēs*) et qui semble désigner — tout au moins aux yeux des Latins — les dieux nationaux (*Di patrii Indigetes*, Vg., G. 1, 498), par opposition aux dieux nouvellement établis, cf. T.-L. 8, 9, 6, *Iane, Iuppiter, Mars pater, Quirine, Bellona, Lares, Di Nouensiles, Di Indigetes, diui quorum est potestas nostrorum hostiumque, Dique Manes, uos precor, ueneror...* Le Jupiter adoré à Lavinium s'appelait *Iuppiter Indiges*. Plus tard, quand on chercha un nom à ce dieu, on y vit Latinus, ou plus souvent Énée, qui était le fondateur de Lavinium : de là *Indigetem Aenean* dans Vg., Ae. 12, 794. Désigne toutes les puissances actives, de caractère religieux, qui, pour les anciens Romains comme pour tout l'ancien monde indo-européen (v. Usener, *Götternamen*), entouraient l'homme et que l'on invoquait dans les *indigitāmenta*.

Étymologie inconnue, comme le sens exact du mot ; cf. Thes. s. u. Le sens de ombr. açetus, qu'on traduit par (*dīs*) *Ancitibus* (T. E. II a 14) nous échappe.

indigitō, -ās : appeler les dieux par leur nom, invoquer. Vieux terme du rituel, conservé seulement par les glossateurs (un seul exemple dans un texte de Tert., Ieiun. 16) ; cf. Thes. s. u.

Dérivé : *indigitāmenta, -ōrum* : *incantamenta uel indicia*, P. F. 101, 15 L. ; *nomina haec numinum in indigitamentis inueniuntur, i. e. in libris pontificalibus, qui et nomina deorum et rationes ipsorum nominum* (*numinum* var.) *continent...*, Serv., G. I 21.

Origine obscure ; ni le rattachement à *aiō* (par une forme **ind-ag-itō*), ni la dérivation par *indiges*, auquel pensaient les Latins, ne satisfont ; encore moins la dérivation par *digitus* (cf. Kretschmer, Gl. 31, 154).

indolēs : v. *alō*.

indruticō, -ās : exubérer. Hybride bas latin, dérivé du gaul. **druto-*.

indu, endo : v. *in*.

indulgeō, -ēs, indulsī, indultum, -ēre : être complaisant, indulgent ou favorable à (avec le datif *indulgēre sibī, geniō, animō*), par suite « se laisser aller à, s'abandonner à » ; *i. dolōrī, lacrimīs* (avec l'accusatif chez les archaïques, e. g. *i. īram*, Lucil. ap. Non. 325, 36) ; *indulge hospitio*, Vg., Ae. 4, 51 : *indulgent uino*, Ae. 9, 165 ; cf. Non. 325, 33 sqq. Le sens premier était peut-être « accorder de l'espace ou du temps », ou « se relâcher pour » ; « faire bonne part à » ; cf. le sens technique dans Vg., G. 2, 277, *indulge ordinibus* « espace davantage les sillons ». Dans la latinité impériale, *indulgēre* a pris le sens de « accorder par faveur, concéder » : *indulgēre alicui ūsum pecūniae*, etc. D'où, à basse époque, *indultum* n. et *indultiō, -tor* (Tert.), *indultus, -ūs* m. « permission, faveur ».

Autres dérivés : *indulgitās* (rare et archaïque) ; *indulgentia* (classique) « douceur » (*i. caelī*, Vg., G. 2, 345), « indulgence, complaisance », qui à basse époque a le sens concret de « faveur » accordée à quelqu'un, spécialement « pardon, rémission d'une faute ou remise de l'impôt ». *Indulgēre, indulgentia* sont à peine représentés dans les langues romanes. M. L. 4385 et 4385 a.

Selon M. Vendryes, R. celt., 40 (1923), p. 429, *indulgeō* représenterait **en-dhl̥gh-ē-* de la racine **dhlegh-* qui marque le droit ou l'obligation ; irl. *dligid* « devoir,

BDD-B178-I © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:05 UTC)

loi », *dligim* « j'ai le droit, je mérite », thème en *-ye/yo-*, **dhlegh-ye/o-* ou **dhlgh-ye/o-*. « *Indulgēre* représenterait le thème en *-ē-*, marquant l'état, de cette racine et signifierait « être dans la situation de quelqu'un sur qui un autre a des droits » ; *indulgeō alicuī* veut dire « quelqu'un a des droits sur moi » ; d'où « j'ai des devoirs, des obligations, des complaisances envers quelqu'un ». Mais jamais *indulgēre* ne signifie « avoir des devoirs, des obligations envers quelqu'un » ; au contraire, le verbe s'emploie plutôt d'un supérieur vis-à-vis d'un inférieur : « avoir des complaisances pour », le cas contraire se disant *mōrem gerere*. D'autre part, il faut tenir compte du sens concret de *indulgēre*, qui est sans doute le plus ancien. S'il en est ainsi, on peut rapprocher gr. δολιχός, skr. *dīrghấḥ* « long », gr. ἐνδελεχής« continu », v. sl. *dlŭgŭ* (et hitt. *dalugi-* « long »), dont, en latin même, L. Havet, MSL 6, 233 sqq., rapprochait *largus* ; cf. Gauthiot, MSL 18, 345. Mais la coupe *ind* + *ulgēre* est aussi possible (cf. *ind-ipiscor*, etc.). L'étymologie reste donc incertaine, comme le sens premier du verbe.

induō : v. *exuō*.

India : Inde ; **Indus** : indien. Emprunt au gr. Ἰνδός, Ἰνδία ; v. B. W. sous *dinde*.

indūsium, -ī n. : vêtement de femme. Dérivés : *indusiātus* « vêtu de l'indusium » ; *indusiārius* « tailleur qui fabrique l'indusium ». Mots plautiniens, repris par Apulée et Martianus Capella, par affectation d'archaïsme.

Les étymologies de Varron, qui dérive le mot soit de *induō*, soit de *intus*, sont sans valeur. *Indūsium, indusiātus* sont empruntés, comme nombre de noms relatifs au vêtement et à la parure, au gr. ἔνδῦσις, ou *ἐνδύσιον, de ἐνδύω « revêtir ».

industria, -ae f. : zèle, activité ; pluriel concret *industriae* « efforts » ; souvent employé à l'ablatif *industriā* (avec ou sans *ex*, *dē*) « de propos délibéré, à dessein », et aussi à l'accusatif avec *ob* : *ob industriam*. Ancien (Enn., Plt.), classique, mais rare, surtout à l'époque impériale.

industrius : zélé, actif, attentif, etc. (joint à *gnāuus* par Cic., Verr. 2, 3, 21, 53 ; à *ācer*, Tusc. 5, 20, 57 ; opposé à *ignāuus*, Tac., A. 12, 12 ; *industriē* est joint à *dīligenter* par Cés., B. G. 7, 60) ; *industriōsus* ; *industrior*, *-āris* (bas latin).

Les anciens avaient déjà reconnu dans *industrius* un composé, dont la forme ancienne *indostruus* (l. sans doute *endo-*) est donnée par P. F. 94, 15, qui la glose « *quasi qui, quicquid ageret, intro strueret et studeret domi* » ; pour le sens de *struere*, cf. Caton, Or. inc. 19 : *iure, lege, libertate, republica communiter uti oportet ; gloria atque honore, quomodo sibi quisque struxit*. Cette explication a souvent été considérée comme une étymologie populaire, à tort sans doute. M. J. B. Hofmann l'a défendue en rappelant homér. βυσσοδομεύων, cité par Bréal, *Essai de sémantique*, p. 145 ; et M. Benveniste, R. Phil. XXII, 1948, p. 117, l'a confirmée en montrant que *industria* a bien originellement le sens de « activité secrète », *industrius* celui de « qui machine secrètement », et il est tenté d'y voir un « calque sémantique » de βυσσοδομεύων. La substitution de *-ius* à *-uus* serait due à l'influence du groupe des adjectifs en *-ius* (cf. *glōria, inglōrius* ; *iniūria, iniūrius*, etc.).

indūtiae, -ārum f. pl. (singulier archaïque d'après Aulu-Gelle 19, 8, 13) : suspension d'armes, trêve. *Indutiae sunt pax castrensis paucorum dierum, belli feriae*, Varr. ap. Gell. 1, 25, 2. Attesté depuis Plt. ; rare et technique ; demeuré peut-être en italien. M. L. 4388. Correspond pour le sens à ἐκεχειρία. Rappelle dans sa formation le type de substantif féminin pluriel *īnfitiae, suppetiae, -ārum* et, au moins par le suffixe, *ōtium*, dont l'étymologie n'est pas claire. L'explication qui dérive le mot d'un adjectif de sens privatif **in-dū-tus* « qui ne fait pas la guerre » (cf. *duellum*), v. Osthoff, IF 6, 17, se heurte au fait que la suspension d'armes n'implique pas la fin de la guerre : *bellum enim manet, pugna cessat*, dit Aulu-Gelle 1, 25, 4. On a pensé à couper *ind-ūtiae* et à rapprocher gr. αὖτως « vainement », αὔσιος « vain, inutile » et le groupe de v. isl. *auðr* « vide, désert ». Mais cette étymologie reste très incertaine ; les autres le sont encore plus ; v. Walde-Hofmann, s. u.

induuiae : v. *exuō*.

inebrae : v. *enubrō*.

inedia : v. *edō*.

ineptus, -a, -um : v. *aptus*.

iners : v. *ars*.

īnfandus : v. *for*.

īnfāns, īnfantis (sur la nature de l'*ī*, v. *cēnseō*, s. f. ; les langues romanes ont restitué *ĭ* ; cf. *īnfantia*, M. L. 4393) : adjectif formé de *in-* privatif et du participe de *for* « qui ne parle pas, incapable de parler » ; épithète s'appliquant surtout aux jeunes enfants, *īnfāns puer*, cf. Plt., Poe. Prol. 28 ; Lucil. 486, 566. Lucrèce emploie encore le substantif dérivé *īnfantia* avec le sens de « incapacité de parler ». Puis *īnfāns* substantivé, *īnfantia* se sont employés au sens « enfant » (cf. le développement de sens de gr. νήπιος), enfance » ; c'est à ce sens que se rattachent les dérivés et composés (tous d'époque impériale) : *īnfantārius, īnfantilis* (d'après *puerilis*), *īnfantulus, -tula* ; *īnfantō* « nourrir comme un enfant » (Tert.) ; *īnfanticīda, -cīdium* (Id.). Comme la période dans laquelle l'enfant est considéré comme incapable de parler finit à sept ans (cf. Quint. 1, 1, 18), on conçoit que *īnfāns* ait pu désigner l'enfant dans le sens ordinairement réservé à *puer*. Columelle dit *ab infante*, Celse *ab infantibus* dans le sens de *ā puerō, ā puerīs*. De plus, *infantēs* formait couple avec *parentēs*. Panroman, sauf roumain. M. L. 4393, 4393 ab ; B. W. s. u. — En arménien, c'est l' « animal » qui est désigné : *anasun* (littéralement « qui ne parle pas »).

Les participes proprement dits n'entraient pas en composition (v. Wackernagel, *Altind. Gramm.*, II 1, p. 193 sqq.) ; et ce n'est qu'en vertu de développements secondaires que, même avec **n̥-* négatif, où le développement s'est produit le plus, il a été fait quelques composés de ce genre ; en latin, les cas tels que *īnfāns, īnsciēns, īnsolēns, īnsōns* sont demeurés exceptionnels.

***īnfendere** : ἐπιτεῖναι, ἐνκλιματίσαι (Gloss.). Peut-être composé de *-fendō*, comme *offendō*, ou tiré secondairement de *īnfēnsus*.

īnfēnsus : v. *fendō*.

īnferiae, -ferius : v. *-ferius* sous *ferō*.

īnfertor : v. *ferō*.

īnferus, (*infer* ap. Cat., Agr. 149, 1, *super inferque uicinus*), **-a, -um** : qui se trouve par dessous, par opposition à *superus* ; de là substantivé, *Inferī, -ōrum* « les habitants du monde souterrain » ; *Dī Inferī*, par opposition à *Dī Superī*. Ancien (Enn.), usuel. N'est maintenu que dans un seul dialecte du Tessin, M. L. 4400 ; *īnfera* est demeuré en corse, M. L. 4394 a.

īnfrā : en dessous (par opposition à *suprā*), plus bas. Adverbe et préposition (avec l'accusatif) ; sens physique et moral. Confondu avec *intrā* à basse époque, M. L. 4410 ; *īnferior, -ōris* (par opposition à *superior*) : qui est plus bas ; s'emploie de l'espace et du temps (de là le sens de « plus jeune, descendant »), du rang : *īnferiōrēs* « les inférieurs » ; *īnfimus* (anc. *īnfumus*), *-a, -um* : qui se trouve tout au bas. Forme refaite pour remplacer *īmus*, qui avait perdu sa transparence étymologique.

Dérivés : *īnfimātis* (création de Plt., St. 493, qui l'oppose à *summatēs*) ; *īnfimitās* (Amm.) ; *īnfimō* (Apul.). A basse époque, la forme ayant cessé d'être comprise comme un superlatif, on rencontre le comparatif *īnfimior* (Iren.).

Inferus a un doublet *īnfernus* (cf. *supernus, internus*, etc.) ; d'où *īnferna, -ōrum* « les demeures des dieux *Inferī* » ; *īnfernās, -ātis* (Vitr.). La langue de l'Église a employé *īnfernus* m. dans le sens de « enfer », cf. *īnfernum*, panroman, sauf roumain, M. L. 4397, celtique : irl. *iffern*, britt. *uffern* ; germanique : ags. *fern*, et en a tiré un adjectif *īnfernālis*.

Lat. *īnferus, īnfimus* répond évidemment à skr. *ádharaḥ* (av. *aδarō*), *adhamáḥ* « qui est au-dessous », à côté de *adháḥ* « en bas » ; le gotique a *undar* « sous » et l'arménien *ənd* « sous » (entre autres sens). Mais *f* n'est pas conforme à la phonétique du latin de Rome ; et la forme du mot serait dialectale, ce qui s'expliquerait par les emplois religieux de ce groupe (*īnferī*, etc.). Toutefois, le sentiment qu'on avait affaire à un mot composé de *in* (comme dans *inferō*) a pu jouer. Pour le sens de *īnfrā*, cf. *secus*.

īnfestus, -a, -um : 1° dirigé contre : *infestis pilis procurrere*, Cés., B. C. 3, 93 ; *infestis signis* ; « hostile à, acharné contre », *gens infestissima nomini Romano*, Sall., C. 52 ; 2° « exposé au danger ou aux attaques, périlleux, menacé, infesté » : *infestum iter*, Cic., Phi. 12, 10 ; *filii uita infesta*, Cic., Rosc. Am. 11, 30 ; *omnia infesta serpentibus*, Sall., Iu. 89 ; opposé à *tūtus*, T.-L. 2, 49 ; cf. Gell. 9, 12, 1. Souvent confondu avec *īnfēnsus*, parfois même avec *īnfectus*. Ancien (Plt., Cas. 676) ; classique. Rare à l'époque impériale ; demeuré en espagnol, M. L. 4400 a.

Dénominatif : *īnfestō, -ās* « attaquer » et « infester » (Bell. Alex.). Dérivés tardifs et rares : *īnfestātiō, īnfestātor*.

In-festus contient sans doute le même second élément que *manifestus*, mais l'origine en est incertaine.

īnficiō : v. *faciō*.

īnfit : il se met à, et spécialement « il commence à parler ». Synonyme de *incipit*, rare, archaïque et poétique ; usité seulement à la 3e personne du singulier de l'indicatif présent. De *in* + *fit* de *fiō* ; cf. l'opposé *dēfit* « il manque ». V. Thes. s. u.

īnfitiae : v. *fateor*.

īnfrā : v. *inferus*.

īnfula, -ae f. (usité en prose surtout au pluriel *īnfulae*) : sorte de collier ou de diadème de caractère rituel, fait de flocons de laine teints en rouge et en blanc et noués à des intervalles réguliers par un ruban, *uitta*, de manière à former une longue tresse, assez semblable à un chapelet. Ancien, bien que non attesté avant Cicéron.

Dérivés : *īnfulātus* « qui porte l'infula » et, dans Festus, la glose *exinfulabat* : *exer[c]ebat* ; *infulas enim sacerdotum filamenta uocabant*, P. F. 71, 25.

Ce terme religieux semble dénoncé par son *f* comme étant dialectal ; cf. toutefois la réserve faite sur *inferus*. Formes romanes savantes, sauf peut-être en espagnol. Origine inconnue.

īnfumus, -fimus : v. *īnferus*.

ingenium : v. *genō*.

ingēns, ingentis adj. : très grand, immense ; joint par Cicéron à *immānis, immēnsus*, Verr. 2, 3, 46, 110 ; de Or. 3, 19, 70. Sur la valeur emphatique de *ingēns*, v. Tér., Eu. 391-392, et Cic., Lae. 26, 98. Se dit des hommes et des choses. Comparatif et superlatif peu usités. Pas de dérivés. Attesté depuis Ennius, mais rare à l'époque républicaine ; fréquent chez les poètes (199 exemples chez Virgile contre 19 de *immēnsus*) et chez les prosateurs de la latinité d'argent (Tite-Live, Sénèque), semble tomber en désuétude à partir du second siècle de l'Empire ; toutefois, reparaît fréquent dans Aug., Ciu. D. (46 exemples contre 11 de *immēnsus* et 31 de *īnfīnītus*), et dans la Peregr. Aeth., qui en a 20 exemples. Non roman.

Adjectif expressif qui n'a pas de correspondant évident (cf. peut-être gr. γίγας?) et qui a disparu en vertu de l'usure qui atteint normalement les mots ayant une valeur affective. V. Ingverson, Eranos 48, 65.

ingenuus, -a, -um : v. *genō*. M. L. 4422.

ingluuiēs, -ēī f. : plis de graisse du visage, d'après Varron cité par Serv., G. 3, 431 : *ingluuies tori sunt circa gulam, qui propter pinguedinem fiunt atque interiectas habent rugas*. Toutefois, le mot ne se rencontre qu'avec le sens de « gosier, gorge, jabot », cf. M. L. 4424, et aussi « gloutonnerie » (langue familière). Les anciens le rattachent à *gula* ; cf. P. F. 99, 21, *i. a gula dicta, hinc et ingluuiosus et glutto*. Substantif d'un verbe **ingluō* (cf. *inluuiēs* : *inluō*) apparenté à *gluttiō, ingluttīre* ; cf. M. L. 4423.

ingruō : v. *gruō*.

***ingrūsia** : ἐνγρουσία · παρὰ Ῥωμαίοις τὸ τοῖς ἀσθενέσι διδόμενον σιτίον, ὅ οὔτε ζῆν οὔτε ἀποθνήσκειν ποιεῖ (Suid.).

Sans autre exemple et sans explication.

inguen, -inis n. (usité le plus souvent au pluriel *inguina, -um*, d'où la bas latin *inguina, -ae*, Isid., Or. 4, 6, 19 ; autres formes tardives : *inguinem, inguinēs* (cf.

BDD-B178-I © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:05 UTC)

sanguen et *sanguīs*), *inguinōrum*, *inguem*) : 1° enflure, tumeur ; 2° aine ; 3° endroit où la branche part du tronc (Plin.). Depuis Lucilius. M. L. 4433.

Dérivés : *inguinālis*, adjectif et nom de plante, amelle = βουβώνιον ; *-ārius* (Grég., Iren.).

Lucilius, qui fournit le premier exemple de *inguen*, l'emploie dans le sens de « enflure, tumeur » : *inguen ne existat, papulae, tama, ne boa noxit* (Luc. 1195), sens qu'on retrouve dans Celse 3, 5. D'autre part, *inguen* est exactement superposable, pour la forme, à gr. ἀδήν, -ένος « glande » ; le rapprochement, proposé par de Saussure, MSL 6, 53, est séduisant, quoique gr. ἀ- admette d'autres origines que *-n̥* et que δ puisse reposer sur **d* ; mais v. isl. *økkr* « enflure » et *økkvinn* « enflé » ont aussi les représentants de **n̥* et **gʷ*, ce qui appuie l'étymologie.

initium : v. *eō*, *ineō*.

inluuiēs : v. *lauō*.

inmusulus, -ī (*im-*) m. : *auis genus quam alii regulum, alii ossifragum dicunt*, P. F. 99, 23 ; *ales ex genere aquilarum est, sed minor uirium quam aquilae ; quae nolucris raro et non fere praeterquam uere apparet, quia aestum algoremque metuit. Appellatur autem ita, quod subito et inexpectata se inmittat.* id. 101, 1.

Ancien terme de la langue augurale, tombé en désuétude et dont le sens était perdu à l'époque impériale ; cf. Plin. 10, 8, *quidam post Mucium augurem uisos non esse confirmauere ; ego* (*quod uerisimilius*) *in desidia rerum omnium non arbitror agnitos*. Emprunté?

inolēscō : v. *alō*.

inquam, inquit : « dis-je, dit-il », employé en incise quand on rapporte ses propres paroles ou les paroles de quelqu'un ; souvent après un mot sur lequel on veut attirer l'attention de l'auditeur ou du lecteur ; notamment dans des anaphores. En dehors de *inquam*, *inquit*, on rencontre aussi, mais plus rarement : *inquis* (classique), *inquimus*, *inquitis*, *inquiunt*, *inquiat*, *inque*, *inquitō* (Plt., Tér.), *inquībat*, *inquiēs*, *-quiet*, *inquiī*, *inquistī* ; cf. Kühner, *Lat. Gramm.*, 2e éd., I, p. 823. A basse époque, sur *inquit*, *inquis* s'est créée une 1re personne *inquiō* (d'après *aiō*?) ou *inquō* ; d'où *inquiēns* (Vulg.). La création même de ces formes, qui n'ont pas eu de vie véritable, montre que *inquam* avait cessé d'être employé. C'est surtout une forme de l'époque républicaine.

Inquam a l'air d'un subjonctif dont le sens serait « veux-je dire ». S'apparente sans doute à *inseque*, *insece* ; v. ces mots. Pour le vocalisme, cf. hom. ἔσπετε (de *ἐν-σπετε) à côté de ἐνέπω. Mais on ne voit pas comment **insquam* aurait abouti à *inquam* (cf. *tranquillus*?).

inquilīnus : v. *colō*.

inquinō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : souiller, salir (sens physique et moral). Ancien, classique. Demeuré peut-être en catalan et en espagnol, M. L. 4450 a. Rapproché de *cunīre* par P. F. 44, 11, *cunire est stercus facere, unde et inquinare.*

Dérivés, rares et tardifs : *inquinābulum* (Gloss.), *inquināmentum*, *inquinātiō* ; composé : *coinquinō* (fréquent dans la langue de l'Église, où il traduit μιαίνω), d'où *coinquinātio.*

Si *cunīre* a un *ū* et repose sur **quoinī-*, on pourrait rapprocher le *quinā-* de *inquināre* ; il y aurait alternance vocalique.

***īnsequō, *īnsecō**? : 1re personne non attestée. N'existent que les formes : *īnsequis* « *narras, refers* » (Gloss.) ; *insece*, *inseque* « *dic* », impératif traduisant le gr. ἔννεπε (Liv. Andr., Enn.) ; *insexit* « *dixerit* » (Enn., Inc. 36 ; cf. P. F. 99, 10). Enfin, Caton aurait employé un participe *īnsecenda*, où le préfixe est privatif, au sens de *īnfanda*, semble-t-il ; mais le passage d'Aulu-Gelle, 18, 9, 1 sqq., relatif à cet exemple est corrompu. Cet auteur cite aussi une forme de substantif pluriel *īnsectiōnēs* = *narrātiōnēs*.

Verbe vieilli dont il ne reste que des débris ; composé **en-sekʷ-ō*, d'une racine **sekʷ-* « dire », dont on aurait peut-être le subjonctif dans *inquam* et d'autres formes dans *inquis*, *inquit*. Les formes *īnsece*, *īnsecenda* sont reformées par analogie sur **īnsecō*, de **īnseq(u)ō* avec chute phonétique du *u* devant *o*, et sur *īnsexit*, *īnsectiōnēs*, où le *kʷ* perdait son appendice labiovélaire devant consonne.

L'ombrien a généralisé *-k-* : pru-sikurent « pronuntiāuerint », sukatu « dēclārātō ».

La racine **sekʷ-* « dire » est bien attestée : v. gall. *hepp* « inquit », irl. *insce* « discours », hom. ἐννέπω (impér. aor. ἔ-σπετε, de *ἐν-σπετε) ; v. isl. *segja* et v. h. a. *sagēn* « dire », lit. *sakaũ*, *sakýti* « dire » (et lit. or. *sekù* « je dis »), v. sl. *sočiti* « indiquer ». Le sens de « raconter », qui est maintenu en latin, se retrouve notamment en celtique : irl. *scél*, gall. *chwedl* « récit, nouvelle » et en lituanien : lit. *pāsaka* « conte, récit ». La racine **sekʷ-* indique une déclaration publique, un récit fait devant un public, etc. Une racine homonyme a fourni *sequor* « je suis » et, dans d'autres langues, des formes comme got. *saihvan*, all. *sehen* « voir ». Peut-être est-ce la même à l'origine, mais rien ne l'indique plus en latin.

ī(n)sicium, ī(n)sicia, -iārius : v. *secō*.

īnsideō, īnsidiae : v. *sedeō*.

īnsignis : v. *signum*.

īnsilia (gén. **-ium**?) : mot désignant un organe du métier à tisser, dont le sens précis est inconnu et qu'on rattache ordinairement à *īnsiliō* (comme *īnsidiae* à *īnsideō*?). Ne se trouve que dans Lucr. 5, 1353.

īnsipō, -supō : v. *supō*, *sipō*.

īnsitus : v. *serō*.

īnsolēns : v. le suivant.

īnsolēscō, -is (*-ēuī* tardif d'après *inolēuī*), **-ere** : se gonfler, s'enfler (sens physique et moral : s'enfler d'orgueil ; cf. *tumeō*, *intumēscō*). Rare ; attesté chez Caton et, à son imitation, dans Salluste, puis Tacite et Justin ; au sens physique ne se rencontre que dans Tertullien et saint Jérôme : *uterus insolescens*, dit ce dernier ; tandis que Caton, ap. Gell. 6, 13, 15, écrit : *ne Romani... ad superbiam ferociamque et inmodicum modum insolescerent.* Il faut sans doute en rapprocher *īnsolēns* dans le sens de « excessif, arrogant, insolent », cf. Nep., Tim. 4, *nihil umquam neque insolens, neque gloriosum ex ore eius exiit*, etc. ; mais le rapport entre les deux mots est obscur. On rattache d'ordinaire *īnsolēns* à *soleō* (même formation que *īnfāns*, *īnsōns*) : du sens de « inaccoutumé », on serait passé à « qui passe la mesure ordinaire, excessif, etc. », et *īnsolēscō* aurait été bâti sur *īnsolēns* avec influence de *inolēscō* ; c'est ainsi que Tertullien aurait bâti *exsolēscere*. Le sens physique de *īnsolēscō* « se gonfler » serait récent et dérivé. M. Polivka, KZ 35, 230 et Bull. Acad. Sc. de l'U. R. S. S., 1927, p. 127 sqq., a rapproché *īnsolēscō* des verbes germaniques du groupe de all. *schwellen* « se gonfler », ainsi got. *ufswalleins* « φυσίωσις ». *Insolēns* appartiendrait à la même racine, puis, en vertu de l'homonymie, aurait été ensuite rapproché de *soleō*, *īnsolitus* (à moins qu'il n'y ait eu à l'origine deux homonymes qui se seraient confondus) ; mais la présence du préfixe *in-* devant un verbe marquant l'état est sans exemple. On a expliqué aussi *īnsolēscō* comme fait par opposition sur *exolēscō*, coupé *ex-solēscō*. Tout ceci incertain, des actions analogiques diverses ayant pu s'exercer.

De *īnsolēns* dérivent : *īnsolentia* (classique), *īnsolenter*.

īnstar n. indéclinable, usité seulement au nominatif et à l'accusatif : équivalent, qui tient la place de (glosé ὁμοίωμα, ἀντίτυπον, τὸ ἰσότυπον) ; cf. Cic., Brut. 51, 191, *Plato mihi unus instar est omnium.* Le sens premier est peut-être technique : « poids que l'on place sur un plateau de la balance pour faire équilibre, contrepoids » (*īnstāre*, *īnstitor*) ; cf. Cic., Off. 3, 3, 11, *ut omnia... uix minimi momenti instar habeant* ; Ov., Her. 2, 30, *sed scelus hoc meriti pondus et instar habet* ; Virgile, Ae. 6, 865, dit de Marcellus : *quantum instar in ipso*, où *instar*, évidemment, équivaut à *pondus*, *mōmentum*, c'est-à-dire *grauitās* ; cf. l'emploi de *mōmentum* dans T.-L. 3, 12, 6, *iuuenem egregium, maximum momentum rerum eius ciuitatis* ; cf. encore Colum. 12, 8, *irim cribratam quae sit instar pondo quincuncem et trientem.* Par extension : « valeur égale, image, ressemblance, compensation » (cf. T.-L. 28, 17, 2). *Instar* s'emploie souvent comme apposition suivie d'un génitif ; cf. Vg., Ae. 2, 15, *instar montis equum* ; de là, à l'époque impériale, *ad īnstar* « à l'image de », d'après *ad exemplar*.

Le sens technique fait penser à gr. στατήρ, nom de poids (et de monnaie), aussi de la racine **sthā-*. Mais l'histoire du mot reste obscure. Ne semble pas attesté avant l'époque classique (Cic., Cés.). La forme *instar* sans *e* final est comparable à *biber*, mais semble plutôt être le neutre d'un adj. (cf. *exemplar*) qu'un infinitif à finale syncopée. Terme commercial, pour lequel une influence étrusque est possible.

īnstaurō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : renouveler, recommencer, réparer, restaurer. Glosé ἀνανεοῖ, *redintegrat, renouat, recuperat*. Peut-être ancien terme du rituel ; cf. l'emploi technique des dérivés : *īnstaurātīuī lūdī*, Cic., Diu. 1, 26, 55, *īnstaurātiō lūdōrum*, *īnstaurātīcius diēs*. — Verbe rare, surtout technique. *Instaurō* est la forme anciennement attestée, avec le sens de « recommencer, restaurer ». Mais, à l'époque impériale, ce sens semble inconciliable avec le préfixe *in-* ; aussi à *īnstaurō* se substitue dans cette acception *restaurō* (d'après *restituō*, *īnstituō*), qui ne semble pas attesté avant Tacite ; et inversement *īnstaurō* passe au sens de « offrir (pour la première fois) », cf. Tac., H. 2, 70, 6, *laetus ultro et tam propinquae sortis ignarus instaurabat sacrum dis loci* ; dans Vg., Ae. 4, 63, *instauratque diem donis*, il faut comprendre « et elle renouvelle chaque jour ses dons (aux dieux) ».

Dérivés : *īnstaurātiō*, *-tīcius*, *-tīuus* ; *restaurātiō*, *-tor* (tardifs).

Les anciens rapprochent *īnstar*, ce qui est impossible, mais qui a le mérite de fixer le sens à la fois de *īnstar* et de *īnstaurāre*. Le verbe a dû d'abord signifier « donner en compensation, en équivalent » pour une cérémonie religieuse manquée, non conforme aux rites, etc., et par suite, dans la langue commune, « renouveler, refaire », etc. Cf. Serv., Ae. 2, 15, *instar nomen indeclinabile est, licet Probus* (Cath. gr. 4, 17) *instaris declinauerit ut nectaris. Et caret praepositione quamuis Serenus lyricus ad instar dixerit. Instar autem est ad similitudinem, unde non restaurata, sed instaurata dicuntur aedificia ad antiquam similitudinem facta.* Conservé dans le v. fr. *estorer*, M. L. 4470 ; *restaurāre* dans it. *ristorare*, M. L. 7249.

Le maintien de la diphtongue *au* à l'intérieur du mot dans *īnstaurāre* fait difficulté. Étymologie obscure : on rapproche gr. σταυρός « pieu », v. isl. *staurr*, got. *stiurjan* « établir solidement ». Faute de pouvoir retracer l'histoire du mot, on ne peut rien affirmer. Le simple *staurō* attesté à basse époque est une création récente, qui semble sans rapport avec *īnstaurō* : v. ce mot.

īnstīgō : v. *stingō*.

īnstita, -ae f. : ornement attaché à la *stola* d'une matrone romaine, consistant en un volant très large ou draperie cousue à la ceinture et tombant jusqu'à terre. Dérivé de *instō*, *-āre* ; cf. *antistes*, *-stita*.

īnstitor, -ōris m. : colporteur, revendeur. Ne semble pas attesté avant l'époque impériale. Dérivé : *īnstitōrius*. De *īnsistō* « celui qui s'établit, s'installe avec son étalage ».

īnsubidus, -a, -um : sot. Adjectif rare, attesté dans Aulu-Gelle et Macrobe. V. *subidus*. L'étymologie *cui nihil subit in mentem* n'est qu'un calembour.

īnsula, -ae f. : île ; par suite « pâté de maisons » formant un îlot entouré par des rues qui l'isolent du reste de la ville, comme la mer isole l'île ; puis « maison de rapport », par opposition à *domus*, *aedēs*.

Dérivés : *īnsulānus* (*-neus* tardif), *-ārius*, *-ātus*, *-āris*, *-ēnsis*, *-ōsus*.

Les anciens expliquent *īnsula* comme si c'était le féminin d'un adjectif **insulus* issu de **en salos* « qui est en pleine mer » (cf. *sēdulus*, de *sē dolō*, etc.), gr. ἔναλος (-λιος) : *insulae dictae proprie quae non iunguntur communibus parietibus cum uicinis, circumituque publico aut priuato iunguntur, a similitudine uidelicet earum terrarum quae in fluminibus ac mari eminent, suntque in salo*, P. F. 98, 31. Mais il peut n'y avoir là qu'une étymologie populaire (cf., toutefois, all. mod. *Eiland*, v. sl. *ostrovŭ*). L'indo-européen n'a pas de nom connu pour « île » et les noms indo-iranien et slave indiquent une île fluviale. Le gr. νᾶσος (ion.-att. νῆσος) a l'air d'un mot égéen ; on a peine à ne pas penser à un rapport avec *īnsula*, qui proviendrait aussi du même groupe que

BDD-B178-I © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:05 UTC)

dor. ϝᾶσος, on ne sait par quel intermédiaire, et la phonétique fait des difficultés. Le rapport, séduisant, avec irl. *inis*, gall. *ynys* « île » n'est pas plus clair. Attesté depuis Plaute. Roman. M. L. 4475 ; passé, par le roman, en v. h. a. *insul(e)*, *īsila*. Sur *paene īnsula* (Catul. 31, 1), v. Benveniste, *Le français moderne*, 1955, 1.

īnsulsus : v. *sallō*.

intāminātus : v. *contāminō*.

integer : v. *tangō*.

intendō, -tus etc. : v. *tendō*.

inter, interior, intimus : v. *in*.

interāmenta, -ōrum n. pl. : agrès intérieurs d'un navire, varangues. Terme technique de la langue nautique, attesté une fois dans Tite-Live 28, 45, 15, correspondant à gr. ἐντερόνεια ; pour le suffixe, cf. *armāmenta*.

interānea, -ōrum : v. *inter*, sous *in*. M. L. 4487.

intercapēdō : v. *capiō*, p. 96.

intercus : v. *cutis*.

interdīcō, -is, -xī, -ctum, -ere : terme de la langue du droit : prononcer (*dīcere*, cf. *iūs dīcere*, *iūdex*) la formule qui met fin à un litige entre (*inter*) des personnes ; rendre un arrêt : *praetor interdixit de ui*, Cic., Caec. 8, 22 ; *praetor interdixit ut unde deiectus esset eo restitueretur*, id., ibid. 28, 80 ; de là *interdictum* n. ; cf. Gaïus, Inst. 4, 139 sqq., 142 sqq. L'arrêt étant le plus souvent prohibitif, *interdīcere* signifie en général « interdire », cf. Gaïus, Inst. 4, 439 sqq., *certis ex causis praetor aut proconsul auctoritatem suam finiendis controuersiis interponit... formulae uerborum quibus in ea re utitur interdicta cum aliquid prohibet fieri...*, et la proposition complétive de *interdīcō* est introduite par *nē* ; mais, comme on l'a vu plus haut par les exemples de Cicéron, ce n'est pas là un usage exclusif. Toutefois, il semble que les interdits prohibitoires soient les plus anciens ; et le sens premier serait bien « interdire » (cf. Daremberg-Saglio, s. u.), ce qui est conforme à l'étymologie. Les gâthâs de l'Avesta ont, en effet, *antarə-mruye* « interdīcō », qui correspond pour la composition, l'emploi et le sens à *interdīcō*, v. Meillet, BSL 25 (76), 1, 104. Sur la valeur du préverbe, v. *inter*, s. u. *in*. La construction ancienne est, comme le montre le rapprochement de l'iranien, *i. alicuī aliquā rē*, qui est maintenue dans la formule d'interdiction religieuse *ignī et aquā alicuī interdīcere*. Mais des constructions analogiques sont nées : *i. alqm aliquā rē* ; *alicuī aliquid* ; *alicuī dē aliquā rē* ; *i. alicuī ut* (sans valeur prohibitive) ; *i. alicuī nē*, ou l'infinitif.

Dérivés : *interdictiō, -tor, -tōrius, -tus, -ūs* (ces trois derniers tardifs).

interest : v. *intersum*.

interficiō : v. *faciō*.

interim, inter-dum, -nus, -ior, -ātim, -duātim ; intimus : v. *inter*, sous *in*.

interpolō, -ās, -āre : *-re est immittere et interponere et nouam formam ex uetere fingere... et est tractum ab arte fullonia qui poliendo diligenter uetera quaeque quasi in nouam speciem mutant. Plautus Amphitryone* (317) : *illic homo me interpolabit meumque os finget denuo*, Non. 34, 1. Terme technique de la langue des foulons qui correspond pour le sens au gr. ἐπιγνάπτω ; il y a un adjectif *interpolus* (*interpolis*) glosé ἐπίγναφος et qui signifie « retapé, remis à neuf » : *Si uestimenta interpola quis pro nouis emerit*, Dig. 18, 1, 45 ; (*discernere*) *uestem interpolem a sincera*, Fronton, p. 161, 2 N. De là « falsifier » et « falsifier en introduisant dans un texte, interpoler » (cf. Cic., Verr. 2, 1, 158).

Interpolō est-il le dénominatif de *interpolus*, ou *-polō* est-il a *poliō*, comme *ducō, -ās* à *dūcō, -is*? Dans ce cas, *interpōlus* serait reformé sur *interpolō*, comme *inuidus* sur *inuideō*. Les dérivés tardifs de *interpolō*, *interpolātor, -tiō*, etc., n'ont que le sens figuré. Ancien, usuel. Non roman.

Sur le rapport entre *poliō* et *interpolō*, v. Vendryes, Donum natalicium Schrijnen, p. 702 sqq. Cf. *poliō*.

interpres, -etis m. et f. : intermédiaire, courtier, chargé d'affaires ; puis chargé d'expliquer, truchement, interprète ; glosé ἑρμηνεύς. Ancien (Plt.), usuel, classique. Dénominatif : *interpretor, -āris* : « expliquer, interpréter » et « traduire ». Le sens de « être courtier » n'est pas attesté. De là *interpretātiō*, etc.

Le sens de « courtier, négociateur » semble être le plus ancien ; cf. Plt., Cu. 434, *quod te praesente isti egi, teque interprete* (il s'agit de l'achat d'une esclave) ; Cic., Fam. 10, 11, 3, *utor in hac re* (les négociations avec Lépide) *adiutoribus interpretibusque fratre meo et Laterense et Furnio nostro*. Il s'agit sans doute d'un terme de la langue du droit comme *sequester*. Le second terme du composé *-pres* est peut-être une forme nominale tirée d'un verbe disparu signifiant « acheter » ou « vendre » (cf. pour la formation *locuplēs* et *plēre*, *super -stes et stāre*), apparenté à *pretium* ; v. ce mot.

intersum, -es, -fuī, -esse : 1° être entre, parmi ; d'où, par extension, « assister à » (classique) ; 2° impersonnellement, *interest* « il y a de la différence entre » ; *inter hominem et beluam hoc maxime interest quod...*, Cic., Off. 1, 4, 11. De ce sens « il y a une différence entre le fait qu'une chose se fera ou ne se fera pas », par exemple *quid interfuit, homo audacissime, utrum hoc decerneres an...*, Cic., Verr. 2, 3, 61, on est passé facilement au sens de « il importe, il est de l'intérêt de », cf. διαφέρειν. *Interest alicuius* ou *meā, tuā* (d'après *meā, tuā, rēfert*), *ad*, avec *ut, nē* ; avec une particule interrogative *utrum... an* ou *an, quālis, quantum, quis*. Ancien, usuel, classique.

intertrīgō, -inis f. : écorchure produite par le frottement, excoriation.

Dérivé : *intertrīginōsus*. Le rapport avec *terō, trītus* a déjà été vu par Varron, L. L. 5, 176. Cf. *impetīgō* et *intertrīmentum*.

interuallum, -ī n. : d'abord terme de la langue militaire : *opus pedum CX quod est inter uallum et legiones, ... a quibusdam interuallum nominatum*, Hyg., De munit. castr. 6 ; cf. Isid., Or. 15, 9, 2, *-a sunt spatia inter capita uallorum*. Tiré de *inter uallōs*, comme *intercus* de *inter cutem*, etc. A servi de modèle à *interspatium* (Tert.).

En passant dans la langue commune, le mot a pris le sens général de « intervalle (*dē locō*), interruption (*dē tempore*), distance (sens physique et moral), pause ». Ancien, usuel, classique.

Dérivés : *interuallātus*, d'où *interuallō, -ās* (Amm.) ; *interuallātiō* (Cael. Aur.).

intestīnus : v. *intus* sous *in*.

intrā, intrō : v. *in, inter*.

intrinsecus : adverbe formé de **intrim-secus* (cf. *extrinsecus*) : à l'intérieur. Rare, archaïque et postclassique. De là, à basse époque, un adjectif *intrinsecus, -a, -um* (Cassiod.). M. L. 4513 a.

V. *in, inter*.

***intriō** : *īnfundō* (Gloss.). Présent tardif fait sur le parfait *intrīuī, intrīstī* et *intrīmentum* ; cf. CGL IV 99, 14, *intrio* : *infundo uel⟨ut⟩* : *tute ⟨hoc intristi⟩* (citation de Ter., Ph. 317). Cf. *contriō* (Itala).

intrō, -ās : entrer. V. *intrā*, sous *in*.

intubus, -ī m. (*intibus, intubum, intibum* n., *intuba, -tiba* f., Gloss.) : chicorée, endive. Lire : le gr. ἔντυβον (Geop.) avec un diminutif ἐντύβιον (Gloss.) doit provenir du latin, v. André, *Lex.*, s. u. Depuis Pomponius. Panroman (sauf roumain). M. L. 4521, sous la forme *intibia* : it. *endivia*, etc.

intus : v. *in*.

inueniō, -īs, -uēnī, -uentum, -uenīre : venir sur ou dans ; d'où « tomber sur, rencontrer, trouver, découvrir ; avoir des facultés d'invention ou d'imagination » (rhétorique). Dans la langue familière, *sē inuenīre* « s'y retrouver ». Le rapport avec *ueniō* n'apparaît plus dans l'emploi ; le sens de « trouver, inventer » (sans différence avec *reperiō*, cf. Plt., St. 109, 110) est dominant dans le verbe comme dans les dérivés : *inuentor, -trīx, inuentiō* (terme de la rhétorique), *inuentiuncula, inuentus, -ūs, inuentārium* (Dig.), *inuentīcius, inuentibilis* (*inueni-*) ; *ad-* (= ἀνευρίσκω), *red-inueniō*, ces derniers tardifs. Le passage au sens de « trouver » a pu se faire par des emplois comme *inuenīre uiam*, Tér., Eu. 247, *i. uestīgia*. Le sens de « venir dans » est mis en évidence par Vg., Ae. 6, 8 : *pars densa ferarum | tecta rapit siluas, inuentaque flumina monstrat*. Le russe a de même *na-iti* « trouver ». Ancien, classique ; non roman (mais *inuentāre* est représenté, cf. M. L. 4527 a, et l'italien a *rinvenire* ; v. B. W. *trouver*). La différence entre *inueniō* et *reperiō* est peu sensible, mais *inueniō* est plus populaire que *reperiō*, et celui-ci disparaît de la basse latinité ; cf. Löfstedt, *Philol. Comm. z. Peregr. Aeth.*, p. 234 ; *Syntactica*, II, 342, n. 3.

inuī : synonyme de *incubī* « *ab ineundo passim cum animalibus* », Isid. 8, 11, 103. Formation en *-uus* du type *assiduus, praecipuus*, s'il n'y a pas là une étymologie populaire : il y a, en effet, un dieu *Inuus*, mentionné par Vg., Ae. 6, 775, et identifié à Pan et à Faunus, dont l'origine et le nom sont inexpliqués.

inuideō, -ēs, -uīdī, -uīsum, -uidēre (quelques traces de *inuideor* à basse époque) : glosé correctement βασκαίνω, CGL II 256, 29, et correspondant pour la forme à gr. ἐπιβλέπω ; proprement « jeter le mauvais œil à » : *i. alicuī aliquid* avec datif de la personne intéressée et accusatif de l'objet, comme *ignoscere* ; la construction avec le génitif (Hor., S. 2, 6, 84), sans doute d'après le gr. φθονεῖν τινος, rappelle l'emploi du génitif après *egēre, prīuāre*, avec l'ablatif (Tite-Live, Tacite, etc.) l'emploi de *fraudāre* (*alqm alqā rē*). Le sens et l'emploi sont indiqués par Cicéron, Tu. 3, 9, 20, *nomen inuidiae, quod uerbum ductum est a nimis intuendo fortunam alterius, ut est in Melanippo* (R³ 424) : « *quisnam florem liberum inuidit meum?* » *Male latine uidetur, sed praeclare Accius. Vt enim « uidere », sic « inuidere florem » rectius quam « flori ». Nos consuetudine prohibemur ; poeta ius suum tenuit et dixit audacius.* — De là dans la langue commune « envier », sens qui domine dans *inuīsus* « odieux », *inuidendus* « enviable », *inuidus* « envieux » refait sans doute sur *inuideō* d'après *auidus, audeō*, d'où *inuidia*, M. L. 4534, sur lequel a été bâti *inuidiōsus* ; *inuidentia* (Cic.) ; *inuīsor* « envieux » (tardif et rare, comme *ōsor*) ; *inuidiātus* (Vit. Patr.).

Il y a allusion à la croyance au mauvais œil, dont le caractère indo-européen est établi par les déformations du nom de l'œil (v. sous *oculus*), cf. R. Wuensch, Berl. Phil. Woch., 1917, p. 77. Le slave exprime l'idée de « haïr » par *ne-zaviděti*, où intervient aussi le verbe « voir », mais d'une manière peu claire. Cet emploi de *inuideō* a été rendu possible par le fait que, en face de *uideō*, les formes à préverbes ayant le sens de « voir » sont fournies par *-spiciō* : *īnspiciō*, etc. V. la *Latein. Gramm.* de Stolz-Schmalz-Hofmann, 5ᵉ éd., p. 412. Sur la valeur de *in-*, v. *ignōscō*.

inuītō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : inviter (*alqm ad cēnam, in hospitium* ; *tectō, hospitiō* ; *inuitāre ut*) ; puis dans un sens plus large : *i. hostēs ad dēditiōnem* « encourager à ». On trouve aussi dans la langue familière *sēsē inuītāre* « se bien traiter », cf. Non. 320, 35. Ancien, usuel. Conservé dans les langues romanes ; cf. M. L. 4535, et **conuītāre* (sous l'influence de *conuīuium*), M. L. 2201. Étymologie inconnue. Les anciens voyaient dans le préverbe non le *in-* privatif, mais le *in-* de sens local, comme le montrent les rapprochements qu'on lit, par exemple, dans Lucilius, XXX (616), *contra haec* INVITASSE *aut* INSTIGASSE *uidentur* ; Cic., Cat. M. 57, *ad quem fruendum non modo non retardat, uerum etiam* INVITAT *atque* ADLECTAT *senectus*.

Il doit donc y avoir ici un préverbe *in-* et un fréquentatif ou un dénominatif de l'adjectif **uītu-s* ; cf. *inuītus*? Le sens ancien serait « bien traiter, bien accueillir » (cf. *sē inuītāre*) ; le sens de « inviter » serait secondaire.

Dérivés : *inuītātiō, -tor, -trīx, -tiuncula, -tōrius, -tus, -bilis, -mentum*.

inuītus, -a, -um : = ἄκων (ἀέκων), qui agit malgré soi, contre son gré : *inuītā Mineruā*, i. e. « *aduersante et repugnante natura* » (Cic., Off. 1, 110), *inuītō nūmine*. Sur l'emploi de l'ablatif absolu, v. Wackernagel, *Vorles.*², I, p. 283. Ancien, usuel. M. L. 4537.

Composé du préfixe privatif *in-* et d'un adjectif en *-to-*, à sens actif **uītus* formé de la même racine qu'on a dans *uī-s* « tu veux » (v. ce mot) ; cf. skr. *vītáḥ* « qui plaît, agréable » ; *vītiḥ* « jouissance », etc. Les autres rapprochements proposés sont douteux.

inula, -ae f. : aunée, plante (depuis Lucr.). Sans doute emprunt de type populaire au gr. ἑλένιον avec

BDD-B178-I © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:05 UTC)

permutation de *l* et de *n* par substitution de suffixe ou métathèse du type **alēna* < **anhēla*. Le mot serait venu comme terme de cuisine, la racine de l'*inula* confite dans le vinaigre étant employée comme assaisonnement ; cf. Hor., Sat. 2, 2, 44 ; 2, 8, 51. La forme française et l'emprunt germanique, v. angl. *eolene*, remontent à **elena* qu'on lit dans les Gloses, à côté de *elna*, *ella*, *enula*. Roman. M. L. 4522 ; B. W. s. u.

Inuleus, -ī m. (et *ĭnulea*) : faon. Peut-être emprunté d'abord par la poésie (Prop., Hor.)? Le grec a ἔνελος · νεβρός, Hes. ; pour la finale, cf. *ĕculeus* ; la longue initiale peut être un expédient métrique, pour éviter le tribraque ; cf. *Italia*, *ēgeria*, etc. Les graphies tardives *hinnuleus*, *hinnula* (Arn.), *hinnulus* (St Ambr.), M. L. 4138 a, *hinnicula* (Ps.-Aug.), *hinuleāginus* (Probus in Verg. G. 1, 16) ont subi l'influence de *hinnus*, *hinnulus*.

inuolō, -ās, -āuī, -ātum, -āre : voler, πλέπτω. Mot de la langue familière ; cf. Catulle, 25, 6, *remitte pallium mihi meum quod inuolasti* ; Pétr. 43, 4, *ex qua [hereditate] plus inuolauit quam illi relictum est*. Les gloses expliquent *inuolāre* par *in uolam, i. e. in manum includere*, CGL IV 100, 23 ; V 78, 34 ; ce serait quelque chose comme « escamoter, empaumer ». Mais *uola* ne semble pas avoir été très usité en latin ; il n'y en a pas trace dans les langues romanes et *inuolō* est plutôt un composé de *uolō* « je vole », qui dans la langue des chasseurs s'appliquait à l'oiseau de proie se précipitant sur les volailles pour les emporter ; cf. en français le terme de fauconnerie « voler la perdrix » (du faucon), etc., d'où est venu le sens de « voler » (d'un voleur). V. Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*[5], p. 26. De là, le mot serait passé par image dans la langue populaire. Conservé dans les langues romanes (fr. *embler*). M. L. 4538 ; B. W. *emblée*.

Dérivé : *inuolātor* : κλέπτης (Gloss.).

inuoluulus, -ī m. : sorte de ver ou de chenille qui s'enroule sur elle-même (Plt.). De *inuoluō* (cf. *conuoluulus*). V. h. a. *wulluh*, etc., de **inuolucus*?

Inuus : v. *inuī*.

ĭō : interjection exprimant la joie ; cf. gr. ἰώ.

iocus, -ī m. (pluriel *iocī* et collectif neutre *ioca*) : jeu en paroles, plaisanterie. *Iocus*, *ioca* s'opposent à *sērium*, *sēria*, dans un couple antithétique en asyndète *ioca seria* ; cf. Cic., Fin. 2, 26, 85, *quicum ioca, seria, ut dicitur*. Uni également à *lūdus* « jeu en action » ; cf. Cic., Off. 1, 29, 103, *ut ad ludum et iocum facti uideamur* ; T.-L. 28, 42, 2 *ludus et iocus*. De là *per iocum* « par jeu, par plaisanterie ». Ancien, usuel. A supplanté *lūdus* dans les langues romanes, M. L. 4588. Panroman.

Dérivés : *iocor*, *-āris* et **iocō*, M. L. 4585 ; **iocārius*, M. L. 4585 a ; *iocōsus* (d'où irl. *geocach*) ; *ioculus* (Plt.), *ioculor*, *-āris* et **ioculō*, M. L. 4586 ; *ioculāris*, M. L. 4587 ; *iocista* « qui uerbis iocatur », CGL V 305, 17 ; 601, 48, hybride tardif avec suffixe grec. *Iocor* et *ioculor* ont à leur tour fourni les dérivés ordinaires. Souvent rapproché de *iuuō*, d'où *iocundus*.

L'intonation douce de *o* dans lit. *jūkas* « plaisanterie » est embarrassante ; le lituanien a aussi *jūktis* « rire ». On rapproche des mots signifiant « formule prononcée » : ombr. iuka, iuku « precēs, uerba », et, dès lors, m. gall. *ieith* « manière de parler, langue », v. h. a. *jehan* « prononcer une formule », dont le sens est éloigné.

Iouis : v. *Iuppiter*.

ipse, -a, -um ; gén. *ipsĭus*, dat. *ipsī* : pronom-adjectif intensif appartenant au groupe des démonstratifs qui, comme le gr. αὐτός, sert à mettre en relief une personne ou une chose, ou à l'opposer à d'autres : « même, lui-même, elle-même (et pas une autre) ; propre ; en personne », et aussi à en affirmer l'exactitude ou l'authenticité. Joint à un nom de nombre, signifie « exactement, précisément » (par opposition à *ferē*), e. g. : *triginta dies erant ipsi, cum*, Cic., Att. 3, 21. Par extension « en soi, par soi, de soi-même » (cf. gr. αὐτός = αὐτόματος) ; en ce cas, souvent renforcée par *sponte suā*.

Dans la langue familière, d'abord sans doute celle des esclaves, *ipse*, *ipsa* désignent le maître, la maîtresse (en personne) ; cf. la réponse des Pythagoriciens : *ipse dixit* (αὐτὸς ἔφη), Cic., N. D. 1, 5, 10, et la glose *ipse* : *pronomen honoris est*.

Étant donné son sens intensif, *ipse* peut être renforcé par la particule *-met*, *ipsemet* ; cf. aussi *ipsĭppe* [l. *ipsipte*? ou bien *-ppe* représente-t-il une forme à géminée expressive?] : *ipsi neque alii*, P. F. 93, 15). La langue familière lui crée même des superlatifs : *ipsimus* (employé au sens de *dominus* dans Pétrone), *ipsissimus*, cf. gr. αὐτότατος. *Ipse* est souvent joint aux pronoms démonstratifs : *hic*, *ille*, ou personnels : *egōmetipse*, *sēmetipsum*. L'intensif étant voisin pour le sens du pronom d'identité *īdem* (cf. l'emploi de αὐτός en grec), qui lui-même n'est qu'un *is* renforcé, *ipse* et des formations dérivées de *ipse* se sont substituées à *īdem* dans les langues romanes : e. g. *istum ipsum* > it. *stesso* ; *ipse* dans certains cas est devenu démonstratif : *eccu ipse* > sud-ital. *quessu*, esp. *aquese*, etc., ou relatif : *qualem ipsum* > it. *qualesso*, etc. Le sens s'est affaibli au point que, dans un groupe de parlers romans, *ipse* a fourni l'article pour lequel les autres parlers ont recouru à *ille*. De *metipsimum* est dérivé le v. fr. *medesme*, fr. *même*, ital. *medesimo* ; de **ne ipse ūnum*, l'ital. *nessuno*, etc. Panroman. M. L. 4541 et 5551 ; B. W. *même*.

Ipse est formé de *i-* nominatif sans désinence à côté de *is* (cf. *ali-quis*) + une particule de renforcement *-pse*, analogue pour le sens à *-pte*. La langue archaïque a encore des formes *eapse*, *eōpse*, *sapsa*, *sumpse* ; cf. aussi l'adverbe *reāpse* = *rē eāpse*, *rē ipsā*. Sur le modèle de *ille*, la finale de *ipse* a été fléchie, tandis que le thème devenait invariable. A l'époque archaïque, la langue hésite entre *ipsus* et *ipse* ; le neutre est toujours *ipsum* ; *ipsud* n'apparaît qu'à très basse date, quand *ipse* et *iste* tendent à se confondre. Dans la prononciation courante, *ipse*, qui avait en partie le caractère de mot accessoire, devient *isse*, comme le montrent les dérivés des langues romanes ; cf. ital. *esso*, *medesimo*. C'est à une prononciation de ce genre que se réfère l'anecdote de Suétone rapportant qu'Auguste *legato… consulari successorem dedisse ut rudi et indocto, cuius manu issi* (codd. *ixi*) *pro ipsi scriptum animaduerterit*, Suét., Aug. 88. De là sans doute *issula* « petite maîtresse », Plt., Ci. 450. — Sur les formes *sumpse*, *sapsa*, v. *sum* pronom.

L'osco-ombrien a des formes voisines dont l'interprétation étymologique n'est pas évidente : osq. essuf, *esuf* « ipse », ombr. esuf ; v. Buck, *Osc. Umbr. Gram.*, § 197, 5 ; Vetter, *Hdb.*, p. 200.

La particule *-pse* ne se retrouve pas hors de l'italique. Elle est évidemment composée. Il s'y trouve, d'une part, un élément *-p-*, comme dans *-pte* (v. ce mot) ; *in eōpte* est glosé par Festus *eo ipso*, P. F. 97, 21 ; on a *-pte* dans *mihi-pte*, *meō-pte*, etc. ; sur cet élément *-pe*, v. l'article spécial. — D'autre part, il y a *-se*, qui rappelle la *particula augens* de l'irlandais. Le contraste de *ipse* et de *eōpte* suggère l'idée que *-p-se* appartiendrait au nominatif et *-p-te* aux cas obliques, ce qui répondrait à l'opposition ancienne de skr. *sá* (nominatif) à *ta-* aux autres cas.

Le hittite a *pát* « même ». Sur un rapport possible entre *pát* et lat. *-pse*, *-pte*, *-pot* (dans *potis*), v. H. Pedersen, *Hittitisch u. die anderen i.-e. Spr.*, p. 77 sqq. ; et en dernier lieu Benveniste, *World*, 10 (1954), p. 259 sqq.

***ipsillēs** : *bratteae in uirilem muliebremque speciem expressae*, P. F. 93, 21 ; cf. F. 398, 28, ⟨*subsilles sunt quas*⟩ *ali ipsilles uo*⟨*cant, lamellae in sacri*⟩*s, quae ad rem* ⟨*diuinam omnium quae adhibent*⟩*ur maxime* ⟨*creduntur necessa*⟩*rium. Ipsilles* est rétabli dans le texte et l'abrégé d'après la glose de Festus lui-même ; les manuscrits ont *ipsulices*, *ipsiullices*, *iipsullices*. Sans autre exemple et inexpliqué. V. *subsillēs*.

***ipsiplicēs** : αὐτόπτυκτα φύλλα, CGL II 91, 66. Cf. *plicō*.

Īra (graphie *eira* dans Plt., Tru. 262, 264, qui joue sur la ressemblance entre *eiram* et *eram*), **-ae** f. : colère. S'emploie au singulier et au pluriel. Correspond au gr. ὀργή et, à son imitation, désigne quelquefois en poésie la « passion », le « désir violent » ; cf. Vg., Ae. 2, 575 ; Hor., S. 1, 2, 71. Celtique : irl., britt. *ir*.

Dérivés : *īrāscor*, *-eris*, *īrātus sum* : se mettre en colère, et *sub-īrāscor*, *-rātus* (Cic.) ; *īrācundus* : irascible ; *īrācundia* : irascibilité. Ancien, usuel ; roman, cf. M. L. 4542, 4543, 4544, et **adīrāre*, 166. A basse époque apparaissent aussi : *īrāscentia*, *īrāscibilis* (= θυμικός, St Jér.) et *inīrāscibilis* (= ἀόργητος), *īrāscitīuus*.

Les anciens différenciaient *īrā*, *īrātus* de *īrācundia*, *-cundus* ; cf. Cic., Tu. 4, 12, 27, et Benveniste, BSL 34, 186 ; mais, en pratique, *īrācundia* est souvent le synonyme plus plein de *īra* ; cf. Plt., Cu. 533, *non ego nunc mediocri incedo iratus iracundia*. La confusion est constante dans le De Ira de Sénèque.

Étymologie mal déterminée ; on ne sait même pas si lat. *r* représente ici *s* ou *r*. Le seul rapprochement plausible — mais nullement évident — est celui avec skr. *iṣirá-ḥ* « vif », hom. ἰερός « vif », v. isl. *eisa* « se porter vivement en avant ». Dans ce groupe, il y a des mots qui, par le sens, rappellent lat. *īra* : av. *aēšmo* « colère », lit. *aistra* « passion violente ». V. aussi gr. οἶστρος et οἶμα chez Boisacq.

***irceus, -ī** m.? : *genus farciminis in sacrificiis*, P. F. 93, 10 et 101, 9. Sans exemple. Sans doute à rapprocher de *hirciae*.

Īriō, -ōnis m. : vélaret et vélar, plante dont le nom grec est ἐρύσιμον (Plin.). Sans rapport avec *īris*, qui vient du grec.

Īrōnia, -ae f. : ironie. Emprunt savant (depuis Cicéron) au gr. εἰρωνεία.

Dérivés tardifs : *īrōnicus*, *-cē*. M. L. 4545 a, b? Celtique : irl. *iroin*.

irpex, irpus : v. *hir-*.

irrītō (*inr-*), **-ās,- āuī, -ātum, -āre** : provoquer, exciter, d'où « irriter ». Ancien (cf. Plt., Cap. 485), classique.

Dérivés : *irrītāmen*, *-mentum* ; *irrītātiō*, *-tābilis*, *-bilitās* ; *irrītātor*, *-trīx*, *-tus*, *-ūs*, tous littéraires et en partie tardifs.

La langue impériale (Pline, Columelle, etc.) emploie aussi dans le même sens *prōrītō*, formé d'après *prōuocō* (*prorītātor*, Itala), pour renouveler l'expression ; et Priscien, GLK III 67, 20, cite un simple *rītō* qu'il a peut-être recréé d'après *irrītō*. Les rares représentants du verbe dans les langues romanes remontent à *inritāre*. M. L. 4547. Mot expressif, sans étymologie.

irritus (*in-*), **-a, -um** : v. *reor*.

irrumō, -ās : donner à sucer ; mot vulgaire de sens obscène opposé à *fel(l)ō* (Cat., Mart.), employé comme terme d'injure ; cf. fr. *bougre*, *foutre*.

Dérivés : *irrumātor*, *-tiō*, *-biliter*.

V. *ruma*, *rumis*.

***irtiola** (*uītis*) : sorte de vigne (Colum., Pline). Sans étymologie. Le rapport avec *Hirtius* est en l'air.

is, ea, id (ancien accusatif *im*, *em* « eum », P. F. 92, 1 ; 41, 7 ; 67, 23 ; nominatif pluriel *eis*, *eeis*, *ieis* (inscription de l'époque républicaine) ; datif-ablatif *ībus*, e. g. Plt., Mi. 74 ; le génitif pluriel *eum* attribué aux « antiqui » par P. F. 67, 23 est sans exemple) : adjectif-pronom de renvoi (et non démonstratif ; aussi ne comporte-t-il pas de particule épideictique, comme *hic*, *istic*, *illic*). Reprend ou annonce souvent un relatif précédemment énoncé ou qui va l'être : *quō annō… eō annō*, ou *eō annō… quō* ; cf. Cic., Off. 2, 6, 22, *male res se habet cum quod uirtute effici debet, id temptatur pecunia*. De là les groupes : *is quī* ; *id quod*, *ideō quod* (cf. *ideō*) et *propterea quod*, *quia* ; *quō… eō* (*quō magis… eō magis*) ; *eō, id… ut* ; *in eō est ut*. *Is* est proprement le corrélatif de *quī*. On le trouve même joint à *quī* de manière pléonastique dans des phrases comme Plt., Tri. 1023, *inter eosne homines condalium te redipisci postulas?* | *quorum eorum unus surrupuit currenti cursori solum*. Peut reprendre également un substantif sans relatif, par exemple Plt., Poe. 302, *aurum, id fortuna inuenitur, natura ingenium bonum* « de l'or, cela se trouve par hasard… » ; T.-L. 1, 19, 1, *urbem nouam, conditam ui et armis, iure eam legibusque de integro condere*. Ainsi *is* a pu s'employer dans des suites comme Tér., An. 221 sqq., *fuit quidam senex* | *mercator : nauem is fregit apud Andrum insulam* ; | *is obiit mortem* ; Cés., BG 1, 12 ; *flumen est Arar… id flumen…*

Is, qui avait une valeur faible et des formes monosyllabiques facilement élidables ou méconnaissables, a été concurrencé par les démonstratifs, surtout par *ille*, à mesure que le sens de ceux-ci s'affaiblissait et que la langue tendait à les remplacer eux-mêmes par des formes plus pleines et plus expressives dont témoignent les langues romanes. *Is* n'a survécu qu'en liaison avec *ipse* dans *idipsum*, it. *desso*. M. L. 4256.

BDD-B178-I © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:05 UTC)

Des cas anciens de *is* ont subsisté dans les adverbes de lieu *eō* « là », avec idée de mouvement (cf. *quō*), *adeō*, *eō usque*, M. L. 2877 ; *eā* « par là », ancien ablatif féminin, scil. *uiā* ; cf. *eātenus*. Cf. aussi *anteā*, *posteā*, *praetereā* (en face de *posthāc*, *praeterhāc*) ; *aruorsum ead*, Sc. Bac., osq. *post exac* (= *posthāc*), Tab. Bant. Au même thème que *is* appartiennent *ibī*, *inde* (et *im* : *exim*, *interim*), *ita*, *item*, *itidem* et *iterum*. L'ablatif *eō* « pour cela » a servi aussi de particule à sens causal ; cf. *eō quod* (qui dans le bas latin a pris le sens de *quod*), *id eō*. Le radical de *is* a fourni les composés *īdem*, *ipse* et figure dans *hic*.

Is, *ea*, *id* est dérivé d'un thème **ei-*, *i-*, élargi en **eyo-*, **eyā-* (au féminin) pour la plupart des cas.

En indo-européen, le radical **ei-* servait à fournir la forme du nominatif : skr. *ay-ám* (masculin), *iy-ám* (féminin), *id-ám* (nominatif-accusatif neutre) ; le reste de la flexion était obtenu avec **e/o-* : skr. *á-sya* (génitif), *á-smai* (datif), etc. Cet état de choses se maintient dans la forme latine à particule préposée servant de démonstratif : *h-i-c*, accusatif *h-un-c*, *h-o-diē*. Dans la flexion de *is*, les formes de **e/o-* ont été remplacées par le dérivé *eo-* : *eum*, *eō*, *eī*, etc. — Outre l'indo-iranien, le type **ei-/e-/o-* se retrouve en germanique : got. *is* (le neutre est *ita*). — Les formes des autres langues manquent de netteté.

En osco-ombrien, on a osq. *iz-ic* « is », iúk, *ioc* « ea », íd-ík « id », *ion-c* « eum », *iusk* « iī », eisun-k « eōrum » et ombr. er-ek « is », eř-ek « id », er-u « eōrum », etc. Il y a un datif du type ancien dans ombr. *esmei* « huīc », cf. skr. *ásmai* « à lui ».

Sur le parallélisme des formes de *is* et de *quis*, v. Ernout, Morphologie, § 108 sqq.

iste, ista, istud (et avec particule épideictique *isti-c*, *istaec*, de **ista-i-ce*, *istuc* ; avec particule interrogative *isticine*, de **istece-ne*) : pronom et adjectif démonstratif « celui-ci, ce, cet », dit de la 2e personne, parce qu'il renvoie généralement à une personne ou à un objet dont un interlocuteur a parlé ou auquel on s'adresse ; a pris de là, dans la langue du barreau, une nuance péjorative « l'individu dont tu parles ou que tu défends [et qui est méprisable] », sens qu'il a aussi dans la langue courante ; cf. *quae est ista praetura?* « quelle est cette préture qui est tienne? », Cic., Verr. 2, 2, 18, 46 ; *cum enim tuus iste stoicus sapiens dixerit*, Cic., Ac. 2, 38, 119 ; *non erit ista amicitia, sed mercatura*, Cic., N. D. 1, 44, 122 ; *animi est ista mollities, non uirtus, inopiam paullisper ferre non posse*, Cés., B. G. 7, 77. Le sens personnel de *iste* apparaît ensuite affaibli et, à l'époque impériale, a tendu à remplacer *hic* dans le sens démonstratif ; cf. Marouzeau, MSL 20, 80. Panroman, seul ou précédé de *ecce* (cf. Peregrin. Aeth. 14, 2 et 5). M. L. 4553. ; B. W, *ce*, *cet*, *cette*, *ces*.

Adverbes de lieu : *istīc*, *istūc* (*-tōc*, *-tō*), *istinc* (*-tim*), *istāc* ; *istōrsum* (Tér.) : cf. *hōrsum*.

Iste se compose d'une particule préposée *is-* et d'un démonstratif *-te* ; la structure est donc comparable à celle des deux autres démonstratifs personnels, *hic* et *ille* (v. ces mots).

La particule *is-* ne se retrouve pas hors du latin. Il est difficile d'y voir une forme fixée de *is*. L'ombrien a une formation parallèle à celle de *iste*, mais avec particule *es-* dans ombr. est u « istum », estu, *esto* « ista », etc.

L'élément fléchi est le démonstratif correspondant à skr. *tá-*, *-tā-*, gr. το-, τᾱ-, got. *þa-*, *þo-*, etc. Le nominatif singulier était de la forme skr. *sá*, *sā*, gr. ὁ, ᾱ (ion.-att. ἡ), got. *sa*, *so-* ; le latin n'a pas conservé ce jeu, pas plus que le slave, qui a *tŭ*, *ta* au nominatif, et le lituanien, qui a *tàs*, *tà*. — Le radical du démonstratif est resté largement représenté dans les adverbes anaphoriques *tum*, *tam* et leurs dérivés, dans *tot*, etc. (v. ces mots), tandis que les adverbes de lieu appartiennent au groupe de *is* : *ibī*, *eō*, *inde*.

Dans l'autre langue qui a constitué un système de démonstratifs personnels, l'arménien, c'est aussi le radical *t-* qui a fourni le démonstratif de 2e personne : *-d*, *da*, *ayd*, etc. Et, en effet, le démonstratif à radical *t-* servait à montrer ou à renvoyer à quelque chose de déjà nommé ; il n'indique ni ce qui est proche, comme les démonstratifs représentés en latin par *hic* et par le groupe de *cis*, *citrā*, ni ce qui est éloigné, comme les démonstratifs à **n-*, **l-* et **w-*.

issula : v. *ipse*.

ita : adverbe du même thème que *is*, *id*, signifiant « ainsi ». Spécifie une chose dite ou qui va être dite : *ita constitui fortiter esse agendum*, Cic., Clu. 19, 51. Répond à une question posée : « comme je dis, comme tu dis », etc., d'où « oui » ; ainsi Plt., Mi. 1262, *militem pol | tu aspexisti. — Ita* ; Tér., An. 849, *quid istic tibi negoti est? — Mihin? — Ita*.

Ita est le corrélatif de *ut*, comme *is* de *quī*, *ibi* de *ubī*, etc. ; ainsi : *non ita amo ut sani solent | homines*, Plt., Mer. 262 ; *ut homost, ita morem geras*, Tér., Ad. 431 ; de là, dans les formules d'affirmation, *ita me Venus amet ut ego te numquam sinam* « Puisse Vénus m'aimer dans la mesure où... aussi vrai que », Plt., Curc. 209. *Ita* s'emploie même seul dans ce sens, *sollicitat, ita uiuam* (aussi vrai que je veux vivre), *me tua ualetudo*, Cic., Fam. 16, 20, 1. *Ita* peut annoncer une chose qui va être dite, ainsi *ita est amor : ballista ut iacitur*, Plt., Tri. 688 ; de là *ita... ut* « ainsi... en quelque sorte, dans la mesure où » : *et tamen ita probanda est mansuetudo, ut adhibeatur rei publicae seueritas*, Cic., Off. 1, 25, 38. C'est de cet emploi qu'est sorti le sens de *ita ut* consécutif : de telle manière que, de telle sorte que, tellement que. Usité de tout temps. Non roman ; cf. toutefois M. L. 4554.

itaque : « et ainsi », par suite « les choses étant ainsi ; conformément à ce qui précède ; c'est pourquoi, aussi ». *Ita constitui fortiter agendum, itaque feci*, Cic., Clu. 19, 51 ; *Dumnorix ciuitates suo beneficio habere obstrictas uolebat. Itaque rem suscipit*, Cés., B. G. 1, 9, 3 et 4.

item : même sens que *ita*, mais avec une particule *-em* ajoutée, cf. *īdem* (v. ce mot). A également *ut* pour corrélatif : *proinde eri ut sint, ipse item sit*, Plt., Amp. 60. A tendu néanmoins à se différencier de *ita* en prenant le sens de « de même, également, aussi », peut-être sous l'influence de *īdem* ; cf. *Romulus augur cum fratre item augure*, Cic., Diu. 1, 48, 107. De là l'emploi dans une énumération : *item... tertiō... quartō*, Varr., R. R. 1, 16, 3.

itidem : adverbe formé de *ita* + *dem*, avec particule de renforcement. Même sens que *item*. Particulièrement fréquent dans la langue des comiques, qui reproduit la langue de la conversation ; ne semble plus employé à

l'époque impériale, sauf chez les écrivains archaïsants. Seul adverbe ancien de la famille de *is* qui ne soit pas adverbe de lieu (par ailleurs, on a *tum*, *tam*, etc.). C'est en effet une forme indo-européenne conservée, répondant à skr. *iti* « ainsi » (du radical *u-*, l'Avesta a de même *uiti* « ainsi »). L'*-a* final, issu de i.-e. **-ə*, y est demeuré, tandis qu'il est amui dans le corrélatif lat. *ut* (à côté de *aliuta*, il est vrai, et de *uti-que*, *uti-nam* ; mais *aliuta* peut avoir été bâti sur *ita*, et *utique*, *utinam* peuvent être issus de **utei-que*, **uteinam* avec abrègement iambique). L'ombrien a, avec particule postposée, itek « ita ». Cet adverbe s'est maintenu seulement en italique et en indo-iranien ; il serait du groupe des mots de la langue technique religieuse et juridique ; *ita* a dû figurer dans des formules ; en sanskrit, *iti* s'est conservé notamment dans les énonciations.

Italus, Italia (*ī* chez les dactyliques par nécessité métrique, e. g. Vg., Ae. 1, 2) : Italien, Italie. Osq. vítelliú, vítelliú « Italia » ; et *Vitulī*, *Vitulāria uia*. Sans étymologie. Le rapprochement de *uitulus*, qui fait de l'Italie « la terre des veaux » (F. 94, 9 L.), n'est qu'un calembour. Sans doute mot indigène (illyrien?).

iter : v. *eō*.

iterum adv. : pour la deuxième fois, *semel atque iterum*. Ancien, usuel. Conservé seulement en v. logoud. M. L. 4557.

Dénominatif : *iterō* : répéter (d'où « dire sans cesse, aller répétant » : *infidum esse iterant*, Plt., Tri. 832), renforcé à basse époque par le préfixe *re-* : *reiterō* (Donat). Dans la langue rustique, *iterō* a pris le sens technique de « labourer une seconde fois » (d'où les gloses *iterat* : ὀρύττει, CGL II 91, 14 ; *iteratum*, πάλιν σκαφέν etc. ; pour le sens, cf. fr. *biner*), sens qui est passé dans les langues romanes ; cf. e. g. esp. *hedrar*, M. L. 4556, et *reiterō*, M. L. 7188.

Dérivés : *iterātiō* ; *iterātīuus* (terme de grammaire) = *frequentātīuus* ; *iterābilis* (bas latin) ; *iterāmen*, *iterātim*, *-ātō*, *iteritās* (tardifs).

Du groupe de *is*, il y avait deux formes de l'adjectif marquant opposition de deux ; l'une repose sur *i-*, c'est celle de skr. *itaraḥ* « autre » (par rapport à un seul terme) et de lat. *iterum*, neutre devenu adverbe ; l'autre repose sur **e/o-*, c'est celle de ombr. etram-a « ad alteram », av. *atārō* « celui-ci (de deux) » [corrélatif de *yatārō* « lequel (de deux) »], v. sl. *jeterŭ* « un » (qui a perdu son sens propre, par suite du fait que le suffixe *-tero-* n'est plus vivant en slave). — Cf. aussi lat. *cēterī*.

itō : v. *eō*.

iuba, -ae f. : 1° crinière du cheval ou de tout autre animal ; 2° toute espèce d'objet comparable, aigrette, panache, etc. Ancien (Enn.), usuel. Conservé seulement en logoud. M. L. 4595. De là *iubātus* (Naev.).

Bugge, BB 14, 58, a supposé que *iuba* serait quelque chose de bouillonnant et a rapproché *iubeō* (v. ce mot). Hypothèse pure que le sens n'appuie pas.

iubar, -āris n. (quelquefois m.) : *dicitur stella Lucifer, quae in summo quod habet lumen diffusum, ut leo in capite iubam*, Varr., L. L. 7, 76 ; cf. id., ibid. 6, 6. Le nom a d'abord désigné l'étoile Lucifer (φωσφόρος ἕσπερος en grec) « *quod splendor eius diffunditur in modum iubae leonis* », P. F. 92, 13, et par suite l'éclat qu'elle répand : *quintus ab aequoreis nitidum iubar extulit undis | Lucifer*, Ov., F. 2, 149. Mot uniquement poétique, auquel aucun correspondant n'est connu. V. le précédent.

iubeō, -ēs, iussī (infinitif parfait contracte *iusse*, futur *iussitur*), **iussum, iubēre** (formes d'infectum et de perfectum à diphtongue *ou* dans le SC des Bac., *ioubeatis*, *iousiset*, mais la métrique n'atteste que *iūbeō*, et le maintien de *-ss-* dans *iussī* suppose la brévité de l'*u* : peut-être y a-t-il eu, à date ancienne, une opposition *iŭbeō* : **ioussī* ; on est amené à le supposer d'après la graphie *iousit* constante à l'époque archaïque, cf. Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*5, § 242, et dont le *ioubeatis* du SC des Bac. ne serait qu'un reflet) : verbe à la fois de la langue technique et de la langue commune. Sens général : « ordonner » (par opposition à *uetāre*). Dans la langue du droit public, s'emploie des résolutions politiques, des lois votées par le *populus* avec le sens de « décider », *senatus decreuit populusque iussit*, Cic., Verr. 2, 2, 67, 161 ; *quae scisceret plebs aut quae populus iuberet*, Flac. 7, 15 (cf. *iussa ac scita*, Balb. 18, 42) ; *Tullum Hostilium regem populus iussit*, T.-L. 1, 22, 1, etc. Sur ce sens général se sont greffés des sens particuliers, plus faibles, e. g. *L. Aimilius..., agrum oppidumque, quod ea tempestate posedisent, item posidere habereque iousit* (« a autorisé »), *dum poplus senatusque Romanus uellet*, CIL I2 614 (189 av. J.-C.). La langue familière l'emploie dans des formules avec le sens de « engager, inviter à, souhaiter » : *Dionysium iube saluere*, Cic., Att. 4, 14 ; *sperare nos amici iubent*, Cic., Fam. 14, 1, 2. De là, à basse époque, le sens de *uolō* pris par le verbe : *iube considerare* (« veuille examiner »), *pater*, *codicem istum*, Vit. patr. 3, 30.

S'emploie absolument ou avec un complément qui peut être soit un accusatif (*ei prouinciam Numidiam iussit*, Sall., Iu. 81, 1) ou une proposition complétive à l'infinitif ou au subjonctif. Le passif *iubeor*, *iussus* a le sens de « recevoir un ordre ». Ancien, usuel et classique ; mais tend à être remplacé par des formations plus expressives : *imperāre* et, dans les langues romanes, *commandāre*, **ordinārе*. Non roman.

Formes nominales : *iussum* (surtout au pluriel *iussa*) n. : ordre(s) ; *iniussus* (Hor.) « qui n'a pas reçu d'ordres », sans doute d'après gr. ἀκέλευστος. Le substantif *iussus*, *-ūs* n'est usité qu'à l'ablatif *iussū* « sur l'ordre de », sur lequel a été fait *inīussū* « sans l'ordre de » (cf. *grātiīs* et *ingrātiīs*) ; *iussiō* est de basse époque (Dig., Lact., Vulg.) ; *iussor* est un mot de glossaire ; *iussōrius* est également très tardif.

La coexistence de *iubeō* et de *iussus* suppose une racine de la forme **yeudh-*. Or, le lituanien a *judù*, *judéti* « se mouvoir en tremblant » et *jundù*, *jùsti* « commencer à s'agiter », qui admet le sens figuré : lit. *jaudinti* signifie « éveiller une passion, séduire » ; pol. *judzic'* signifie « exciter, séduire » ; skr. *ud-yodhati* signifie « il bouillonne, il part en colère ». L'idée de « mettre en mouvement » subsisterait-elle à l'état de trace dans *iuba*, *iubar*? En indo-iranien et en grec, s'est développé le sens de « combat » : skr. *yúdh-* « combat », d'où *yúdhyate* « il combat » (av. *yūiδyeinti* « ils combattent »), hom. ὑσμῖνι (datif) et ὑσμίνη « combat ». Les mots

BDD-B178-I © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:05 UTC)

signifiant « ordonner, commander » diffèrent d'une langue à l'autre.

iūbilō, -ās, -āre : pousser des cris, crier après ; verbe de la langue rustique. *Vt quiritare urbanorum, sic iubilare rusticorum*, Varr., L. L. 5, 58 ; *rustica uoce inclamare*, P. F. 92, 2, 3. Cf. aussi *iūbilātus* : κραυγὴ ἀγροίκων, CGL II 354, 56. Ancien (Accius). Le substantif *iūbilum* (*-lus*), qui n'apparaît qu'à partir de Silius Italicus, semble rebâti sur *iūbilō* d'après le couple *sībilus, sībilō*. Dans les gloses, *iūbilat* est expliqué par *sibilat* ; *iubilat miluus cum uocem dat*, CGL IV 102, 30 ; *iūbilum* par *sibilum*, peut-être par confusion avec *iugō, -is*, qui s'emploie du cri du milan. *Iūbilō* a subsisté dans la langue de la Vulgate, et il est probable qu'il a influé sur la forme de *iūbilaeus* (*-laeum*), gr. ἰωβηλαῖος, hébreu *iōbēl* (conservé en irl. *iubail*), dont l'étymologie populaire l'a rapproché, comme le sens de ἰωβηλαῖος a influé sur lui. C'est seulement, en effet, dans la langue de l'Église que *iūbilāre* a la nuance « pousser des cris de joie » (à l'occasion du jubilé). Les dialectes romans dans lesquels *iūbilāre* a subsisté l'ont conservé avec le sens de « crier après, appeler ». M. L. 4597.

Sans doute, faire **yŭ* ; cf. gr. ἰύζω. Pour la formation, cf. *sībilāre*? V. *iugō*.

iūcundus : v. *iuuō*.

iūdaeus : juif. Emprunt au gr. ἰουδαῖος Attesté depuis Cicéron. Roman. M. L. 4598 ; B. W. s. u.

iūdex : v. *iūs*.

iugera : v. sous *iugum, iungō*, nº 9.

iūgis : v. sous *iugum, iungō*, nº 8.

iūglāns f. (génitif pluriel *iūglandium* ; *iugulans*, codd. Varr., R. R. 1, 16, 6, avec épenthèse de *u*, cf. I 55, 4, *gyminasium*, etc.) : s'emploie seul ou joint à *nux* : sorte de noix, *quod cum haec nux antequam purgatur similis glandis, haec glans optima et maxima a Ioue et glande est appellata*, Varr., L. L. 5, 21, 102. De *Ioui(s) glāns*, gr. Διὸς βάλανος, cf. Gav. Bassus ap. Macr. 3, 18, 3. Conservé dans un dialecte italien. M. L. 4606.

iugō (*iugiō*?), **-is, -ere** : *iugere milui dicuntur cum uocem emittunt*, P. F. 92, 21. De là *iugilō* (Anth. 733, 11). Cf. *iūbilō*.

iugulum, iugulae : v. *iugum*, nº 5.

iugum, iungō, etc. La racine indo-européenne **yeug-/yug-* présente en latin des formes sans nasale infixée à voyelle brève (type *-iux, -iugus*, mot racine ; *iŭgum, iŭgis, iŭges, iŭgulum*) ou à voyelle longue, issue d'un ancien *-eu-* > *-ou-* (type *iūgera, iūgis, iūmentum*), et des formes à nasale infixée (présent *iungō* et ses dérivés et composés) :

1º *coniux* (*coiux* ; *co(n)iunx*, graphie influencée par *coniungō*), *-ūgis* c. : époux, épouse. Le genre est commun, mais l'emploi féminin est le plus fréquent ; le masculin est surtout poétique ; la prose dit *uir* ou *marītus*. Il se peut que le nom ait d'abord été employé seulement au pluriel — où il est d'ailleurs attesté — comme *parentēs*. *Coniux* féminin est du vocabulaire noble ; la comédie emploie *uxor* ; et la forme paraissant ambiguë, on voit apparaître parfois un nominatif *coniuga* (cf. *sacerdōta, antistita*, etc.). *Coniux* ne se trouve qu'une fois dans Plaute, Am. 475 (pour désigner, du reste, Amphitryon et dans la bouche de Mercure) ; Térence n'a qu'une fois *coniugium*, An. 561.

Dérivés : *coniugium* : *est legitimarum personarum inter se coeundi et copulandi nuptiae ; coniugium dictum quia coniuncti sunt, uel a iugo quo in nuptiis copulantur, ne resolui aut separari possint*, Isid., Or. 9, 7, 20. Conservé en sarde, M. L. 2149 ; *coniugālis* (*coniugiālis*, Ov., par nécessité métrique) : du mariage ; *dii coniugālēs*, cf. Varr. ap. Non. 528, 14, *dis coniugalibus Pilumno et Picumno in aedibus lectus sternebatur* ; cf. *sēiunx*, Velius, GLK VII 77, 18.

Avec la même valeur, le grec a σύ-ζυξ, ὁμό-ζυξ. Skr. *saṃ-yúj-* signifie « lié d'amitié ». Avec un suffixe secondaire *-en-*, got. *ga-juka* « compagnon ».

2º *iugus, -a, -um* : uni, joint ensemble : *uasa olearia instructa iuga*, Caton, Agr. 10, 2 ; et « qui unit », épithète de Junon, d'après gr. Ἥρα Ζυγία, cf. P. F. 39, 30, *Iugarius uicus dictus Romae, quia ibi fuerat ara Iunonis Iugae, quam putabant matrimonia iungere*. Cette forme simple n'est sans doute pas ancienne ; elle a dû être tirée du composé qui est relativement ancien et usuel. Composés : *biiugus* : attelé avec un autre, ou attelé de deux chevaux ; de là *biiugum* n. (sc. *iūmentum*) et *biiugī* m. (sc. *equī*) : attelage à deux chevaux ; *quadriiugus* (*-iugis*) : attelé à quatre [chevaux], d'où *quadriiugī* ; cf. aussi *inter-, intrō-iugus* (Inscr.) ; *coniugus* = σύζυγος ; *coniugulus* (Caton) ; *coniuglae* « ζευκτῆρες » (Gloss.).

De *biiugus, quadriiugus* sont issues les formes syncopées *bīgae* f. pl. (sc. *equae*) et *quadrīgae* « attelage, char à deux, à quatre [chevaux] » (le singulier *bīga, quadrīga* n'apparaît qu'à l'époque impériale, Sén., Plin., St.). *Bīga* est demeuré en roman, M. L. 1095. La langue rustique a dû employer *quadrīga* dans le sens de « attelage de quatre bœufs », conservé dans quelques dialectes romans ; cf. M. L. 6918. Dérivés : *quadrīgārius*, adjectif et substantif masculin « cocher d'un attelage de quatre », employé comme cognomen ; *quadrīgālis, -tus* ; cf. P. F. 87, 12, *item nummi « quadrigati » et « bigati » a figura caelaturae dicti*.

3º A côté de *iugus* existe un doublet *iŭgis* (avec *ŭ*) ; cf. *iugēs* : *eiusdem iugi pares. Unde et coniuges et seiuges*, P. F. 92, 22, qui vient des composés : *coniugis* (différent de *coniux*), attesté par CGL V 447, 29, *coniugis, consociatus*, par la glose de Festus ; *iniugis* : 1º « qui n'a pas encore porté le joug » = ἄζυξ ; cf. P. F. 101, 7, *iniuges boues qui sub iugo non fuerint* ; 2º terme de grammaire « sans conjonction » (ἄζυγος) ; *sēiugis*, cf. Sol. 4, 2, *seiuges gentes ad unum morem coniugare* ; et *biiugis, quadriiugis, sēiugis, -is* (scil. *currus*) m. : « attelage à six chevaux », dont le doublet *sēiugae* figure dans Isidore.

Élargissement par *-i-* du type **yug-* de *coniux* ; la forme en *-is* est usuelle dans les adjectifs ; cf. *imberbis*, etc.

4º *iuges* : *auspicium est cum iunctum iumentum stercus facit*, P. F. 92, 12 ; cf. Cic., Diu. 2, 36, 77, *huic simile est quod nos augures praecipimus, ne iuges auspicium obueniat, ut iumenta iubeant diiungere*. Le Servius de Daniel, Ae. 3, 537, a la forme *iugetis* : *iugetis enim dicitur augurium quod ex iunctis iumentis fiat* ; et on trouve dans les gloses *iugites* : συνεζευγμένοι. Il semble donc s'agir ici d'un *iuges, -itis*.

5º *iŭgulum* n. et *iŭgulus* m. : endroit où le cou se joint aux épaules et à la poitrine, attaches du cou, gorge. Attesté depuis Plt., Mer. 613. M. L. 4609. De là : *iugulō, -ās* « égorger, étrangler » (sens physique et moral), *iugulātor*, tous deux conservés dans quelques dialectes romans, M. L. 4607 et 4608 a ; *iugulātiō, -ris* *uēna* (Vég.) (**iugulāria*, M. L. 4608), *-ātrīx, -ātōrium* (tardifs). S'y rattache également :

Iūgula, -ae : étoile de la constellation du baudrier d'Orion, dont le nom s'est appliqué ensuite à la constellation tout entière, d'où le pluriel *Iugulae* ; cf. Varr., L. L. 7, 50, *iugula, signum quod Accius appellat Oriona... huius signi caput dicitur ex tribus stellis, quas infra duae clarae, quas appellant umeros ; inter quas quod uidetur iugulum, Iugula dicta*. Cf. Plt., Amp. 275. Désigne aussi deux étoiles situées dans le Cancer, appelées *Asellī* (Manilius).

On retrouve le même suffixe **-lo-* dans skr. *yugalam* « couple », ce qui n'autorise pas à restituer un mot indo-européen. Le grec a ζεύγλη « courbure, arc du joug » ; cf. Gundel, *De stellarum appellatione*, Giessen, 1907, p. 175 sqq.

6º *iŭgum* n. : joug, pièce de l'attelage, attachée à l'extrémité du timon par une courroie (*lōrum*) ou une cheville entrant dans un trou (*cohum*) et formant deux arcs qui emboîtaient le cou des animaux sur lequel il portait (*i. curuum*) ; par extension « attelage uni sous un même joug » ; « mesure de terre labourée par une paire de bœufs » : *in Hispania ulteriore metiuntur iugis : iugum uocant quod iuncti boues uno die exarare possint*, Varr., R. R. 1, 10 (cf. *iūgerum*). Puis « joug », symbole de domestication et de servitude sous lequel on faisait passer les vaincus ; il était formé de deux lances fichées dans le sol réunies par une troisième transversale ; cf. *sub iugum mittere, sub iugō*. Par analogie de forme « chaîne continue de montagnes » et même « sommet d'une montagne » (d'où *iugōsus* « montueux » dans Ovide d'après *montuōsus*) et en général tout objet rappelant le joug par l'aspect ou par l'usage : joug servant à porter des fardeaux (= gr. ἄσιλλα, ἀνάφορον), fléau de balance, barre transversale reliant deux montants d'un châssis (cf. *iugumentum* « linteau d'une porte », Caton), banc d'un bateau ; cf. Rich, s. u. Panroman. M. L. 4610.

Dérivés et composés : *iugālis* : de joug (et de mariage), M. L. 4603 ; *iugārius*, 4604 et **subiugārium*, 8369 a ; cf. aussi **iugāstrum*, 4605 (conservé en roumain) ; *subiugius* (*s. lōra*, Caton), conservé en sarde, M. L. 8370 ; *subiugālis* (Ital., Prud., Vulg.), d'après ὑποζύγιος ; **coniugula*, M. L. 2151.

iugum se retrouve exactement dans hitt. *yugan* « joug », gr. ζυγόν, skr. *yugám*, got. *juk*. Le lituanien a introduit dans le substantif la nasale de *jùngiu*, d'où *jùngas*. En slave, v. sl. *igo* repose sur **jĭgo* (ancien **yugo-*), comme on le voit par tch. *jho* ; mais il s'y est mêlé une influence de **yeuges-* (v. *iūgerum*) indiquée par des formes slavonnes telles que *ižesa* et par l'accentuation russe *igo*. Il est malaisé de fixer la forme primitive du mot brittonique, v. gall. *iou*, qui est féminin. Arm. *luc* « joug » a reçu *l-* par quelque accident secondaire. Mot indo-européen bien établi qui se rapporte à l'attelage, comme les vieux mots *equus, rota, axis*.

7º *iŭgō, -ās* : unir, joindre, attacher (la vigne). Dérivés : *iugātor* (tardif) ; *iugātiō*, terme technique de la langue rustique ; **iugastrum* « orme », M. L. 4605 ; *iugābilis* ; *iugāmentum* (Gloss.) ; *Iugātīnus*, épithète de Jupiter.

Iugō est un présent duratif en *-ā-* correspondant à *iungō, -ĕre* (cf. *dīcō* | *dĭcō*, etc.) plutôt qu'un dénominatif de *iugus, iugum*. Composés : *abiugō* (Pac.) ; *coniugō* : joindre ensemble, unir, combiner. Conservé en sarde, M. L. 2148 ; *coniugātiō* f. : non attesté avant Cicéron, qui l'emploie pour rendre συζυγία « parenté étymologique » ; cf. *coniugāta uerba* (= συνεζευγμένος), Top. 3, 12 et 9, 38 ; a servi également à rendre συζυγία au sens de « conjugaison ». Ce n'est qu'à partir d'Apulée et d'Arnobe qu'on le trouve au sens général de « union », *coniunctiō*. Toutefois, Catulle, 61, 45, emploie *coniugātor* en parlant de l'Hymen, et Caton a un adjectif *coniugulus* ; *dīiugō* (Arn.) ; *sēiugō* : doublet, rare et tardif, de *sēiungō* ; *subiugō* : mettre sous le joug, subjuguer, M. L. 8369 ; d'où *subiugus*, postverbal, et *subiugum* n., nom d'un animal inconnu, dans Pline 30, 146 ; *iniugātus* « ἄζυξ » (Sidoine).

8º *iūgis, -e* : continu, adjectif usité surtout en parlant de l'eau : *i. aqua* « eau qui coule sans interruption » ; en bas latin et dans la langue de la Vulgate, s'emploie de toute espèce de choses : *holocaustum, conuīuium iūge*, etc. Dérivés tardifs : *iūgiter* (et *iūge*), *iūgitās* ; composé : *iūgi-fluus* (Paul. Nol.).

De **yeug-is*.

9º *iūgus, -eris* n., usité au pluriel *iūgera, -ibus, -um* ; et *iūgerum, -ī* : il s'agit d'un ancien neutre en *-os/-es*, **yeugos-/es-*, identique pour la forme à gr. ζεῦγος, -εος ; sur *iūgera* a été fait le nominatif singulier *iūgerum* (Varron) au lieu de **iūgos* > *iūgus*, attesté, du reste, par Priscien, mais non usité ; c'est que les noms de mesure de ce genre sont plus employés et plus connus au pluriel qu'au singulier. D'une façon analogue, du génitif pluriel *sestertium* on a extrait un nominatif singulier *sestertium*. Le mot désigne une mesure de terre qui correspondait originairement à la surface labourée en un jour par un couple attelé de bœufs ; expression du type fr. *journée* ; *hommée* (de terre), etc., arpent, mesure de 240 pieds de long sur 125 de large (environ 25 ares). Cf. le sens de *iugum* et de l'ancien fr. *joug*. Pour **-es-*, cf. slave *ižesa* « jougs », cité sous *iugum*. Demeuré en celtique : irl. *iuger*. Le vieil anglais a *gycer* « joug » (cf. got. *jukuzi* « joug », avec un *u* intérieur surprenant) ; vocalisme et sens de **yugo-*. Dérivés : *iūgerātum, -ātiō, -ālis*, tous tardifs.

10º *iūmentum* n. (de **youg-s-men-to-m*, cf. *iouxmenta* dans l'inscription du Forum CIL I² 1) : attelage (de chevaux, mules, etc., par opposition à *bouēs* ; cf. Paul., Sent. 3, 6, 74, *iumentis legatis boues non continentur*). De bonne heure *iūmentum* a pris le sens de « bête d'attelage » et spécialement de « cheval », cf. Cic., Att. 12, 32, *iumento* (= *equō*) *nīl opus est* ; Nep., Tim. 4, *uectus iumentis iunctis* ; T.-L. 21, 37, *non iumenta solum, sed elephanti etiam*. Dans les langues romanes où il est conservé, le mot sert à désigner l' « âne » ou la « jument », parce que, dans les exploitations rurales, on emploie souvent

BDD-B178-I © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:05 UTC)

au transport la « jument poulinière », cf. M. L. 4613 ; irl. *iument*. Dérivés : *iūmentārius*, *-ālis* (S[t] Ambr.).

Forme **-s-men-to-* du suffixe, comme dans *sāmentum* ; cf. *ex-āmen* en face de *agmen*, et aussi *lūmen*.

1° *iungō*, *-is*, *iūnxī*, *iūnctum* (l's de *iūnxī* et le maintien de la nasale attestent le caractère relativement récent de ce parfait) : « atteler », cf. Pac., R[3] 397, *angues ingentes alites iuncti iugo* ; « unir par paires, deux à deux », e. g. *cur dextrae iungere dextram non datur*, Vg., Ae. 1, 408 ; et simplement « joindre, unir, réunir ». Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 2620.

Dérivés et composés : *iŭngula*? attesté sous la forme *iungla* : ἥνιαι ζευκτικαί, CGL II 94, 5 ; cf. M. L. 4621 ; et 2151, *coniu(n)gula* ; *iunctiō* f. (rare, un exemple de Cic., Tu. 1, 29, 71, peut-être refait sur *coniunctiō*), M. L. 4616 ; *iunctus*, *-ūs* (un exemple de *iunctū* dans Varr., L. L. 5, 47) : *iunctūra* (plus fréquent, mais non attesté avant l'époque impériale), M. L. 4618 ; *iunctor* (Dig.), M. L. 4617 ; *abiungō* (ἀποζεύγνυμι): détacher du joug, dételer, séparer ; *adiungō* : adjoindre, M. L. 171 ; *adiunctiō*, *-tor* ; *coniungō* (συζεύγνυμι) : attacher, atteler ensemble ; unir par le mariage (cf. *coniux*), M. L. 2150 ; *coniunctiō* : union, réunion ; usité dans des sens techniques par la langue de la rhétorique et de la grammaire et par celle de la philosophie : liaison de mots dans la phrase ; conjonction (σύνδεσμος) ; proposition conjonctive d'un syllogisme (= συζυγία) ; de là *coniunctīuus*, trad. συμπλεκτικός et συνζευκτικός ; *dēiungō* (rare) : dételer ; *disiungō*, *dīiungō* (= διαζεύγνυμι) : désunir, disjoindre, séparer, M. L. 2670 a ; *disiunctiō*, mot fréquent dans Cicéron, opposé à *coniunctiō* et, comme lui, de sens technique = διάζευξις, διεζευγμένον ; *disiunctīuus* = διαζευκτικός, cf. *disiunctum* = διεζευγμένον ἀξίωμα ; *iniungō* (ἐνζεύγνυμι) : 1° attacher dans, sur, ou à ; 2° synonyme de *impōnō* « infliger, imposer » : *iniungere ciuibus asternam seruitutem*, Caes., B. G. 7, 77 ; *iniunctiō*, qui à basse époque a le sens de « ordre, injonction », sans aucun rapport sémantique avec *iungō*, M. L. 4442 ; *sēiungō* : séparer, éloigner ; *sēiunctiō* (terme de rhétorique) ; *subiungō* = ὑποζεύγνυμι : soumettre au joug, soumettre (= *submittere*, *subicere*), mettre dessous ; dans la langue impériale : mettre après, adjoindre, ajouter, M. L. 8371 ; *subiunctīuus* (terme de grammaire) : *s. modus* « le subjonctif », *-ae coniunctiōnēs* : conjonctions de subordination ; *subiunctōrium* = ὑποζύγιον (Ital.).

Il subsiste peu de formes radicales sans affixe telles que véd. *áyuji* « je me suis attelé ». Le présent indo-européen le mieux attesté est celui à nasale infixée ; le sanskrit à *yunákti* « il joint, il attelle » (3[e] pl. *yuñjánti*). Éliminé ailleurs, ce type est remplacé en lettolituanien par un dérivé en **-ye/o-*, lit. *jùngiu*, et en latin par la forme thématique *iungō*. Un aoriste en *-s-* est attesté par véd. *áyaukṣam* et par gr. ἔζευξα (sur lequel est fait le présent ζεύγνῡμι) ; le latin y a, comme dans tous les cas pareils (cf. *strinxī*), introduit la nasale du présent, d'où *iunxī*, et aussi, ce qui est moins courant, *iunctus*, en face de skr. *yuktáḥ* « joint ».

12° *iŭxtā* adv. et prépos. : de manière à toucher ; tout auprès, tout auprès de. Synonyme expressif de *apud*, *prope*. Par suite « l'un à côté de l'autre, sur le même plan, au même niveau », ce qui fait de *iuxtā* un synonyme de *aequē*, *pariter* chez certains écrivains, sans doute dans la langue familière : *iuxtā ac sī* = *aequē ac sī*. Attesté depuis Plaute, qui l'emploie avec *cum* ; employé surtout comme adverbe à l'époque républicaine. Ne se trouve comme préposition qu'à partir de Caelius. *Iuxtā* s'est employé également avec le sens de « conformément à » (cf. *secundum*), à basse époque, et dans la langue de l'Église. Ce sens a survécu dans les langues romanes, M. L. 4644 (sur l'*ŭ*, voir Juret, MSL 20, 137). De *iuxtā* les langues romanes attestent le dérivé **iuxtāre*, M. L. 4645.

iuxtim : doublet archaïque et rare de *iuxtā* (Liv. Andr., Sisenna ; repris par les archaïsants). Cf. *iunctim*, *coniunctim*.

On explique ordinairement *iŭxtā* comme issu de **iugistā* (*uiā*), superlatif d'un adjectif **iugos*, mais cette formation est sans exemple. *Iuxtā* présente sans doute le même *s* de désidératif que *mixtus*.

Iūlius (*i* consonne) : nom d'une *gēns* à laquelle appartenait Jules César, qui prétendait descendre de *Iūlus* (ou *Ascanius*), fils d'Énée. Après sa mort et son apothéose, le mois de *Quin(c)tīlis*, où il était né, lui fut consacré et prit son nom : *iūlius mēnsis*, qui a subsisté sous cette forme, ou sous une forme dérivée, dans les langues romanes, M. L. 4612 ; et en celtique : irl. *iuil*, comme en germanique : all. *Juli*. V. *Iuppiter*.

iūmentum : v. *iugum*, n° 10.

iuncus, -ī m. : jonc. Attesté depuis Plaute. M. L. 4619.

Dérivés et composés : *iunceus*, M. L. 4615 ; *iuncētum* n. ; *iuncīnus* (*-na* « jonc », Grom.) ; *iuncōsus* ; *iuncinālis* « ὀνόβρυχις » (Diosc. 3, 160) ; *ēiuncēscō*, *-is* « pousser en jonc » (*dē uītī*) ; *ēiuncidus* (Varr., Plin.). Sans étymologie sûre.

iungō : v. *iug-*, n° 11.

iūniperus (*jiniperus*, App. Probi ; *iunipirus*, manuscrits de Caton, Pline, passim, d'après *pirus*?), **-ī**, f. : genévrier ; genièvre. M. L. 4624.

Dérivé : *iūnipereus*. Sans étymologie ; cf. toutefois gaul. *iupicellos* (Ps.-Diosc.).

Panroman ; les formes des langues romanes remontent à **ieniperus* ; cf. *iunīcia*, *ienīcia* sous *iūnix* et Meyer-Lübke, *Einf.*[3], p. 158.

iūnius : v. *Iūnō*.

iūnix (*iuuenīx*? rétabli par conjecture dans Plt., Mi. 304), **-īcis**, f. : génisse. Rare. M. L. 4626 ; les langues romanes attestent aussi une forme dérivée **iūnīcia* et **ienīcia* (cf. *ienīperus*). M. L. 4622 ; B. W. s. u.

Ancien féminin en *-ī-* de **yuuen-* (v. *iuuenis*), cf. skr. *yūnī*, élargi par **-k-*, comme dans le type en *-trīx* du féminin des noms d'agent. Pour le masculin, cf. *iuuencus*.

Iūnō, -ōnis f. : Junon, déesse italique, assimilée plus tard à Héra. C'est la déesse des femmes, qui ont chacune leur *Iūnō* comme chaque homme a son *genius* ; c'est par elle que jurent les mères de famille (*Eiūnō*) ; cf. Alcmène, Plt., Amp. 831, *per supremi regis regnum iuro et matrem familias | Iunonem, quam me uereri et*

mauere est par maxume. Elle préside aux mariages et aux accouchements, *Iūnō Prōnuba*, *Lūcīna*. La planète que nous appelons *Vénus* porte le nom de *stella Iūnōnis*. Dérivés : *iūnōnius* et *iūnius* (sc. *mēnsis*) : mois de juin, M. L. 4625 ; irl. *iuin*, germ. *Juni* ; d'où *Iūnīlicia* ; *iūnōnālis* ; *iūnōnicola*, *-gena*, composés artificiels et poétiques.

N'a sans doute aucun rapport avec *Iuppiter*, *Iouis*. Rien, du reste, n'indique que l'*ū* de *Iūnō* repose sur une ancienne diphtongue *ou* ; le nom étrusque est *uni*. On rapproche *iuuenis*, *iūnix*.

Iuppiter, Iouis m. : Jupiter, dieu du jour lumineux. *Iuppiter* est une forme de vocatif avec gémination expressive de l'initiale du second terme du composé ; l'emploi du vocatif étant le plus fréquent, la forme de ce cas a pris le rôle du nominatif *Diēspiter*, qui est, du reste, attesté, e. g. Plt., Poe. 739 ; Varr., L. L. 5, 66 ; 9, 75 et 77. A côté de *Iuppiter*, on trouve dès Ennius un nominatif *Iouis* (*Diouis*, ap. Varr., L. L. 5, 66) fait d'après les cas obliques sur le modèle *cīuis*, *cīuem*, etc. *Iouis* figure dans *Iouis diēs* « jeudi », M. L. 4594 (forme remplacée par le dérivé **iouia* dans certains dialectes italiens, M. L. 4591), et britt. *dydd Iau* ; dans *iouis barba* « joubarbe », M. L. 4593 ; l'adjectif dérivé *iouiālis* est conservé en logoudorien, M. L. 4592. Dérivés servant de cognōmina : *Iouīnus*, *Iouiānus*, et *Iūlius* de **Iou-il-*, cf. osq. iúvilas, diúvilam **ioui-las*, *-lam*., etc. Cf. aussi *iūglans*. Sur l'emploi de *Iuppiter* en roman, v. M. L. 4628.

Cf. skr. *dyaúḥ*, gén.-abl. *diváḥ*, loc. *dyávi* « ciel lumineux », avec l'apposition *pitá*, pour indiquer le rôle de « chef de famille » de cette personnalité divine : *dyaúḥ pitá*, en regard de la terre, qui est une « maîtresse de maison » et une « mère », *mātá* ; gr. Ζεύς, Δι(F)ός, ombr. Iupater. Suivant son habitude, le latin emploie pour tous les cas autres que le nominatif-vocatif un même thème, qui est ici celui du vocatif : *Iou-* repose sur **dyeu-*. Le fait est italique commun ; on a ainsi le datif osq. Diúveí, ombr. Iuve. *Diem* est l'ancien accusatif de ce mot (v. *diēs*) ; le sentiment du lien entre les mots a subsisté dans *Diespiter*. — V. aussi *deus*.

iūrgō (*iūrigō* dans Plt., Mer. 119 ; cf. *pūrigō* et *purgō*), **-ās, -āuī, -ātum, -āre** : se quereller, se disputer. Cf. Non. 430, 26, *iurgium et lis hanc habent distantiam. Iurgium leuior res est... M. Tullius de Republica lib. IV* (8) : « *admiror nec rerum solum, sed uerborum etiam elegantiam. « Si iurgant », inquit : beneuolorum concertatio, non lis inimicorum, iurgium dicitur* ». — *Et in sequenti* (8) « *iurgare igitur lex putat* (uetat?) *inter se uicinos, non litigare* ». Terme de la langue familière.

Dérivés et composés : *iūrgium* n. : querelle, dispute, brouille ; séparation entre l'homme et la femme (différent de *dīuortium*, Dig.), d'où *iūrgiāre*, M. L. 4631 ; *iūrgiōsus* ; *iūrgātiō* « iūris āctiō », P. F. 92, 9 ; *-tor*, *-trix*, *-tōrius* ; *obiūrgō* (*obiūrigō*) : gourmander, blâmer ; *obiūrgātiō*.

Le rapport avec *iūre agō* est-il plus qu'une étymologie populaire? Semble fait sur *iūs*, comme *litigō* sur *lis*.

iūrō : v. le suivant.

iūs, iūris n. (ancien *ious* ; cf. CIL I[2] 583, 19, 123-122 av. J.-C., *ious* à côté de *iudicem*) : droit. Le mot a dû signifier à l'origine « formule religieuse qui a force de loi », d'où l'emploi du pluriel *iūra* (*iūra lēgēsque*) ; *iūdex* « celui qui dit la formule de justice » ; *iūs ōrāre* ; *iūsque fāsque est*, *iūs iūrāre* « prononcer la formule sacrée qui engage », d'où *iūsiūrandum*. La valeur religieuse ancienne transparaît encore dans les expressions *iūstae nŭptiae*, *iūsta fūnera*, *auspicia*, dans l'opposition de *iūre* à *uĭtiō* (*creātus*). Néanmoins, le rapport sémantique entre *iūs* et *iūrō* n'est plus senti en latin : *iūs* n'y a plus que le sens « laïque » de « droit, justice » (par opposition à *fās*), *iūs cīuile*, *i. gentium* ; cf. Serv., ad Georg. 1, 269, *ad religionem fas, ad homines iura pertinent* ; et de « tribunal, magistrat », *in iūs īre*, *ambulāre*, etc. Toutefois, pour Cicéron, la connaissance de *iūs* était encore une obligation des pontifes : *pontificem bonum neminem esse nisi qui ius ciuile cognoscet* ; et Tite-Live, 9, 46, parlant de Cnaeus Flavius, scribe d'App. Claudius, écrit : *ciuile ius repositum in penetralibus pontificum euulgauit*. Attesté de tout temps ; non roman (cf. *regō*, *rēctus*).

Nombreux dérivés, composés et juxtaposés qui ont à leur tour fourni des familles nombreuses :

iūstus, *-a*, *-um* (de **iouestō-*? ; cf. peut-être *iouestod* « iūstō(d) », sur la pierre du Forum, CIL I[2] 1 — mais le sens est peu sûr — et la glose de P. F. 93, 12, *iouiste* [l. *iouestе*?], *compositum a Ioue et iuste*) : conforme au droit, juste. Usité de tout temps. Formes romanes savantes. M. L. 4635 ; celtique : irl. *iust* « iūstum », *uis* « iūstus ». D'où *iūstitia* et les contraires *iniūstus* et *iniūstitia* ; *iūstitium* n. : vacance des tribunaux, arrêt de la justice ; cf. *sol-stitium* et *stō* ; *iūstificus* (Catulle), *-ficō* (Tert), *-ficātiō* (= δικαίωμα, δικαίωσις, δικαιοσύνη langue de l'Église), *-ficātor*.

iniūrus : *-m*, *periurum*, P. F. 97, 20 ; Plt., Pers. 408. Cf. *periūrus* et *periūrium* ; *iniūrius* (archaïque). De là *iniūria* f. : *ex eo dicta est quod non iure fiat : omne enim quod non iure fit, iniuria fieri dicitur : hoc generaliter. Specialiter autem iniuria dicitur contumelia. Interdum iniuriae appellatione damnum culpa datum significatur : interdum iniquitatem iniuriam dicimus*, Dig. 47, 10, 1. M. L. 4442 a.

Dérivés : *iniūriōsus*, qui remplace *iniūrius* ; *iniūrior*, *-āris* (tardif) ; *iniūriō* (Ital.).

periūrus, qui se rattache originellement plutôt à *iūs* qu'à *iūrō*, quoique par le sens il ait été rattaché à *iūrō*, ainsi que son dérivé *periūrium*.

Juxtaposés : *iūris* et *iūre-cōnsultus*, *-perītus* ; *iūris-dictiō* (mais *iūrĭdicus*), *-prūdēns*, *-tia*.

iūdex (ancien *ioudex*) m. : celui qui montre ou qui dit le droit, juge. Panroman. M. L. 4599. De là *iūdicō*, *-ās* : juger. Panroman, M. L. 4600, et celtique : irl. *iudic* ; *iūdicium* : jugement, tribunal, M. L. 4601 ; *iūdiciālis* ; *iūdiciārius*. En passant de la langue du droit dans la langue commune, *iūdex* et ses dérivés se sont dépouillés de leur sens technique pour prendre le sens plus large de « estimer » et même « penser » (cf. *arbitror*). Cf. le mot « juger » en français et, inversement, la restriction de sens de κρίνω. Il en est de même de *iūstus*, *iniūria*. *Iūdicō* a fourni de nombreux dérivés : *iūdicātiō*, *iūdicātus*, etc., et composés : *ab-iūdicō* « enlever par un jugement » ; *adiūdicō* « adjuger, attribuer » ; *dīiūdicō* « décider par un jugement », discerner ; *praeiūdicō*

BDD-B178-I © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:05 UTC)

« juger en premier ressort » et « préjuger », d'où *praeiūdicium* : jugement antérieur, précédent ; jugement anticipé, préjugé et préjudice.

iūrō, -ās (de **iouesō*?) ; cf. peut-être *iouesat* « iūrat » de l'inscription de Duenos, CIL I² 4, dont le sens est obscur et contesté ; **iourō* ; cf. *coniourase*, S. C. Bac.) : dénominatif de *iūs*, prononcer la formule rituelle (cf. *iūs iūrandum, iūrāre in uerba magistrī*), jurer, prêter serment. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 4630.

Dérivés : *iūrāmentum* : serment, jurement ; forme tardive (d'après *sacrāmentum*) qui se substitue à *iūsiūrandum* et qui a passé sous des formes savantes dans les langues romanes, M. L. 4629 ; *iūrātus* : qui a juré, et *iniūrātus* : sans avoir juré ; *iūrātor* : celui qui fait un serment, ou qui fait prêter serment ; *iūrātiō, -tīuus, -tōrius*.

Composés : *ab-iūrō* : nier ou refuser par serment : *a. crēditum, pecūniam* (= ἀπόμνυμι) ; *adiūrō* : adjurer, affirmer par serment ; *coniūrō* : jurer ensemble, se conjurer (= συνόμνυμι) ; *coniūrātī* ; *coniūrātiō* ; *ēiūrō* : même sens que *abiūrō* ; *obiūrō* : *-are iureiurando obstringere*, P. F. 207, 2.

D'autres composés présentent un *ĕ* intérieur qui doit reposer sur un ancien *ŭ*, ainsi :

dēierō, -ās (on trouve déjà la forme refaite *deiūrō* dans la lex Repet., CIL I 198, 19, et assez souvent dans les manuscrits et chez les grammairiens ; Apulée emploie en outre une forme déponente *deieror*, Met. 10, 15) ; Prisc., GLK II 27, 16 : *deierat, peierat pro deiurat peiurat*. Pour le sens = ἀπόμνυμι, jurer avec force. Le verbe, d'emploi assez rare, est archaïque (Plt., Tér., Lucr., Varr.) ou postclassique. Donat, Hec. 771, enseigne que le mot a deux sens, suivant la quantité de l'initiale : *-at deos iurat... aut ualde iurat... si correpte dēierat « deos iurat », si producte, « ualde iurat »* (Eun. 331), distinction tout artificielle ; la variation de quantité de l'initiale est la même que dans *ēiciō/eĭciō*. — *dēierātiō*, CIL VI 10298, 9.

ēierō (à côté de *ēiūrō* refait sur *iūrō*) : récuser un juge, abjurer. Technique : *bonam cōpiam ēierāre* « se déclarer insolvable ».

pēierō (*peiierō, perierō* ; cf. Plt., St. 299, *perieratiunculas* A, *periuratiunculas* P ; Horace, C. 2, 8, 1, *periērati* ; Bern. 363, *perierat* ; Luc. 6, 749 ; Bern. 45 ; v. Usener, Fleck. Jahrb. f. kl. Phil. 91 (1865), p. 226 sqq. Hofmann, IA 28, 61 ; à côté de *periūrō*, forme refaite) : faire un faux serment, se parjurer ; cf. Cic., Off. 3, 108 ; Hor., Od. 2, 8, 1, *iuris... peierati = periūrīī*.

Vieux terme juridique et religieux dont le correspondant se retrouve en indo-iranien dans des formes fixées : véd. *yóḥ* « salut ! » et la vieille formule *cám ca yóç ca*, av. *yaož-daδāiti* « il purifie, il rend rituellement pur ». On rapproche aussi alb. *jē* « permission », ce qui est plus douteux. — La question se pose de savoir si v. lat. *ious* repose sur un ancien **ye/ous* ou sur **yewos* ou **yowes*. La première hypothèse est celle que suggère le mot indo-iranien. A l'appui de la seconde, on cite *iouestod* de l'inscription du forum, qui signifie peut-être *iūstō* (l'interprétation est incertaine) et qu'appuierait la glose obscure de Festus citée plus haut. Goldmann, dans sa *Duenosinschrift*, écarte le *iouesat* « iūrat » qu'on a souvent supposé.

L'*ū* de *iūstus* est long et repose sans doute sur une ancienne diphtongue. L'*u* de irl. *huisse* « juste », être bref. Et, à en juger par les composés *dēierāre*, le latin a aussi trace d'une forme à degré calique zéro : **yus-*, qui est celle que l'on attend les dérivés. La forme *iūrō* aurait subi l'influence à laquelle auraient échappé les composés grâce au que le timbre de la voyelle y est phonétiquement L'explication de *peierāre* par *peior* (Brugmann, 396) est invraisemblable.

iūs, iūris n. : sauce, jus ; bouillon. Ancien. Conservé en français et provençal. M. L. 4633.

Dérivés : *iūrulentus* (cf. *pūrulentus*), *iūrulentia* (Tert.) ; *iūsculum* (Cat.) ; *iūsculārius* ; *iūscellum* (Rotun.), M. L. 4634, et britt. *iscell* ; *iūsculātus* ; *iuscellātus*.

Cf. skr. *yūḥ* « bouillon de viande ». C'est le mot indo-européen qui indique un mets confectionné avec de la viande cuite dans une sauce. On a souvent des dérivés du mot radical : skr. *yūṣam* et aussi une forme à suffixe **-n-* : *yūṣ-án-* qui fournit les cas autres que le nominatif-accusatif ; v. sl. *juxa*, lit. *júše* et v. pr. *iuse* (en baltique, désigne une soupe de poisson). On rapproche aussi gr. ζύμη « levain », qui est loin pour le sens et pour la forme. Sur irl. *hith* glosant lat. *pulse* et v. gall. *iot*, v. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, I, p. 65.

iusquiamus, -ī m. (Pallad., Vég.) : forme corrompue de *hyoscyamus* = gr. ὑοσκύαμος. Sur *qui* = κυ, v. Niedermann, Emerita, XI, p. 268 sqq.

iūsum (*iosum, iussu, iusu, iosu*) : « en bas » ; opposé de *sūsum*. Attesté dans saint Augustin. Semble une déformation tardive de *deorsum* > **diossum* > *iūsum*, sous l'influence de *sūsum*, avec lequel il formait couple. M. L. 2567.

Dérivé : *iūsānus* (*iōs-*).

***iutta** (*iotta*), **-ae** f. : soupe. Mot tardif (Rufus, VI^e siècle), non latin. M. L. 4636.

Iūturna, -ae f. : nom d'une nymphe, sœur de Turnus et jointe à *Volturnus*, sans doute d'origine étrusque comme semble l'indiquer sa finale. Les rapprochements avec *diūturna* où avec *iuuō* reposent sur des étymologies populaires.

iuuencus, -a, -um adj. formé à l'aide du suffixe *-ko-* sur le thème **iuuen-* qu'on a dans *iuuenis, iuuentūs* jeune (en parlant des animaux) : *iuuencus equus*, Lucr. 5, 1074. Usité surtout avec valeur de substantif comme *iūnīx*, dans un sens restreint par la langue rustique : *iuuencus* « jeune taureau », *iuuenca* « jeune génisse », M. L. 4641. Les poètes de l'époque impériale l'emploient dans le sens de « jeune homme », « jeune fille », à l'imitation de gr. μόσχος, δάμαλις. La langue de l'Église connaît le diminutif *iuuenculus, -la* (adjectif et substantif), M. L. 4639, et les langues romanes attestent un second diminutif **iuuencĕllus*, M. L. 4640. Cf. aussi *iuuencārius* (*negōtiātor*) ; *iuuenculēscō* (d'après *adulēscō*), S^t Ambr. ; *Iuuencius, -ātus*.

La phonétique de *iuuencus* est inattendue ; en latin, on devrait avoir **iuuincus*. Le mot est peut-être d'origine dialectale ; cf. ombr. iueka, *iuenga* « iuuenca » ; v. *cupencus*.

V. *iuuenis*. Terme d'éleveur qui pense surtout à l'âge

des animaux ; cf. des expressions comme *bīmus, bidēns et uitulus*. Faits analogues dans v. sl. *junĭcĭ*, au sens de lat. *iuuencus*, et lit. *jaunikis* « fiancé » et « jeune animal ».

iuuenis, -is adj. m. et f. (pas de neutre), comparatif *iūnior*, M. L. 4623 (fr. « gindre » subst.), pas de superlatif : jeune (se dit de l'homme). Usité surtout comme nom *iuuenis* m. et f. : jeune homme, jeune femme. L'emploi comme adjectif et le genre féminin sont sans doute récents et secondaires, du reste rares. On sait que les Latins placent le *iuuenis* entre l'*adulēscēns* et le *senior*, dans la période qui s'étend à peu près de vingt à quarante ans ; cf. Gell. 11, 28, 1, *eos (milites) ad annum XLVI iuniores, supraque eum annum seniores appellauit (Seruius Tullius)*. — *Iuuenis* est un thème en *-n-* (le génitif pluriel est toujours *iuuenum*), qui, comme *canis, mēnsis*, etc., a été au nominatif muni d'une finale *-is* ; v. Ernout, Philologica I, 135. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 4642. Les formes romanes de *iuuenis*, ainsi it. *giovane*, reposent sur **iouenis*, avec le vocalisme qui se retrouve en ombrien et en indo-iranien ; v. plus bas.

Dérivés : *iuuencus, iūnīx* (v. ces mots) ; *iuuenta* « jeunesse », scil. *aetās*, cf. CIL X 4362 (surtout poétique), par opposition à *senecta* (*aetās*, sept fois dans Plaute contre un exemple de *senecta* seul, v. F. Schoell, IF 31, 310), M. L. 4643 ; *iuuentās, -ātis* f. (surtout poétique) personnifiée et déifiée correspondant à Hébé ; *iuuentūs, -ūtis* f. : forme normale, de type ancien, qui trouvait un point d'appui dans *senectus* : 1° jeunesse, considérée comme une force active ; 2° « jeunesse », collectif, *iuuenum multitūdō*. Sur le groupe *iuuentūs, senectūs*, v. Ernout, Philologica I, 225 sqq.

De *iuuenis* sont dérivés *iuuenālis* (d'après *uirginālis*), M. L. 4638 a ; *iuuenīlis* (d'après *puerīlis*), qui sont employés comme adjectifs. A l'époque impériale apparaît *iuuenēscō* (= νεανίζω), créé sur le modèle de *adulēscō, senēscō*, et plus tard *iuuenāscō* d'après *puerāscō*. Horace emploie *iuuenor*, A. P. 246, qui est glosé νεωτερίζω et qui traduit plutôt νεανιεύομαι, et les gloses ont *iuuentent* : νεωτερίσωσιν, CGL II 94, 19. Cf. encore *iuuena* f. (Filastr.), *iuuenulus* (Greg. Tur.), *iuuenālēs*, CIL V 5134 ; *Iuuentius, -tiānus*.

Pour l'*e* intérieur de *iuuenis*, cf. les composés de *uenīō*, où l'*e* se maintient devant un *-i-* de syllabe suivante, cet *-i-* étant ici un élargissement destiné à fournir un nominatif clair, comme dans *canis*. La flexion est en *-n-* pour le reste.

Iuuenis doit être rapproché des mots du type *aeuom* (q. u.) et signifie « celui qui est dans la force de l'âge » ; les *iūniōrēs* formant la catégorie de citoyens s'opposant aux *seniōrēs*.

Le sanskrit a le même vocalisme radical que le latin : *yúvā-* « jeune », acc. *yúvānam*, gén.-abl. *yūnáḥ* (cf. lat. *iūnīx*), etc. ; mais l'Avesta a dans le nominatif singulier *yuuə* le vocalisme *a* (représentant *e*) qu'a le sanskrit dans *yávīyas-* « plus jeune » (cf. le comparatif m. gall. *ieu*, v. irl. *óa* « plus jeune »), *yáviṣṭhaḥ* « le plus jeune » ; cf. ombr. *iouie* « iuuenēs ». Le baltique et le slave ont un dérivé, sans doute à *eṛddhi*, lit. *jáunas* « jeune », v. sl. *junŭ*. Le suffixe à prépalatale de skr. *yuvaçáḥ* « jeune » est chose à peu près unique ; la gutturale doit être ancienne, à en juger par les formes parallèles : lat. *iuuencus* « jeune bœuf », gall. *ieuanc*, irl. *oac* « jeune », ou, avec vocalisme radical zéro, comme en latin, got. *juggs* « jeune » (comparatif *jūhiza*). Le dérivé *iuuenta* rappelle got. *junda* « jeunesse » (sans que la rencontre implique communauté originelle), tandis que le reste du germanique a une forme en *-ti-* : v. h. a. *jugund*, etc., *iuuentūs* rappelle irl. *ōitiu* « jeunesse » (véd. *yuvatíḥ*, qui signifie « jeune fille », est indépendant de ces noms de notion) ; la conservation de la forme en *-tūs* s'explique par la valeur spéciale du mot.

iuuō (*iou-* dans *iouent* « iuuent » d'une inscription latino-falisque, CIL I² 364, avec *o* provenant d'une dissimilation graphique? — comme dans *flouius* ; *adiouanto*, Rev. Arch., 1933, 398 ; *adiouta*, CIL I² 1805), **-ās, iūuī, iūtum** (et *iuuātum* dans *iuuātūrus* ; *iuuātus* dans Theod. Mops.), **-āre** : faire plaisir à (surtout à l'impersonnel *iuuat*). *Iuuare... in utroque* (scil. *in sensu et in animo*) *dicitur, ex eoque iucundum*, Cic., Fin. 2, 4, 14 ; par suite « aider ». Dans ce dernier sens a tendu à être remplacé par le perfectif à valeur intensive (moyenne?) *adiuuō* et son fréquentatif *adiūtō* ; *iuuō* ne dépasse guère dans la littérature le I^er siècle de l'Empire. A subsisté pourtant en italien et en logoud. M. L. 4638.

Dérivés et composés : *iuuāmen, -mentum*, tous deux bas latins (comme *adiuuāmen, -mentum*).

adiuuō, -ās : venir en aide à. Ancien, usuel.

iūtrix (Inscr.) ; *iuuantia, -ae* f. ; *iuuābilis* (Boèce).

Dérivés : *adiūtor, -trix, -tōrium*, M. L. 173 ; *adiūmentum*, etc. Ennius a un futur du perfectum *adiūxĕrō* (cf. Cic., Cato mai. 1, 1), et Catulle 66, 18, *iŭ(u)ĕrint* (subjonctif parfait), cf. Neue-Wagener, Formenl.³, III, p. 492. La brève de ces formes est étonnante et *adiuero* doit sans doute se lire *adiūrō*, forme du type *nōrō, dēuōrō* (= *dēŭōuerō*) ; *adiuero* n'étant qu'une graphie destinée à éviter la confusion avec le composé de *iūrō, adiūrō*. Cette graphie, mal comprise, a donné lieu chez les élégiaques comme Catulle et Properce (2, 23, 22) à la scansion trisyllabique *ĭu(u)ĕrint*.

adiūtō (et *adiūtor*), *-ās* : aider. Attesté depuis Plaute. Intensif expressif appartenant à la langue parlée ; banni de la prose classique. Panroman. M. L. 172.

Dérivé : *adiūtābilis* (Plt.).

dēiuuō (Plt., Tri. 344, et Didasc. apost. 29, 15).

A *iuuō* se rattache aussi (cf. Cic., Att. 16, 16 b, 17) l'adjectif *iūcundus* « plaisant, agréable », formé avec le même suffixe que *fē-cundus*, etc. Ancien, usuel et classique. Rapproché de *iocus* par étymologie populaire, d'où la graphie *iōcundus*.

Dérivés : *iūcundē* ; *iūcunditās* ; *iūcunditūdō* (Gloss.) ; *iūcundō, -ās* (latin ecclésiastique) « réjouir, charmer » = ἐντρυφῶ, traduit au passif εὐφραίνομαι ; composés : *iniūcundus, -ditās* (d'après ἀηδής, ἀηδία, cf. *insuāuis*). Noms propres *Iūcundus, -diō, -dillus, -dīnus*.

Pas d'étymologie sûre. V. Specht, KZ, 1938, 207, et 1944, 52, qui rapproche skr. *ávati* « il aide ».

***iuus, -ī** (m.?) : if. Emprunt tardif au gaulois ; cf. irl. *eo*, gall. *yw* ; le germanique a v. h. a. *iwa* « Eibe ». Cf. *taxus*. M. L. 4560.

iuxtā : v. *iugum*, n° 12.

BDD-B178-I © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:03:05 UTC)